

~~CONFIDENTIAL~~
VOL. I
Hay, ~~...~~ - ~~...~~



ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION DU

GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

Tous Droits Réservés

1927



ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

INVENTAIRE
des
CONCESSIONS EN FIEF ET SEIGNEURIE
FOIS ET HOMMAGES
et
AVEUX ET DÉNOMBREMENTS
conservés aux
ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME PREMIER

BEUCEVILLE
L'“ECLAIREUR”, Limitée
EDITEUR

1927

ARCHIVES DE QUÉBEC

FIEF DU SAULT-AU-MATELOT

4 février 1623.

Acte de donation et octroi à perpétuité du duc de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, à Louis Hébert, habitant au pays de la Nouvelle-France, d'une certaine portion de terre comprise dans l'enceinte d'un clos au lieu de Québec.

Mentionné dans le don du 28 février 1626.

28 février 1626.

Don, ratification et confirmation par Henry de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant-général pour Sa Majesté Très Chrétienne au gouvernement de la province de Languedoc et vice-roi de la Nouvelle-France, à Louis Hébert et ses successeurs et héritiers de "toutes les terres labourables défrichées et comprises dans l'enclos du dit Hébert ensemble la maison et batimens ainsi que le tout s'étend et comporte au dit lieu de Québec sur la grande rivière ou fleuve de St-Laurent pour en jouir en fief noble par lui, ses héritiers et ayant cause à l'avenir comme de son propre et loyal acquet et en disposer pleinement et paisiblement comme il verra bon être, le tout relevant du fort et château de Québec aux charges et conditions qui lui seront cy-après par nous imposées."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 691.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 373.

8 août 1626.

Acte de mise en possession par Samuel de Champlain, capitaine pour le Roi en la marine, lieutenant de Mgr le duc de Ventadour, des terres accordées au sieur Louis Hébert par le dit duc de Ventadour le 28 février 1626.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 693 (1).

15 septembre 1634.

Acte de partage du fief du Sault-au-Matelot entre Guillaume Couillard, Guillemette Hébert, sa femme, Guillaume Hubou et Marie Rollet, sa femme, ci-devant veuve de Louis Hébert, et Guillaume Hébert, tous héritiers de Louis Hébert.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XX, p. 201.

10 avril 1666.

Acte de vente de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, à Mgr François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en toute la Nouvelle-France, d'un "fief noble et enclos de terre en la haute ville de Québec sur lequel y a maisons et étables, jardins et terres labourables, borné d'un côté aux terres de l'église qui les séparent par la cloture qui est entre les deux, d'autre côté le long de la grande rivière St-Laurent et de celle de St-Charles,

(1) Cette mise en possession n'a rapport, croyons-nous, qu'au fief Saint-Joseph ou de Lespinay concédé à Louis Hébert le 28 février 1626.

d'un bout aux terres du sieur d'Auteuil et d'autre bout au clos des R. M. Hospitalières, et aux autres terres appartenantes à la dite dame Couillard qui les sépare par un petit ruisseau qui descend dans le clos des dites R. M. Hospitalières, et généralement tout ce qui est contenu dans le d. enclos de terre qu'elle a dit lui compéter et appartenir à cause de la succession du feu sieur Louis Hébert, son père. . . ”

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 10 avril 1666. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 mars 1668.

Offre de foi et hommage de maître Gilles Rageot, procureur de messire François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique de ce pays, pour un fief noble et enclos de terre situé en la haute ville de Québec sur lequel il y a maison et étable, jardins et terres labourables, le tout compris dans l'enceinte que le dit seigneur évêque a fait faire et par lui acquis de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, par contrat de Romain Becquet du 10 avril 1666, duquel fief et terre la dite veuve était propriétaire comme héritière conjointement avec feu Guillaume Hébert, son frère, de feu Louis Hébert, leur père, le dit feu Louis Hébert en ayant obtenu concession de M. le duc de Montmorency et ratification par feu Mgr le duc de Ventadour par titre du dernier février 1626. . . sur quoi le procureur fiscal a dit : “comme il n'appert de titre en forme valable et qu'il n'y a même aucune expression des noms des notaires ni de leur signature que l'on prétend avoir signé par collation la dite copie en date du 20 février 1633, il ne peut consentir à la réception de la dite foi et hommage. . . ”

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 311.

22 octobre 1671.

Acte de quittance de dame Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, à Mgr de Laval, évêque de Pétrée, de la somme de trois mille livres "faisant et par fournissement de celle de quatre mil livres contenue et employés au contrat de vente d'héritage faite par la dite dame Couillard au dit seigneur évêque de Pétrée par le contrat passé le 10 avril 1666, laquelle somme de trois mil livres a été payée à la dite dame Couillard par le dit seigneur évêque précédant ce jour en divers paiements. . . "

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 22 octobre 1671. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 décembre 1673.

Acte de foi et hommage de messire François de Laval, évêque de Pétrée, pour le fief du Sault-au-Matelot.

Mentionné dans une énumération de titres.

28 mars 1674.

Acte de remise de la Compagnie des Indes Occidentales à messire François de Laval, évêque de Pétrée, des droits par lui dûs pour le fief du Sault-au-Matelot.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 680.

28 septembre 1679.

Acte de procuration des directeurs du séminaire des Missions Etrangères établi à Québec, à Monsieur Bésard, supérieur du séminaire des Missions Etrangères de Paris. pour accepter toutes donations au profit et avantage du séminaire, et spécialement celles que voudrait faire messire François de Laval, évêque de Québec.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 28 sep-

tembre 1679. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 avril 1680.

Acte de désistement des MM. du séminaire des Missions Etrangères de Paris en faveur des MM. du séminaire de Québec du contrat de vente fait par messire François de Laval au dit séminaire des Missions Etrangères de Paris et passé par devant Becquet, notaire à Québec, il y a environ douze ou treize ans.

Greffe de Carnot et de Troyes, notaires au Châtelet de Paris, 8 avril 1680. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 avril 1680.

Acte de donation de Mgr de Laval au séminaire de Québec de tous ses biens.

Greffe de Carnot et de Troyes, notaires au Châtelet de Paris, 12 avril 1680. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 octobre 1680.

Acte d'acceptation de MM. Henry de Bernières, Louis Ango des Maizerets, Pierre Thury, tant pour eux que pour les autres prêtres du séminaire de Québec, de la donation consentie au dit séminaire par messire François de Laval par devant MM. Troyes et Carnot, au Châtelet de Paris, le 12 avril 1680.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 26 octobre 1680. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 mai 1681.

Acte de ratification de Mgr de Laval, évêque de Pétrée, de sa donation du 12 avril 1680 au séminaire de Québec.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 28 mai 1681.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
29 octobre 1687.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au séminaire de Québec “des grèves qui sont sur l’étendue et au-devant de toutes les terres à luy appartenantes à titre de fief, pour en jouir aux mêmes titres de fief et droits portés par les dits titres de concession des dites terres et sans autres charges que celles portées par les dits titres ny que personne les puisse troubler ou empescher en la jouissance des dites grèves tant du Sault-au-Matelot qu’autres lieux à luy appartenant au dit titre de fief.”

Registre d’intendance no 3, folio 10.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 321.

5 février 1688.

Acte de quittance générale de Pierre de Bécard de Grandville, au nom et comme procureur de Paul Dupuy, curateur à la succession vacante de feu Louis Couillard de Lespinay; Charles Aubert de la Chesnaye, pour le sieur Aubert, son fils; damoiselle Marie Couillard, veuve du sieur Macart; Jacques de Lalande de Gayon, à cause de damoiselle Marie Couillard, sa femme; Charles Couillard de Beaumont et Jean Guyon du Buisson, à cause d’Elizabeth Couillard, sa femme, tous héritiers de feu dame Marie-Guillemette Hébert, veuve du sieur Couillard, à messire Louis Ango des Maizerets, supérieur du séminaire de Québec, étant aux droits de Mgr de Laval, pour la vente consentie par la dite feu dame Marie-Guillemette Hébert, veuve Couillard, à Mgr de Laval, le 10 avril 1666.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 5 février 1688. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er mars 1688.

Acte de confirmation par Sa Majesté des droits de grève accordés au séminaire de Québec par le marquis de Denonville et Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 29 octobre 1687.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 2, folio 80.

19 août 1737.

Acte de foi et hommage de messire François-Elzéar Vallier, prêtre, théologal de la cathédrale de Québec, supérieur du séminaire de Québec, pour le fief du Sault-au-Matelot appartenant au dit séminaire.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 196.

20 août 1737.

Aveu et dénombrement de messire François-Elzéar Vallier, prêtre, supérieur du séminaire de Québec, pour le fief du Sault-au-Matelot.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 2, folio 566.

19 mars 1781.

Acte de foi et hommage de messire Thomas-Laurent Bédard, directeur et procureur du séminaire de Québec, pour le fief du Sault-au-Matelot appartenant au dit séminaire.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 289.
11 juillet 1781.

Aveu et dénombrement de messire Henry-François

Gravé, directeur et procureur du séminaire de Québec, pour le fief du Sault-au-Matelot (1).

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folio 508 et 534.

23 décembre 1859.

Cadastré du fief Saut-au-Matelot, appartenant au séminaire de Québec, clos le 23 décembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 15).

Archives de la province de Québec.

Fief et seigneurie Sasseville

14 janvier 1755.

Sentence de la Prévôté de Québec qui adjuge par licitation au sieur Ignace-François Delzenne certains emplacements et maisons pour en jouir par lui, ses hoirs et ayants cause conformément et suivant les titres de propriété des dits biens. . .

Prévôté de Québec, 1755.

13 février 1779.

Acte de vente d'Ignace-François Delzenne et Jacques Dénéchaud, fondé de procuration de Marie-Catherine Janson Lapalme, épouse du dit sieur Delzenne, à David Lynd et John Lynd, frères, d'"un emplacement et maison dessus construite en la rue St-Joseph en la haute ville de Québec avec, en outre, tous les droits de fief, de cens et rentes seigneuriales, anciens lots et ventes, arrérages, rentes foncières et de toutes les redevances que les tenanciers de l'étendue du dit fief peuvent devoir et devront pour le

(1) Le fief du Sault-au-Matelot comprenait en 1781 les rues du Parloir (en face de l'archevêché actuel), Saint-Joseph, Nouvelle, Saint-Flavien, Saint-François, Saint-Joachim, Sainte-Famille, Saint-Georges, Laval, des Remparts, du Sault-au-Matelot et parties des rues Saint-Paul et Saint-Pierre.

passé et l'avenir, le tout faisant partie du fief accordé par Henry de Lévy, duc de Ventadour, en date du dernier jour de février 1626.”

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 13 février 1779. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de David Lynd et Jean Lynd, écuyer, pour “le fief et seigneurie Sasseville, dans la ville de Québec, démembré d'une plus grande partie du fief concédé à Louis Hébert.”

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 15.

Note — A consulter sur le fief du Sault-au-Matelot *Mémoire concernant les grèves du Sault-au-Matelot, de la châtellenie de Coulonge et autres que le séminaire de Québec possède à titre de fief.* Québec — 1831.

FIEF SAINT-JOSEPH OU DE LESPINAY

28 février 1626.

Acte de concession de Henry de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant-général pour Sa Majesté Très Chrétienne au gouvernement de la province de Languedoc et vice-roi de la Nouvelle-France, au sieur Louis Hébert, habitant au susdit pays de la Nouvelle-France, de “l'étendue d'une lieue française de terre située proche le dit Québec sur la rivière Saint-Charles qui a été bornée et limitée par les sieurs de Champlain et de Caen . . . pour en jouir en fief noble par lui ses héritiers et ayant cause à l'avenir comme de son propre et loyal acquet et en disposer pleinement et paisiblement comme il verra bon être, le tout relevant du fort et château de Québec . . .”

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 577.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 373.

8 août 1627.

Procès-verbal de Samuel de Champlain qui met le sieur Louis Hébert en possession du fief à lui accordé par M. de Lévy, duc de Ventadour, et qui désigne les bornes et limites de la dite concession.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 579.

2 juillet 1646.

Acte de déclaration de honorable homme Guillaume Couillard, habitant de Québec : "En cas que le lac St-Charles ou partie du dit lac se trouve dans les alignements et bornes de la concession qu'il a eue de MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France près celle des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus sise dans la rivière Saint-Charles à prendre en profondeur quatre lieues dans les terres, il n'entend point que le d. lac Saint-Charles lui appartienne; ainsi il appartiendra à Monsieur le gouverneur de ce pays pour en disposer à sa volonté se réservant toujours sous la permission de Monsieur le gouverneur le droit de pêche dans le lac Saint-Charles pour lui, sa femme et sa famille."

Greffe de Guillaume Tronquet, notaire à Québec, 2 juillet 1646. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er décembre 1667.

Offre de foi et hommage de Guillaume Fournier pour un fief qu'il tient mouvant des seigneurs de ce pays sis et situé sur la rivière St-Charles, du côté du nord-ouest, le dit fief consistant en un quart de lieue de terre de front sur

la dite rivière St-Charles sur quatre lieues de profondeur dans les terres; au dit Fournier appartenant à cause de Françoise Hébert, sa femme, fille et héritière de feu Guillaume Hébert, fils et héritier conjointement avec Guillemette Hébert, sa mère, et de défunt Louis Hébert, leur père, le dit Louis Hébert propriétaire du dit fief par titre de concession qui lui en a été donné par Mgr de Montmorency... "Et par le procureur fiscal a été requis qu'avant de recevoir le dit Fournier à la dite foi et hommage il fasse exhibition de ses titres, et par le dit Fournier attendu que lui ni sa femme n'ont aucun titre et qu'ils sont demeurés es-mains du dit défunt Guillaume Couillard, tuteur de sa dite femme, et après le décès du dit Couillard en celles de sa dite veuve, a été demandé que la dite veuve soit appelée au premier jour d'assises pour les représenter, et de les lui remettre comme aîné, se réservant le dit Fournier à prendre telles autres conclusions qu'il verra bon être contre la dite veuve..."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 139.
8 octobre 1668.

Acte de foi et hommage de Marie-Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, "à cause d'un fief sis et situé sur le bord de la rivière Saint-Charles, du côté du nord, à elle appartenant consistant en demi quart de lieue de terre de front sur le bord de la dite rivière sur quatre lieues de profondeur dans les terres ainsi qu'il appert par le titre de concession qu'elle en a obtenu de feu Monsieur de Lauzon en date du neuvième mai 1652."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 410.
23 octobre 1668.

Acte de foi et hommage de Guillaume Fournier pour "le fief qu'il possède sur la rivière St-Charles qu'il nous a

dit consister aux dits lieux d'un quart de lieue de terre de front sur quatre lieues de profondeur, le dit quart de lieue retranché d'une lieue de terre de front sur la dite profondeur qui avait été concédée à défunt Louis Hébert, grand-père de Françoise Hébert, sa femme, par Monsieur de Ventadour et le dit retranchement fait par Monsieur de Lauzon, le dit Fournier n'en pouvant exhiber aucun titre attendu que Guillaume Couillard en a toujours demeuré saisi en qualité de tuteur de la dite Françoise Hébert, sa femme, pourquoi il possède à présent que la moitié du dit quart de lieue, requérant le dit Fournier acte de sa déclaration et de la signification qui a été faite à la dite veuve Couillard qu'il prétend avoir les deux tiers dans le dit quart de lieue pour son fief et de l'ordonnance qui en a été par nous faite au bas de la requête à nous présentée par laquelle il est permis au dit Louis Fournier de faire son présent aveu pour les dits deux tiers de quart de lieue comme représentant Guillaume Hébert, fils aîné du dit Louis Hébert, notre ordonnance du jour d'hier et la signification faite à la dite dame Couillard par l'huissier Levasseur en date de ce jour et a le dit Fournier déclaré ne savoir signer et sa dite femme a signé. . . "

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 416.
14 avril 1670.

Arrêt du Conseil Souverain de Québec qui maintient et garde Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, en la propriété et jouissance de la moitié du fief situé sur la rivière Saint-Charles (fief Saint-Joseph ou de Lespinay), et ordonne qu'incessamment il sera mesuré pour être partagé en deux portions égales. . .

Jugements et délibérations du Conseil Souverain ou Supérieur, 1670.

16 octobre 1680.

Contrat de mariage de Jean-Baptiste Couillard de Lespinay avec Geneviève de Chavigny, veuve de Charles Amyot, par lequel Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, aïeule du dit Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, fait donation aux époux du fief Saint-Joseph.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 16 octobre 1680. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Couillard, sieur de Lespinay, lieutenant particulier de la Prévôté de Québec, pour le fief Saint-Joseph, dont il est propriétaire comme donataire par son contrat de mariage de feu dame Guillemette Hébert, veuve du sieur Guillaume Couillard, son aïeul paternel, lequel fief avait été concédé au sieur Louis Hébert, père de la feu dame Guillemette Hébert, le 28 février 1626.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 122.
1er mai 1732.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, lieutenant particulier au siège de la Prévôté de Québec, pour le fief de Lespinay ci-devant appelé Saint-Joseph.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 367.

20 décembre 1735.

Adjudication de la Prévôté de Québec à Thomas-Jacques Taschereau, trésorier de la marine en ce pays, et Marie-Claire Fleury de la Gorgendière, son épouse, d'un fief vulgairement appelé le fief de Saint-Joseph, situé dans la paroisse de Charlesbourg, étant de la succession du feu

sieur Couillard de Lespinay, lieutenant-général de l'amirauté de Québec et lieutenant particulier de la Prévôté de Québec, le dit fief saisi réellement sur les héritiers du sieur Couillard de Lespinay, à la requête de Paul Bécard de Fonville, en sa qualité d'exécuteur testamentaire du dit feu sieur Couillard de Lespinay.

21 décembre 1735.

Acte de rétrocession de Thomas-Jacques Taschereau, trésorier de la marine en ce pays, et Marie-Claire Fleury de la Gorgendière, son épouse, à Hugues-Jacques Péan de Livaudière, chevalier de Saint-Louis, major de Québec, et Marie-Françoise Pecaudy de Contrecoeur, son épouse, du fief de Saint-Joseph, situé dans la paroisse de Charlebourg.

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 21 décembre 1735. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 février 1736.

Ordonnance de M. Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, entre Hugues-Jacques Péan, sieur de Livaudière, chevalier de Saint-Louis, major des ville et château de Québec, et Hubert-Joseph Lacroix, chirurgien, de Québec, au sujet de la vente du fief Saint-Joseph.

Ordonnances des intendants, cahier 24, folio 9.

29 février 1744.

Acte d'échange entre Hugues-Jacques Péan, seigneur de Livaudière et de Saint-Michel, chevalier de Saint-Louis, major de Québec, et Marie-Françoise Pecaudy de Contrecoeur, son épouse, et François Daine et Louise Pecaudy de Contrecoeur, son épouse, du fief Saint-Joseph ou de Lespinay.

Greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent, notaire à

Québec, 29 février 1744. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 juillet 1764.

Acte de vente de François Daine et Louise Pecaudy de Contrecoeur, sa femme, à Daniel Morrison, chirurgien, demeurant à Québec, du fief Saint-Joseph ou de Lespinay.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 20 juillet 1764. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 juillet 1778.

Acte de vente de Daniel Morrison, chirurgien, demeurant à Québec, à Peter Stuart, négociant, demeurant ordinairement à Beauport, du fief Saint-Joseph contenant onze arpents de terre ou environ de front au bord de la Petite-Rivière Saint-Charles près Québec sur quatre lieues de profondeur aboutissant aux terres non concédées, joignant du côté du nord-est aux terres des Dames Religieuses de l'Hôpital-Général, et d'autre côté au sud-ouest à celles des Religieuses de l'Hôtel-Dieu.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 3 juillet 1778. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 février 1781.

Acte de foi et hommage de Peter Stuart, écuyer, pour le fief et seigneurie vulgairement nommé Saint-Joseph.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 75.

9 octobre 1837.

Acte de foi et hommage de l'honorable John Stewart, conseiller législatif, au nom et comme procureur de Mary Stuart, James T. S. Stuart et William Taylor Peter Stuart, tous héritiers de feu Peter Stuart, pour le fief de Saint-Joseph.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 4, folio 22.
24 mars 1860.

Cadastre du fief St-Joseph ou Lespinay appartenant aux héritiers Stuart, clos le 24 mars 1860, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 14).

Archives de la province de Québec.
24 mars 1860.

Cadastre de partie du fief Saint-Joseph ou Lespinay, appartenant aux Révérendes Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec, clos le 24 mars 1860, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 14).

Archives de la province de Québec.

Fief et seigneurie de Saint-Roch

3 février 1664.

Contrat de mariage de Charles Aubert de la Chesnaye, fils de défunt Jacques Aubert, conseiller du Roi, contrôleur général des fortifications et réparations en Picardie et lieutenant particulier des ville et citadelle d'Amiens, et de Marie Coupy, et de Catherine-Gertrude Couillard, fille de feu Guillaume Couillard et de Marie Hébert, sa veuve.

Greffe de Michel Filion, notaire à Québec, 3 février 1664. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er octobre 1720.

Sentence d'adjudication par décret sur les biens de Louis Aubert du Forillon, fils de Charles Aubert de la Chesnaye, en faveur de Henry Hiché, comme plus offrant et dernier enchérisseur du terrain de la Maison Blanche, circonstances et dépendances.

Prévôté de Québec, 1720.

24 juin 1770.

Acte de vente de Madeleine-Joseph Hiché, dame Ignace Perthuis, fille et unique héritière de Henry Hiché, à William Grant d'un terrain sis et situé dans le faubourg Saint-Roch de la ville de Québec contenant environ quatre-vingt-six arpents en superficie.

Contrat sous seing privé du 24 juin 1770, avec George Sucklin et Daniel Galway comme témoins.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de William Grant, un des membres du conseil de Sa Majesté, pour "le fief et seigneurie de Saint-Roch démembré du fief de la Rivière Saint-Charles" (fief Saint-Joseph ou de Lespinay) (1).

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 350.

SEIGNEURIE DE NOTRE-DAME-DES-ANGES

10 mars 1626.

Acte de concession de Henry de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant-général pour Sa Majesté au gouvernement de Languedoc et vice-roi de la Nouvelle-France, aux Pères de la Compagnie de Jésus, de la "quantité de quatre lieues de terre tirant vers les montagnes de l'ouest ou environ, scituées partie sur la rivière Saint-Charles, partie sur le grand fleuve Saint-Laurent, d'une part bornées de la rivière nommée de Ste-Marie, qui se décharge dans le susdit grand fleuve de St. Laurent, et de

(1) William Grant, à cause de son influence, fut reçu à la foi et hommage pour le "fief et seigneurie" de Saint-Roch, mais il n'en reste pas moins établi, comme le remarque en marge de cette pièce un officiel du temps, qu'il n'y a jamais eu de "fief et seigneurie" de Saint-Roch. Le terrain de la Maison Blanche était tout simplement une terre et il fut adjugé comme tel à Henry Hiché le 1er octobre 1720.

l'autre part en montant la rivière St-Charles, du second ruisseau qui est au-dessus de la petite rivière dite communément Lairer, lesquels ruisseaux et la dite petite rivière Lairer se perdent dans la dite rivière St-Charles; item, nous leur avons donné et donnons comme une pointe de terre avec tous les bois et prairies et toutes autres choses contenues dans la dite pointe scituée vis-à-vis de la dite rivière Lairer, de l'autre côté de la rivière St. Charles, montant vers les Pères Récollets d'un côté, et de l'autre côté descendant dans le grand fleuve. . . ”

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 85.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 53.

25 juillet 1626.

Acte de déclaration des RR. PP. Charles Lalemant et Philibert Noyrot, supérieur et procureur de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, que le sieur de Champlain a borné la concession que le duc de Ventadour a donné aux dits RR. PP. Jésuites et les a mis en possession des dites terres du côté du nord, assises sur le bord de la rivière Saint-Charles et fleuve Saint-Laurent.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 87.

15 janvier 1637.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France aux Pères de la Compagnie de Jésus de “l'estendue et consistance des terres qui ensuivent, c'est à sçavoir: une lieue ou environ de terre à prendre, partie sur la rivière St-Charles, à l'endroit où elle entre dans le fleuve St-Laurent, et partie sur le dit fleuve, à commencer le tout du second ruisseau qui est au-dessus de la rivière de Lairer, qui se rend dans la dite rivière St-Charles, descendant le long d'icelle rivière St-Charles et du dit fleuve St-Laurent,

jusques à la petite rivière appelée Notre-Dame de Beauport, qui se rend dans iceluy fleuve St-Laurent, icelle rivière de Notre-Dame de Beauport excluse, le tout sur quatre lieues de profondeur, à prendre des dites bornes du second ruisseau au-dessus de la dite rivière de Lairret, et de la dite rivière de Notre-Dame de Beauport, sur quatre lieues en avant dans les terres.....comme aussy leur avons donné et octroyé une pointe de terre scittuée de l'autre costé et rive de la dite rivière St-Charles, et environnée d'icelle de tous côtés, sinon en un endroit clos et fermé d'une palissade, le lieu ainsy qu'il se comporte vis-à-vis de la maison appelée Notre-Dame des Anges, la dite rivière St-Charles entre deux, le tout ainsy qu'il avait esté cy-devant concédé aux dits Révérends Pères de la Compagnie de Jésus par Mr le duc de Vantadour, lors vice-roy en la Nouvelle-France....”

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 87.
14 février 1645.

Acte d'entente entre le R. P. Joseph Poncet, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur et faisant les affaires de la dite compagnie de Jésus en la mission de Québec au dit pays de la Nouvelle-France, d'une part, et Guillaume Couillard, habitant de Québec, d'autre part, pour la séparation des terres qui appartiennent tant aux dits Révérends Pères qu'au dit Couillard et les héritiers de feu Louis Hébert, vivant habitant de Québec, sises du côté de Notre-Dame-des-Anges et du ruisseau Saint-Michel.

Greffe de Guillaume Tronquet, commis au greffe et tabellionage de Québec, 14 février 1645. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 janvier 1652.

Acte de concession de Jean de Lauzon, conseiller ordi-

naire du Roy en ses conseils d'état et privé, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus de l'étendue de terre scittuée sur la rivière St-Charles et Saint-Laurent, contenant une lieue de large sur quatre lieues de profondeur, ainsy qu'elle se poursuit et comporte et qu'elle est désignée dans leurs concessions, pour en jouir par eux et leurs successeurs à perpétuité et en pleine propriété en franc aleu, avec tous droits de haute, moyenne et basse justice. . .

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 90.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, pp. 55 et 57.

26 novembre 1667.

Acte de foi et hommage de Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus du collège de Québec et missions de la Nouvelle-France, pour le fief et seigneurie de Notre-Dame-des-Anges.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 117.
15 octobre 1678.

Aveu et dénombrement du R. P. Claude Dablon, supérieur de la Compagnie de Jésus en toute la Nouvelle-France, et recteur du collège de Québec, pour la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 15 octobre 1678. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1719.

Terrier de Notre-Dame-des-Anges.

Archives de la province de Québec.

17 janvier 1733.

Aveu et dénombrement du R. P. Claude Dupuy, prêtre de la Compagnie de Jésus, procureur des missions de la dite Compagnie, pour le fief et seigneurie de Notre-Dame-des-Anges.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier 2, folio 383.

20 mai 1753.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, qui oblige tous les tenanciers du fief et seigneurie de Notre-Dame-des-Anges de rendre foi et hommage aux RR. PP. Jésuites, leurs seigneurs, suivant leurs titres, faire aveu, dénombrement et déclarations exactes des terres qu'ils possèdent dans les dits fiefs de même que des cens et rentes qu'ils peuvent devoir, le tout pardevant le sieur Geneste, notaire, autorisé à cet effet.

Ordonnances des Intendants, cahier 40, folio 57.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 595. 1757.

Répertoire pour servir à recevoir les paiements, tant des cens et rentes seigneuriales que rentes constituées et droits de lods et ventes dues aux RR. PP. Jésuites par les tenanciers de leur fief de Notre-Dame-des-Anges.

Archives de la province de Québec.

12 décembre 1781.

Aveu et dénombrement du R. P. Jean-Joseph Casot, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur des missions de la dite compagnie établies en cette province, pour le fief et seigneurie de Notre-Dame-des-Anges.

Aveux et dénombremments, régime anglais, cahier 1, folio 194.

16 mars 1864.

Cadastre de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges,

appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 10).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Grandpré de la Redoute, Bégon, de la Mistanquienne ou de Montplaisir.

28 avril 1659.

Acte de concession des Révérends Pères Jésuites au sieur Jean Madry de sept arpents de terre de front sur quatre lieues de profondeur en leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, "en tout droit de fief noble sans autre charge que la foi et hommage au principal manoir de la dite seigneurie."

Greffe de Guillaume Audouart, notaire à Québec, 28 avril 1659.

28 octobre 1718.

Acte de vente de Françoise Duquet, veuve en premières noces de Jean Madry et en secondes noces d'Olivier Morel de la Durantaye, conseiller au Conseil Supérieur, à Guillaume Gaillard, agissant pour Michel Bégon, intendant de la Nouvelle-France, du "fief servant relevant des RR. PP. Jésuites appelé Grandpré de la Redoute sis en la Canardière, de sept arpents et demi de terre de front sur quatre lieues de profondeur, joignant d'un côté à la terre de Lagrois, du côté du nord, et au suroist celle de Paul Chalifoux, d'un bout le fleuve Saint-Laurent et de l'autre bout la dite profondeur, appartenant à la dite dame à cause du titre de concession accordé par les RR. PP. Jésuites, par acte devant Audouart, le 28 avril 1659.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 28 octobre 1718. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 décembre 1718.

Acte de foi et hommage de Michel Bégon, intendant de la Nouvelle-France, aux RR. PP. Jésuites pour le fief relevant de leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges dont il a fait l'acquisition.

Greffe de Jacques Barbel, notaire à Québec, 14 décembre 1718 (1).

27 décembre 1753.

Acte de foi et hommage de Guillaume Estèbe, conseiller au Conseil Supérieur de Québec et garde-magasin à Québec, au R. P. Pierre-René Floquet, procureur du collège de Québec, pour l'arrière-fief et terre appelé ci-devant de Grand-Pré de la Redoute et aujourd'hui la Mistanguienne, situé à la Canardière, relevant de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 27 décembre 1753. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 septembre 1757.

Acte de vente de Guillaume Estèbe, conseiller au Conseil Supérieur, à François-Joseph de Vienne, garde-magasin du Roi à Québec, de l'arrière-fief de la Mistanguienne (aussi connu sous les noms de Grandpré et de Montplaisir), situé à la Canardière, près Québec, de sept arpents de front sur quatre lieues de profondeur, et dépendant de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 8 septembre 1757. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 décembre 1758.

Acte de foi et hommage de François-Joseph de Vien-

(1) Cet acte est disparu du greffe de Barbel.

ne, garde-magasin du Roi à Québec, au R. P. Jean-Baptiste de Saint-Pé, supérieur-général des missions de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, pour l'arrière-fief et terre appelé ci-devant la Mistanguienne et aujourd'hui Montplaisir situé à la Canardière, relevant en plein fief, foi et hommage des RR. PP. Jésuites, seigneurs de Notre-Dame-des-Anges, lequel arrière-fief appartient au dit de Vienne au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Guillaume Estèbe, ci-devant propriétaire du dit arrière-fief de la Mistanguienne, par contrat passé devant Saillant, notaire, le 8 septembre 1757.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 18 décembre 1758. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 septembre 1764.

Acte de vente de François Joseph de Vienne, ci-devant garde des magasins du Roi en cette colonie, et Ursule Vaillant, son épouse, à William Grant, négociant à Québec, de l'arrière-fief et terre nommé la Mistanguienne situé à la Canardière, près la ville de Québec, de sept arpents de front ou environ sur quatre lieues de profondeur.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 8 septembre 1764. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 décembre 1863.

Cadastre de l'arrière-fief Grandpré ou Montplaisir appartenant au Révérend Charles Morice, clos le 29 décembre 1863, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 12).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Bourg-Royal

4 mai 1699.

Acte de concession des RR. PP. Martin Bouvart, supérieur, et François Vaillant, procureur, de la Compagnie de Jésus en ce pays, seigneurs de Notre-Dame-des-Anges, à Charles Denys de Vitré, conseiller au Conseil Souverain, d'un arrière-fief dans leur dite seigneurie de Notre-Dame-des-Anges.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 4 mai 1699. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 septembre 1769.

Acte de vente de Théodore-Mathieu Denys de Vitré, héritier de défunt Théodore Denys de Vitré et de Marie Blaise des Bergères, ses père et mère, à Henry Kneller, écuyer, acceptant pour lui, Arthur Davidson, son commis, d'un arrière-fief de sept terres situées au Bourg-Royal, paroisse de Charlesbourg, enclavé dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, appartenante aux Révérends Pères Jésuites du collège de Québec, seigneurs du dit lieu.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 14 septembre 1769. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 octobre 1778.

Acte de vente de l'honorable Thomas Dunn, l'un des juges de la Cour des Plaidoyers Communs, Jenkin Williams, greffier du Conseil Législatif, et Arthur Davidson, avocat, au nom et comme procureurs de Francis Masères, clerc baron en la cour de l'Echiquier, demeurant à Londres, exécuteur testamentaire de Henry Kneller, ci-devant avocat-général du Roi à Québec, à Peter Stuart, négociant,

d'un arrière-fief, c'est à savoir sept terres contenant ensemble 280 arpents en superficie, plus ou moins, situées au Bourg-Royal, paroisse de Charlesbourg, enclavées dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, appartenante aux Révérends Pères Jésuites du collège de Québec, seigneurs du dit lieu.

Greffe de Jean-Antoine Panet, 23 octobre 1778. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 décembre 1863.

Cadastre de l'arrière-fief Bourg-Royal, appartenant aux héritiers Peter Stuart, clos le 29 décembre 1863, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 12).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de la Cabane aux Taupiers

18 avril 1658.

Acte de vente de Nicolas Le Vieux, sieur de Hauteville, au sieur Florentin Lambert, marchand libraire, bourgeois de Paris, de "la terre et seigneurie auparavant appelée vulgairement la Cabane aux Taupiers, tenant la totalité d'une part au fleuve Saint-Laurent, d'autre part à la rivière Saint-Charles, aboutissant d'un bout d'amont à Paul Chalifour, charpentier, et d'autre bout d'aval au nommé Jean Du Maine et à une maison appartenante aux Révérends Pères Religieux de la Compagnie de Jésus en laquelle est demeurant le Frère Ceuron . . ."

Greffe de Rollu et Gaultier, notaires au Châtelet de Paris, 18 avril 1658.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXII, p. 34.

Arrière-fief de la Trinité

10 août 1652.

Acte de concession des Révérends Pères Jésuites au sieur Simon Denys d'un fief noble dans leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges de sept arpents de front sur le fleuve sur vingt-quatre arpents de profondeur, avec les prairies correspondantes aux sept arpents de face sur le fleuve., tenant par derrière aux terres des Jésuites "à charge de s'y établir dans la présente année 1652 et de donner le jour de saint Etienne la somme de 25 sols pour chaque arpent de front, 2 chapons vifs."

Tiré de l'ouvrage du R. P. Hugolin, *Le Père Joseph Denis*, vol. II, p. 173.

Note — Il est peut-être bon d'ajouter ici que l'acte de concession du 10 août 1652 reçu par le notaire Guillaume Audouart ne dit pas que cette concession est faite en fief noble. Nous serions porté à croire que la concession accordée à Simon Denys par les Jésuites était en roture.

FIEF HERTEL

3 décembre 1633.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Jacques Hertel de "l'étendue et consistance des terres qui ensuivent c'est à savoir deux cents arpents de terre situés en la Nouvelle-France au lieu des Trois-Rivières à prendre à l'endroit où la Compagnie fait bâtir une habitation ou de proche en proche ainsi que le lieu sera désigné par le sieur Champlain, commandant pour la dite Compagnie au fort et habitation de Québec, étendue du fleuve Saint-Laurent et lieux adjacents, pour jouir par le

dit Hertel, ses successeurs ou ayants cause des dites terres en toute propriété et seigneurie, les tenir et posséder noblement et à titre de fief relevant du dit fort de Québec...”

Tiré d'une copie collationnée par Ameau, greffier aux Trois-Rivières.

20 mai 1664.

Procès-verbal de Jean-François Bourdon, sieur de Dombourg, arpenteur en la Nouvelle-France, qui, sur le commandement d'Augustin de Saffray, chevalier de Mézy, fixe les lignes entre le fief Hertel et le fief Godefroy de Linctot.

Original aux Archives de la Cour du Banc du Roi des Trois-Rivières. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 août 1644.

Acte d'échange entre honorable homme Jacques Hertel, d'une part, et Jean Godefroy, d'autre part : c'est à savoir que le d. sieur Godefroy a cédé et transporté au d. titre d'échange..... au dit s. Hertel..... deux perches de terre de large à prendre en profondeur dans les bois tant et si avant qu'il est porté par la concession du d. s. Godefroy sur lesquelles deux perches de terre de large à prendre en profondeur il y en a soixante-cinq perches désertées, et en contre échange le d. sieur Hertel cède et transporte..... au d. sieur Godefroy à ce présent et acceptant..... deux autres perches de terre de large à prendre en profondeur dans les bois aussi tant et si avant qu'il est porté par la concession du d. s. Hertel, les d. deux perches de terre transportées par le d. s. Godefroy tenant du côté du nord-est au petit ruisseau de la Fonte, d'autre côté au sorouest les terres du d. s. Hertel, d'un bout au sud-

est les terres du d. s. Godefroy, d'autre bout au nord-ouest les terres de Messieurs de la Compagnie non concédées. . .

Greffe de Guillaume Tronquet, notaire à Québec, 20 août 1644. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 juillet 1668.

Acte de foi et hommage de maître Quentin Moral, sieur de Saint-Quentin, juge prévôt en la juridiction du Cap-de-la-Madeleine, au nom et comme ayant épousé Marie Marguerie, veuve de Jacques Hertel, et faisant pour les enfants du dit défunt et de la dite Marguerie, "pour cinquante arpents de terre situés proche cette ville (Trois-Rivières), faisant partie de deux cents concédés par la Compagnie de la Nouvelle-France au dit défunt Hertel en toute propriété et seigneurie et les tenir et posséder noblement à titre de fief relevant du fort de Québec, par titre en date du 3 décembre 1633, desquels dits 200 arpents de terre le dit sieur de Saint-Quentin a déclaré que feu M. de Champlain n'aurait mis en possession le dit défunt Hertel que des 50 arpents susdits ne le jugeant pas à propos du surplus attendu que les dites terres étaient trop proches de cette ville. . ."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 15.

3 août 1830.

Acte de vente de Joseph Lefebvre de Bellefeuille, demoiselles Jeanne et Joseph Lefebvre de Bellefeuille et Julie Leproust, leur nièce, fille de feu dame Françoise Lefebvre de Bellefeuille, etc., à William Craigie Holmes Coffin d'une pièce de terre située en la ville des Trois-Rivières connue sous le nom de clos et fief Hertel, aux dits vendeurs appartenant comme provenant de feu Jacques Hertel, leur bisaïeul, connue faisant partie de plus grande

étendue d'un terrain de cinquante arpents en superficie qui lui avait été concédé le 3 décembre 1633.

Greffe de Joseph Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 3 août 1830. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 mai 1835.

Acte de foi et hommage de William Craigie Holmes Coffin pour partie du fief Hertel situé dans la ville des Trois-Rivières dont il a fait l'acquisition par acte de Badeau, notaire aux Trois-Rivières, du 3 août 1830.

Fois et hommages, régime français, cahier 3, folio 459.
1er décembre 1860.

Cadastre de la partie du fief Hertel et Linctot, possédée par Jean-Baptiste Lottinville, Isidore Dugré et Flavien Lottinville, écuyers, fait le 1er décembre 1860, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 27).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie du fief Hertel et Linctot, possédée par Isidore Dupré, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 28).

Archives de la province de Québec.

24 mars 1861.

Cadastre de la partie du fief Hertel et Linctot, possédée par dame Geneviève Berthelot, veuve de feu Joseph Badeau, écuyer, fait le 24 mars 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 29).

Archives de la province de Québec.

24 mars 1861.

Cadastre de la partie du fief Hertel et Linctot, possédée par dame Mary McCarthy *alias* Mary Brown, veuve de

feu Moses Hart, écuyer, fait le 24 mars 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 30).

Archives de la province de Québec.

24 mars 1861.

Cadastre des parties du fief Hertel et Linctot, possédées par les Révérendes Dames Religieuses Ursulines des Trois-Rivières, Etienne Tapin, écuyer, et dame Harriet Sawtell, veuve de feu James Dickson, écuyer, fait le 24 mars 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (nos 31, 32 et 33).

Archives de la province de Québec.

SEIGNEURIE DE BEAUPORT

15 janvier 1634.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France au sieur Robert Giffard de l'“estendue et consistance des terres qui ensuivent, c'est à savoir une lieue de terre à prendre le long de la coste du fleuve de St-Laurent sur une lieue et demye de profondeur dans les terres à l'endroit où la rivière appelée Notre-Dame de Beauport entre dans le dit fleuve, icelle rivière comprise, pour jouir des dits lieux par le dit sieur Giffard, ses successeurs ou ayans cause en toute justice, propriété et seigneurie à perpétuité...”

Cahier d'intendance No. 2, concessions en fiefs, folio 655.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 386.

31 décembre 1635.

Acte de foi et hommage de Robert Giffard, sieur de Beauport, à Marc-Antoine de Brasdefer, écuyer, sieur de

Châteaufort, lieutenant-général en toute l'étendue du fleuve de Saint-Laurent en la Nouvelle-France pour Mgr le cardinal duc de Richelieu, pair de France, et grand-maître, chef et surintendant-général de la navigation et commerce de ce royaume, pour sa terre de Beauport relevante nommément du fort et château de Québec.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 387.

27 mars 1647.

Acte de foi et hommage de Robert Giffard pour son fief et seigneurie de Beauport.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Robert Giffard du 22 février 1668.

31 mars 1653.

Acte de concession de Jean de Lauzon, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, au sieur Giffard, seigneur de Beauport, de "deux lieues et demye de profondeur sur la lieue de front de la dite seigneurie de Beauport, bornée de la rivière de Notre-Dame de Beauport d'un costé icelle rivière comprise, et la rivière du Sault de Montmorency d'autre, pour en jouir par luy ses hoirs et ayans cause à toujours en pleine propriété, justice et seigneurie, avec tels et pareils droits qu'il a possédé cy-devant et possède maintenant la dite seigneurie de Beauport pour en composer un seul fief et en rendre un seul hommage..."

Cahier d'intendance no. 2, concessions en fiefs, folio 657.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 388.

19 octobre 1663.

Acte de donation de Robert Giffard, sieur de Beauport, et de Marie Renouard, son épouse, à Joseph Giffard, leur fils de "tous et uns chacuns les biens meubles et immeubles, bestiaux et effets actifs qu'ils ont et qu'ils possèdent en ce pays de la dite Nouvelle-France, et ce qui leur appartient dans l'ancienne France, et toutes généralement quelconques qui leur pourront appartenir au jour de leur décès, l'usufruit toutefois de tous les dits meubles, immeubles, bestiaux et effets actifs réservé à chacun des dits donateurs et au dernier mourant d'eux deux par forme de constitut et précaire, lequel usufruit demeurera pour le total des dites choses au dernier mourant. . ."

Greffe de Michel Filion, notaire à Québec, 19 octobre 1663. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 février 1668.

Acte de foi et hommage de Robert Giffard pour le fief et seigneurie de Beauport consistant en l'espace de terre qui se rencontre entre le sault de Montmorency exclusivement et la rivière du dit Beauport icelle rivière comprise sur quatre lieues de profondeur "ainsi qu'il nous a dit, les titres ne portant que lieue et demie ainsi qu'il nous a paru par exhibition qu'il nous a faites des dits titres."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 295.

17 février 1683.

Contrat de mariage d'Ignace Juchereau Duchesnay et Marie-Catherine Peuvret par lequel Joseph Giffard, oncle maternel du sieur Duchesnay, donne par donation pure et simple et entrevif au dit Duchesnay et à la dite Marie-Catherine Peuvret, en faveur de leur mariage, la terre, fief et seigneurie de Beauport, tout ainsi que le tout

lui appartenait par la donation qui lui en avait été faite par Robert Giffard et Marie Renouard, ses père et mère.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 17 février 1683. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 mai 1725.

Acte de foi et hommage d'Ignace Juchereau de Saint-Denys, fils et héritier de feu Ignace Juchereau Duchesnay, pour un huitième dans le fief et seigneurie de Beauport faisant aussi pour Catherine Peuvret, sa mère, veuve du dit sieur Duchesnay, propriétaire pour moitié du dit fief, pour Augustin Juchereau de Saint-Michel, Antoine Juchereau de Beauport, Marie-Louise, Madeleine, Thérèse, Louise et Marie-Anne, enfants et héritiers du feu sieur Duchesnay, pour un pareil huitième dans le quart du fief, etc., etc.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 131.
1er juin 1725.

Aveu et dénombrement d'Ignace Juchereau de Saint-Denys, fils et héritier de feu Ignace Juchereau Duchesnay, pour un huitième dans le quart du fief et seigneurie de Beauport, faisant aussi pour dame Marie-Catherine Peuvret, sa mère, et pour ses frères et soeurs.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 238.

12 octobre 1772.

Acte de conventions entre Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur primitif de Beauport, Jean-Baptiste des Bergères de Rigauville, curateur à l'absence d'Eustache Juchereau Duchesnay, et Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry pour parvenir au partage du fief et seigneurie de Beauport.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 12 octobre

1772. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 février 1781.

Acte de foi et hommage d'Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry pour un quart de la seigneurie de Beauport nommé le Sault-de-Montmorency dont il est propriétaire par donation entre vifs de Thérèse Juchereau Duchesnay, veuve d'Antoine d'Ailleboust de Mantet, reçue par Saillant, notaire, le 9 août 1772, et par un acte de partage reçu par le même notaire Saillant le 12 octobre 1772.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 78.

1821-1823.

Papier-terrier de la seigneurie de Beauport dressé par le notaire J.-B. Taché, de Kamouraska.

Pièce conservée dans le greffe du notaire J.-B. Taché aux Archives Judiciaires de la Rivière-du-Loup-en-bas.

26 août 1846.

Acte de foi et hommage de Peter Patterson pour le fief et seigneurie de Beauport dont il est propriétaire par contrat de vente et adjudication du shérif de Québec en date du 19 juillet 1846.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 4, folio 46.

25 novembre 1859.

Cadastre de la seigneurie de Beauport appartenant à dame Mary Patterson, épouse de George Benson Hall, écuyer, clos le 25 novembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 10).

Archives de la province de Québec.

23 mars 1860.

Cadastre de partie de la seigneurie de Beauport (domaine), appartenant à Delle Amélie de Salaberry, clos le

23 mars 1860, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 10).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief du Buisson ou Després

14 mars 1634.

Acte de concession de Robert Giffard, seigneur de Beauport, à Jean Guion (Guyon) d'un arrière-fief dans la dite seigneurie de Beauport.

Greffe de Roussel, notaire à Mortagne, 14 mars 1634.

25 février 1637.

Acte de prise de possession par Jean Guion (Guyon) de l'arrière-fief à lui concédé par Robert Giffard dans sa seigneurie de Beauport.

Greffe de Jean de Lespinasse, notaire à Québec, 25 février 1637. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 juillet 1646.

Acte de foi et hommage de Jean Guion (Guyon) à Robert Giffard, seigneur de Beauport, pour son arrière-fief du Buisson, dépendant de la dite seigneurie de Beauport, lequel arrière-fief lui appartient par acte de concession de Robert Giffard passé par devant le notaire Roussel, à Mortagne, le 14 mars 1634.

Greffe de Guillaume Tronquet, notaire à Québec, 30 juillet 1646. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans *Notes sur les registres de Notre-Dame-de-Québec*, de l'abbé Ferland, p. 49.

11 août 1666.

Acte de foi et hommage de Jean Clesse, maître-char-

ron, habitant du village de Fargy, en la seigneurie de Beauport, à Robert Giffard, seigneur du dit Beauport, pour l'arrière-fief du Buisson, movant du dit "château seigneurial à cause de l'acquisition qu'il en a faite de Claude Guion (Guyon) et de Catherine Colin, sa femme, le dit Guion fils et héritier de feu Jean Guion.

Greffe de Paul Vachon, notaire à Beauport, 11 août 1666. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 avril 1668.

Acte de vente de Michel Guyon, sieur de Rouvray, à François Guyon, sieur Després, son frère, de six perches et demi de terre de front sur la profondeur de l'arrière-fief du Buisson, joignant d'un côté la terre de Denys Guyon, son frère.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 23 avril 1668.

29 octobre 1668.

Acte de vente de Denys Guyon à François Guyon, sieur Després, son frère, de six perches et demi de terre de front sur la profondeur de l'arrière-fief du Buisson.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 29 octobre 1668.

23 juin 1669.

Acte de vente de Simon Guyon à François Guyon, sieur Després, son frère, de six perches et demi de terre sur la profondeur de l'arrière-fief du Buisson, joignant d'un côté la terre qu'il a acquise du sieur Denis Guyon et de l'autre côté la terre de François Bellenger.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 23 juin 1669.

5 octobre 1669.

Acte de vente de Jean Guyon du Buisson à François Guyon, sieur Després, de six perches et demi ou environ de terre de front sur la profondeur de l'arrière-fief du Buisson.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 5 octobre 1669.

19 octobre 1669.

Acte de foi et hommage de François Guion (Guyon), sieur Després, à Marie Renouard, veuve de Robert Giffard, pour l'arrière-fief du Buisson qu'il a acquis de Jean Guion (Guyon), arpenteur du Roi, ci-devant sieur du Buisson, qui l'avait eu de Jean Guion (Guyon) et de Mathurine Robin, ses père et mère, lesquels l'avaient obtenu de Robert Giffard, par contrat passé à Mortagne, au Perche, le 14 mars 1634.

Greffe de Paul Vachon, notaire à Beauport, 19 octobre 1669. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 novembre 1672.

Aveu et dénombrement de François Guyon, sieur Després, à Joseph Giffard, seigneur de Beauport, pour cinq-huitièmes de l'arrière-fief du Buisson, lequel arrière-fief appartenait ci-devant à défunt Jean Guyon, vivant sieur du Buisson, son père.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 3 novembre 1672. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 avril 1673.

Aveu et dénombrement de Jean Creste, maître charron, habitant du bourg de Fargy, à Joseph Giffard, seigneur de Beauport, pour l'arrière-fief du Buisson, qu'il a

acquis de Claude Guion (Guyon) et de Catherine Collin, sa femme, par acte reçu par Paul Vachon le 4 août 1660.

Greffe de Paul Vachon, notaire à Beauport, 25 avril 1673. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 février 1706.

Acte de foi et hommage de François Guion (Guyon), sieur Després, à Ignace Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, pour l'arrière-fief du Buisson dépendant de la dite seigneurie de Beauport.

Greffe de Robert Duprac, notaire à Beauport, 3 février 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 février 1706.

Aveu et dénombrement de Pierre Creste, habitant de Beauport, à Ignace Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, pour la huitième partie et portion de terre dans l'arrière-fief du Buisson, dépendant de la seigneurie de Beauport.

Greffe de Robert Duprac, notaire à Beauport, 5 février 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 août 1728.

Acte de vente d'Alexis Guyon, sieur Dumontier, et dame Marie Poupert, son épouse, au sieur François Margane de Lavaltrie et à dame Angélique Guyon, son épouse, de tous leurs droits et prétentions dans l'arrière-fief du Buisson, relevant de la seigneurie de Beauport.

Greffe de Noël Duprac, notaire à Beauport, 8 août 1728. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de la Cloutièrerie

14 mars 1634.

Acte de concession de Robert Giffard, seigneur de Beauport, à Zacharie Cloutier d'un arrière-fief dans la dite seigneurie de Beauport.

Greffe de Roussel, notaire à Mortagne, 14 mars 1634.

20 décembre 1670.

Acte de vente de Zacharie Cloutier père et Xainte Dupont, sa femme, demeurants au Château-Richer, à Nicolas Dupont, sieur de Neuville, conseiller au Conseil Souverain, de la terre, fief et seigneurie de la Cloutièrerie, joignant d'un côté Jean Guyon, d'autre la veuve Jean Côté, d'un bout le fleuve Saint-Laurent et d'autre les terres non concédées, la dite terre appartenant au dit Cloutier par contrat passé à Mortagne par devant Roussel, notaire, le 14 mars 1634, et à lui accordée par défunt Robert Giffard, relevant à foi et hommage du dit sieur de Beauport.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 20 décembre 1670. . Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 mai 1687.

Contrat de mariage de François-Marie Renaud d'Avène des Méloizes et de Françoise-Thérèse Dupont, qui contient donation aux futurs époux par M. Nicolas Dupont de Neuville, grand'père de la future, de l'arrière-fief de la Cloutièrerie situé dans la seigneurie de Beauport.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 10 mai 1687.

29 juillet 1693.

Acte de vente de François-Marie Renaud d'Avène de Méloizes, tant en son nom que se faisant fort de Françoise-Thérèse Dupont, son épouse, à Jean Lefebvre dit Descô-

teaux, charpentier, Jean Beaugy et Pierre Creste, habitants de Beauport, du nombre de cinq arpents et demi de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent et de quatre lieues de profondeur dans les terres, joignant d'un côté à la terre et seigneurie du sieur Després, d'autre côté à la terre et habitation d'André Parent, le tout en arrière-fief relevant de la seigneurie de Beauport, au dit sieur de Méloizes appartenant pour avoir été donné à son épouse par leur contrat de mariage passé devant Rageot le 10 mai 1687.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 29 juillet 1693. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 mars 1740.

Acte de foi et hommage de Louis Beaugy au sieur Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, pour un arpent ou environ de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent qu'il a acquis dans l'arrière-fief du sieur Renaud d'Avènes des Méloizes par acte du 29 juillet 1693.

Greffe de Noël Duprac, notaire à Beauport, 15 mars 1740. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 mars 1740.

Acte de foi et hommage de Jean Chevalier à M. Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, pour sa portion d'un arrière-fief dépendant de la dite seigneurie de Beauport.

Greffe de Noël Duprac, notaire à Beauport, 15 mars 1740. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de.....

8 juillet 1651.

Acte de concession de Robert Giffard et Marie Renouard, sa femme, à Jean Juchereau de la Ferté et Marie Giffard, sa femme, Nicolas Juchereau de Saint-Denys et Marie Giffard, sa femme, et à Louise Giffard d'un arrière-fief dans leur seigneurie de Beauport qui comprendra "la consistance des terres qui suivent, savoir depuis la concession concédée par le dit sieur Giffard à Pierre Lemieux jusqu'à celle concédée par le dit sieur à Noël Langlois à eux trois le tout sans par fournissement et mesure".

Greffe de Guillaume Audouart, notaire à Québec, 8 juillet 1651. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de la Ferté

11 août 1673.

Acte de concession de damoiselle Marie Renouard, veuve de Robert Giffard, en son vivant seigneur de Beauport, douairière et usufruitière du dit lieu, Joseph Giffard, seigneur du dit Beauport, son fils, et damoiselle Michelle-Thérèse Nau, son épouse, à Jean Juchereau de la Ferté de la "consistance des lieux qui ensuivent, c'est à savoir toute l'étendue de la terre qui se rencontre entre la concession et fief appartenant à Nicolas Juchereau de Saint-Denys et la terre et fief de feu messire Jean de Lauzon, de son vivant grand senéchal de la Nouvelle-France, la dite consistance de terre érigée en arrière-fief appelé la Ferté, avec la même profondeur que contient la dite seigneurie de Beauport."

Greffe de Paul Vachon, notaire à Beauport, 11 août 1673. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief le Cheney ou Duchesnay

9 septembre 1673.

Acte de concession de damoiselle Marie Renouard, veuve de Robert Giffard, en son vivant seigneur de Beauport, douairière et usufruitière du dit lieu, Joseph Giffard, seigneur du dit Beauport, son fils, et damoiselle Michelle-Thérèse Nau, son épouse, à Nicolas Juchereau de Saint-Denys, de la "consistance des lieux qui ensuivent, c'est-à-savoir toute l'étendue de la terre qui se rencontre entre la concession et fief appartenant à Jean Juchereau de la Ferté et la terre de Robert . . . , la dite consistance de terre érigée en arrière-fief appelée le Cheney, avec la même profondeur que contient la dite seigneurie du dit Beauport."

Greffe de Paul Vachon, notaire à Beauport, 9 septembre 1673. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juin 1764.

Acte de vente de Joseph-Antoine de Bellot, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des troupes d'infanterie, fondé de procuration de Marie-Madeleine Chaussegros de Léry, épouse et procuratrice de Louis Le Gardeur, chevalier de Repentigny, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, et de Joseph-Charles Juchereau de Saint-Denys, doyen du Conseil Supérieur du Cap-Français, île de Saint-Domingue, à Jean Garneau, habitant de Sainte-Foy, de l'arrière-fief appelé Duchesnay, mouvant et relevant en plein fief de la seigneurie de Beauport, de neuf arpents

de large ou environ sur le bord du fleuve Saint-Laurent en allant en rétrécissant à quinze arpents de hauteur, le dit arrière-fief appartenant aux dits vendeurs pour l'avoir eu de M. et Mme Juchereau auxquels il appartenait par concession de Marie Renouard, veuve de Robert Giffard, par acte de Paul Vachon du 9 septembre 1673.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 18 juin 1764. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 juin 1773.

Acte de foi et hommage du sieur Jean Garneau à Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, pour l'arrière-fief Duchesnay, relevant en plein fief de la dite seigneurie de Beauport, lequel arrière-fief le dit Garneau a acheté de Joseph-Antoine de Bellot, procureur fondé de Madeleine Chaussegros de Léry, épouse et procuratrice de Louis Le Gardeur de Repentigny, par acte de Saillant du 18 juin 1764.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 3 juin 1773. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Beaumarchais

13 juillet 1689.

Acte de cession de la terre et arrière-fief de Beaumarchais, en la seigneurie de Beauport, par Charles de Lauzon, prêtre, demeurant en la ville de Larochelle, à Charles Juchereau de Saint-Denys, son neveu par alliance, "pour l'amour et affection qu'il lui porte et autres considérations qu'il se réserve."

Insinuations de la Prévôté de Québec, cahier 1, folio

615. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 octobre 1693.

Acte de vente de Joseph Giffard, seigneur usufruitier, et Ignace Juchereau Duchesnay, donataire propriétaire du fief et seigneurie de Beauport, à Michel Parent et Michel Chevalier, habitants du dit Beauport, d'un arrière-fief mouvant et relevant de la dite seigneurie: "les dits Parent et Chevalier se déportent et démettent entièrement du droit d'arrière-fief et consentent de tenir à l'avenir la dite terre à perpétuité en pure roture et censive envers le dit fief et seigneurie de Beauport. . ."

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 6 octobre 1693. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

SEIGNEURIE DES PÈRES JÉSUITES AUX TROIS-RIVIÈRES

15 février 1634.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus de "la quantité de six cents arpents de terre, à prendre en la Nouvelle-France, au lieu dit les Trois-Rivières, à l'endroit où notre dite compagnie fait construire une habitation, ou de proche en proche, ainsy qu'il sera advisé par le sieur Champlain, commandant pour la dite compagnie au fort de Québec et fleuve St-Laurent, pour jouir par les dits Révérends Pères de la dite Compagnie de Jésus, eux et leur société, à toujours des dites terres en toute propriété et seigneurie, tout ainsy qu'il a pleue au roy nous concéder le dit pays de la Nouvelle-France, sans qu'ils soient obligés

à aucune chose, sinon que d'en donner l'adveu pour cette seule fois seulement, les dispensant pour toujours après cela...''

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 113.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 70.

26 février 1637.

Mandement des Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France qui commet M. de Montmagny, gouverneur et lieutenant pour le Roi à Québec, pour faire jouir, user et mettre les RR. PP. Jésuites en possession de la concession à eux accordée aux Trois-Rivières par la dite Compagnie le 15 février 1634.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 114.

26 août 1637.

Procès-verbal de M. de Montmagny, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi à Québec, qui assigne les bornes de la seigneurie accordée aux RR. PP. Jésuites aux Trois-Rivières le 15 février 1634 et constate la prise de possession d'icelle par les dits RR. PP. Jésuites.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 115.

8 août 1664.

Acte de concession d'Augustin de Mézy, gouverneur de la Nouvelle-France, et de François de Laval, évêque de Pétrée, aux RR. PP. Jésuites des "quatre ou cinq arpents de terres non défrichées qui restent entre la seconde rivière et les quatorze arpents qui leur ont été donnés en échange d'une même quantité qu'ils avaient proche le fort des Trois-Rivières; cette échange n'ayant été faite qu'à l'ins-

tance et prière des habitants pour y faire une commune dans laquelle leurs bestiaux puissent être en assurance contre les incursions fréquentes des Iroquois. . . ”

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 121.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 72.

22 août 1664.

Procès-verbal de Pierre Boucher, sieur de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières, qui constate la prise de possession par les RR. PP. Jésuites du reste de terrain à eux accordé le 8 août 1664.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 122.

26 novembre 1667.

Acte de foi et hommage de Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus du collège de Québec et missions de la Nouvelle-France, pour “la quantité de six cents arpents de terre sis et situés au lieu des Trois-Rivières, proche l'habitation que l'ancienne Compagnie y a autrefois fait faire et ainsi qu'il serait avisé par feu M. de Champlain pour en jouir par les dits Pères en toute propriété et seigneurie. , les dits six cents arpents de terre aux dits Pères appartenant par titre de l'ancienne Compagnie en date du 15 février 1634.”

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 70.

22 octobre 1707.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, qui, en conséquence des ordres de Sa Majesté, supprime la haute justice du fief appartenant aux Pères Jésuites dans la ville des Trois-Rivières.

Ordonnances des Intendants, cahier 1, folio 138.
 Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 138.
 20 février 1733.

Aveu et dénombrement du R. P. Claude Dupuy, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur des missions de la dite Compagnie établies au pays de la Nouvelle-France, pour la seigneurie située en la ville des Trois-Rivières qui a été accordée aux dits RR. PP. par la Compagnie de la Nouvelle-France le 15 février 1634.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 2, folios 317 et 403.

12 décembre 1781.

Aveu et dénombrement du R. P. Jean-Joseph Casot, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur des missions de la dite compagnie établies en cette Province, pour la seigneurie des dits RR. PP. situés dans la ville des Trois-Rivières.

Aveux et dénombremens, régime anglais, cahier 1, folios 194 et 246.

16 mars 1864.

Cadastre du fief dans la banlieue de Trois-Rivières, appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 7).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA CITIÈRE

15 janvier 1635.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à François de Lauzon, sieur de Liret (ou Lirec), fils aîné du sieur Jean de Lauzon, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'état et directeur de ses finances, du

“païs contenu en l'estendue des bornes qui ensuivent, à commencer à l'embouchure de la rivière qui se descharge quasy à l'entrée du lac St-Pierre en la Nouvelle-France et qui s'estend du lac ou qui vient proche du lac de Champlain, icelle rivière comprise, et de la dite embouchure tirant à mont la rivière St-Laurent jusques et par delà le sault St-Louis, jusqu'à une isle qui est au-dessus et proche une rivière qui vient du côté du sud et qui entre dans la dite rivière St-Laurent, la dite île comprise et ce qui se trouvera compris entre les deux lignes parallèles que l'on pourra tirer, des deux bornes de la dite rivière du lac de Champlain et de la dite isle estant au-dessus du sault St-Louis, tirant au sud et jusqu'à la mer . . . en toute propriété, justice et seigneurie à perpétuité.”

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, 9ième livraison, p. XXVI.

29 juillet 1638.

Acte de mise en possession de Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de Sa Majesté en toute l'étendue du fleuve St-Laurent de la Nouvelle-France, à Nicolas Trevet, écuyer, au nom et comme procureur du sieur de Lauzon, fils, d'une concession accordée par la Compagnie de la Nouvelle-France au dit sieur de Lauzon, fils, le 15 janvier 1635.

Grefte de Jean Guitet, notaire à Québec, 29 juillet 1638.

Publié dans *Décisions des tribunaux, questions seigneuriales*, vol. 1, p. 84b.

Note — La seigneurie de la Citière était d'une étendue considérable puisqu'elle commençait à l'embouchure de la

rivière Saint-François, sur le lac Saint-Pierre, et s'étendait jusqu'au lac Champlain. Nombre de royaumes d'Europe auraient été à l'aise dans cette concession. La seigneurie de la Citière fut réunie au domaine de Sa Majesté après le départ de M. de Lauzon de la Nouvelle-France. Nous ignorons la date de cette réunion ou confiscation. Dans un acte de concession de M. Duchesneau à Charles Lemoyne de Longueuil du 10 juillet 1676, il est écrit *la dite seigneurie de la Citière étant réunie au domaine de Sa Majesté*. Plusieurs des concessions faites par M. Talon en 1672 étaient dans les limites de la seigneurie de la Citière. Nous avons donc le droit de présumer que cette seigneurie retourna à la Couronne entre 1665 et 1672.

FIEF DU CAP-ROUGE

15 janvier 1635.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Noël Juchereau, sieur des Châtelets, et Jean Juchereau, sieur de Maur, d'une étendue de terre à prendre "dès le cap au Diamant jusques . . . au-delà du vallon du Cap-Rouge". En fief.

Mentionné dans l'inventaire de Noël Juchereau des Châtelets dressé par Guillaume Audouart le 7 octobre 1649.

30 avril 1646.

Acte de concession de Noël Juchereau des Châtelets et de Jean Juchereau de Maur à Jean Maheu, fils de Jacques Maheu, de douze arpents de terre de front sur le grand fleuve Saint-Laurent, à prendre au lieu appelé le Cap-Rouge, depuis le ruisseau Saint-Ange en descendant vers Québec.

Greffe de Guillaume Tronquet, notaire à Québec, 30 avril 1646 (1).

Note — Le fief du Cap-Rouge disparut par la création du fief et seigneurie de Maur ou Saint-Augustin.

SEIGNEURIE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

15 janvier 1636.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à noble homme Antoine Cheffault, sieur de la Renardière, de "l'estendue et concistance des terres ainsy qu'il ensuit, c'est à scavoir : l'estendue de terre contenu depuis les bornes du sieur Giffart en descendant le fleuve Saint-Laurent en la Nouvelle-France jusques à la rivière du Goufre sur six lieues de profondeur dans les terres." En toute propriété, justice et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 667.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 342.

29 février 1636.

Acte de déclaration d'Antoine Cheffault, sieur de la Renardière, avocat au Parlement, demeurant à Paris, au Petit-Cloître de Saint-Jacques de l'Hôpital, paroisse Saint-Eustache : la concession à lui faite par MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France en leur assemblée générale du 15 janvier 1636 est pour nom et profit de M. Fouquet et de Lauzon, conseillers d'Etat, Berruyer de Mansel-

(1) Cet acte mentionné dans l'acte de foi et hommage de Jean Juchereau de Maur du 14 décembre 1667 ne se trouve plus dans le greffe de Guillaume Tronquet.

mont, Rozée et Duhamel, marchands, Castillon et lui-même Cheffault de la Renardière chacun pour un huitième.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
1er mars 1636.

Acte d'association de MM. Fouquet, pour une part; Antoine Cheffault, pour une part; Jacques Castillon, pour une part; Jean Rosée pour deux parts et Jacques Duhamel pour une part, dans l'exploitation des concessions de l'île d'Orléans et de la côte de Beaupré accordées le 15 janvier 1636.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
6 juillet 1638.

Acte de prise de possession de la seigneurie de la Côte-de-Beaupré.

Greffe de Jean Guitet, notaire à Québec, 6 juillet 1638.
23 août 1657.

Acte de vente de Charles de Lauzon, seigneur de Charney, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en la Nouvelle-France, à Julien Fortin dit Bellefontaine, de la part et portion qui lui compète et appartient en la seigneurie de Beaupré et appartenances et dépendances et en l'association faite pour raison de la dite seigneurie tout ainsi qu'elle pouvait appartenir au dit vendeur par contrat passé pardevant Roland Godet le 2 août 1652.

Greffe de Rouer de Villeray, notaire à Québec, 23 août 1657.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
11 février 1662.

Acte de vente de Julien Fortin dit Bellefontaine à messire François de Laval de la huitième partie de la seigneurie de Beaupré.

Greffe de Claude Aubert, notaire à Québec, 11 février

1662. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 avril 1662.

Acte de vente d'Olivier Letardif à Charles Aubert de la Chesnaye de la part qu'il possède dans la seigneurie de Beaupré.

Greffe de Claude Aubert, notaire à Québec, 13 avril 1662.

20 avril 1663.

Acte de donation de Dame Marie de Maupeou, veuve de François Fouquet, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'état et finances, tant en son nom que comme ayant acquis les droits de messire Basile Fouquet, abbé de Notre-Dame de Barbeau, et se faisant fort de François Fouquet, archevêque de Narbonne, de Nicolas Fouquet, conseiller du Roi, ci-devant surintendant des finances, etc., etc., à l'Hôpital établi à Québec (l'Hôtel-Dieu), le R. P. Ragueneau acceptant pour lui, de la huitième partie de la seigneurie de Beaupré ci-devant concédée par la Compagnie de la Nouvelle-France à la Compagnie de Beaupré.

Greffe de Vallon et Demot, notaires au Châtelet de Paris, 20 avril 1663. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 février 1664.

Acte de vente des Dames Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec à Charles Aubert de la Chesnaye de la part et portion de la seigneurie de Beaupré consistant en une huitième partie qu'elles détiennent comme administratrices des pauvres par donation qui leur en a été faite par Marie de Maupeou, veuve de messire François Fouquet, et ses enfants, par acte passé à Paris le 20 avril 1663.

Greffe de Michel Fillion, notaire à Québec, 9 février

1664. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 août 1664.

Acte de vente sous seing privé de Charles Aubert de la Chesnaye et Charles Bazire, au nom et comme procureurs de Jean Rosée de Saint-Martin, à messire François de Laval, évêque de Pétrée, d'un quart en la seigneurie de la Côte-de-Beaupré.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 668.

14 août 1664.

Acte de vente sous seing privé de Charles Aubert de la Chesnaye à messire François de Laval d'un quart dans la seigneurie de Beaupré, lequel quart lui appartient par acquet qu'il en a fait, savoir du sieur Olivier Le Tardif d'une huitième partie par contrat de Claude Aubert du 13 avril 1662, et des Révérendes Mères de l'Hôtel-Dieu de Québec d'une autre huitième partie par autre contrat de Fillion du 9 février 1664.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 670.

21 août 1664.

Acte de vente sous seing privé de Charles Aubert de la Chesnaye, au nom et comme procureur de Jacques Duhamel, à messire François de Laval d'un huitième en la seigneurie de la Côte-de-Beaupré.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 672.

20 avril 1665.

Acte de ratification de Jacques Duhamel de la vente consentie en son nom par Charles Aubert de la Chesnaye à messire François de Laval, le 21 août 1664.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 673.

10 juin 1665.

Acte de ratification de Jean Rosée de Saint-Martin de l'acte de vente consentie en son nom à messire François de Laval par Charles Aubert de la Chesnaye et Charles Bazire le 12 août 1664.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 669.

18 mars 1667.

Acte de quittance de Julien Fortin, habitant, demeurant au Cap-Tourmente, à Mgr de Laval, évêque de Pétrée, du paiement reçu par lui dès avant ce jour de la vente de la huitième partie de la seigneurie de Beaupré par lui consentie le 11 février 1662.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 18 mars 1667. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er décembre 1667.

Acte de foi et hommage de Paul Vachon, procureur fiscal, fondé de procuration de messire François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la Nouvelle-France, pour partie de la seigneurie de Beaupré.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 133.

25 février 1668.

Acte de vente d'Antoine Cheffault, sieur de la Renardière, et dame veuve Georges Berruyer à messire François de Laval de chacun un huitième en la seigneurie de la Côte-de-Beaupré.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 673.

20 octobre 1668.

Acte de ratification de Charles Aubert de la Chesnaye de la vente sous seing privée consentie à messire de Laval le 14 août 1664.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 20 octobre 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 mars 1674.

Acte de remise de la Compagnie des Indes Occidentales à messire François de Laval, évêque de Pétrée, des droits par lui dûs pour le fief et seigneurie de la Côte-de-Beaupré.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 680.

28 septembre 1679.

Acte de procuration des directeurs du séminaire des Missions Etrangères établi à Québec, à monsieur Bégard, supérieur du séminaire des Missions Etrangères de Paris, pour accepter toutes donations au profit et avantage du séminaire, et spécialement celles que voudrait faire messire François de Laval, évêque de Québec.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 28 septembre 1679. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 avril 1680. .

Acte de donation de Mgr de Laval au séminaire de Québec de tous ses biens.

Greffe de Carnot et de Troyes, notaires au Châtelet de Paris, 12 avril 1680. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 juillet 1683.

Ordonnance du sieur Lefebvre de la Barre, gouverneur de la Nouvelle-France, qui fait défense à toutes per-

sonnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de chasser ni pêcher sur la seigneurie du Cap-Tourmente (1) en aucune manière que ce puisse être. . .

Archives du séminaire de Québec. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *Ordonnances, commissions, etc., etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, vol. 1, p. 41.

4 février 1684.

Acte de concession des sieurs Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Messieurs de Bernières et de Maizerets, grands-vicaires de Monseigneur l'évêque et supérieurs du séminaire de Québec, pour le dit séminaire, "des islets du Cap Brûlé et l'Islet Rompu qui sont vis-à-vis des terres de la seigneurie de Beaupré, lesquels consistent en des rochers qui couvrent presque tous aux grandes mers, et qui ne peuvent être utiles que pour la pêche du loup-marin." A perpétuité, en franche aumône et main-morte.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 687.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 343.

29 octobre 1687.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au séminaire de Québec "des grèves qui sont sur l'étendue et au-devant de toutes les terres à luy appartenantes à titre de fief, pour en jouir aux mêmes titres de fief et droits portés par les dits titres de concession

(1) Il s'agit ici de la seigneurie de la Côte-de-Beaupré dont le Cap-Tourmente fait partie.

des dites terres et sans autres charges que celles portées par les dits titres ny que personne les puisse troubler ou empescher en la jouissance des dites grèves tant du Sault-au-Matelot qu'autres lieux à luy appartenant au dit titre de fief."'

Registre d'intendance no 3, folio 10.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 331.

21 mai 1732.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige les MM. du séminaire des Missions Etrangères établi à Québec de fournir leur aveu et dénombrement des seigneuries qu'ils possèdent en fief et des terres à eux appartenantes en la censive du domaine du roi à Québec; enjoint à tous les tenanciers des dits MM. du séminaire de se présenter à eux avec leurs titres pour les mettre en état de faire leur dit aveu.

Ordonnances des Intendants, cahier 20, folio 65.

1er juin 1732.

Aveu et dénombrement de messire Jean Lyon de Saint-Ferréol, prêtre, docteur de Sorbonne, supérieur de MM. les ecclésiastiques du séminaire des Missions Etrangères établi à Québec, pour le fief et seigneurie de la Côte-de-Beaupré.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 2, folio 375.

24 mai 1738.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui réunit au domaine des MM. du séminaire de Québec, seigneurs de Beaupré, les terres de Louis Paré, Joseph Martineau, Joseph Lessard, Joseph Poulin, Claude Paré, Etienne Paré, Pierre Boivin, François Lessard, François Racine, Jo-

séph Racine, Charles Deblois, Augustin Simard, François Simard, Pierre Deblois, Pierre Paré, Pierre L'Heureux, François Boudon et Noël Simard, concessionnaires en la côte de Saint-Ferréol, qui ne tiennent pas feu et lieu.

Ordonnances des Intendants, cahier 26, folio 118.

6 mars 1751.

Ordonnance de François Bigot, intendant, qui renvoie le sieur Jacrau, directeur et procureur du séminaire de Québec, seigneur de la Côte-de-Beaupré, de sa demande contre Antoine Toupin et Nicolas Lefrançois, habitants de la Côte-de-Beaupré, pour obtenir des copies collationnées de leurs actes de concession, etc, etc.

Ordonnances des Intendants, cahier 38, folio 52.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 391.

25 janvier 1765.

Censier général en forme de papier terrier de la terre, fief et seigneurie de la Côte-de-Beaupré commencé le 25 janvier 1765 et fini le . . .

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 25 janvier 1765.

19 mars 1781.

Acte de foi et hommage de messire Thomas-Laurent Bédard, prêtre, directeur et procureur du séminaire de Québec, pour le fief et seigneurie de la Côte-de-Beaupré.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 289.

11 juillet 1781.

Aveu et dénombrement de messire Henri-François Gravé, prêtre, directeur et procureur de Messieurs les ecclésiastiques du séminaire de Québec pour le fief et seigneurie de la Côte-de-Beaupré.

Aveux et dénombremens, régime anglais, cahier 1, folio 508.

24 juin 1859.

Cadastré de la seigneurie de la Côte-de-Beaupré, appartenant au séminaire de Québec, clos le 24 juin 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 6).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Lothainville

1er septembre 1652.

Acte de concession de M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, au nom des seigneurs de la Côte-de-Beaupré, à son fils Jean de Lauzon, grand-sénéchal de la Nouvelle-France, de "la rivière du Petit-Pré et de plus le nombre de vingt-huit arpents de front sur une lieue de profondeur, desquels vingt-huit arpents quatorze déjà promis verbalement aux Hospitalières et aux Ursulines, nous ont été remis, les dits vingt-huit arpents tenant d'un côté aux terres de défunt Jolliet, et d'autre, aux terres non concédées." Le tout en arrière-fief (1).

Pièce conservée aux archives du séminaire de Québec.
30 août 1664.

Adjudication de l'arrière-fief de Lothainville, saisie à la demande d'Anne Després, femme de Claude de Bermen de la Martinière, auparavant veuve de Jean de Lauzon, grand-sénéchal de la Nouvelle-France, à Bertrand Chesnay dit la Garenne.

Pièce conservée aux archives du séminaire de Québec.
3 septembre 1664.

Acte de foi et hommage de Bertrand Chesnay dit la

(1) Cet arrière-fief prit le nom de fief de Lothainville, en souvenir d'Isabelle Lotin, mère du gouverneur de Lauzon et aïeule du grand-sénéchal. Mgr Amédée Gosselin a donné l'historique de l'arrière-fief de Lothainville dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXIV, p. 212.

Garenne à Charles Aubert de la Chesnaye, co-seigneur et procureur de la seigneurie de Beaupré, pour l'arrière-fief de Lothainville, dépendant de la dite seigneurie, qu'il a acquis par décret du 30 août 1664.

Greffe de Michel Filion, notaire à Québec. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 avril 1670.

Acte d'accord entre Mgr de Laval, propriétaire de la seigneurie de Beaupré, et Bertrand Chesnay dit la Garenne, au sujet de l'arrière-fief de Lothainville.

Pièce conservée aux archives du séminaire de Québec.
1678.

Aveu et dénombrement de Bertrand Chesnay dit la Garenne à Mgr de Laval, seigneur de la Côte-de-Beaupré, pour son arrière-fief de Lothainville dépendant de la dite seigneurie.

Pièce conservée aux archives du séminaire de Québec.
5 avril 1690.

Acte de vente des héritiers de Bertrand Chesnay dit la Garenne à Charles Aubert de la Chesnaye de l'arrière-fief de Lothainville.

Mentionné dans un acte subséquent.

15 avril 1690.

Acte de délaissement, transport et abandonnement volontaire de Charles Aubert de la Chesnaye à l'illustrissime et révérendissime Père en Dieu messire François de Laval, seigneur direct de Beaupré, du "fief de Lottainville et toutes ses dépendances, droits, rentes et redevances seigneuriales, etc., etc., pour être à l'avenir le dit fief de Lottainville et ses dépendances réunis à la dite seigneurie et fief dominant de Beaupré et en être la propriété jointe et consolidée au dit fief dominant. . ."

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 15 avril 1690. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 juin 1691.

Acte de vente de Mgr François de Laval, seigneur usufruitier du fief et seigneurie de Beaupré, à Charles François fils de "la quantité de terre qui faisait ci-devant le domaine de la terre et fief de Lottainville sur toute la profondeur d'icelui. . ."

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 28 juin 1691. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Le Gardeur de Repentigny

15 mai 1662.

Acte de concession de la Compagnie de Beaupré à Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny d'un fief en la Côte-de-Beaupré: "La Compagnie de Beaupré ayant été priée par Jean-Baptiste Le Gardeur, escuyer, sieur de Repentigny, de lui accorder en fief onze arpents et demi de terre de front sur le fleuve de St-Laurent situé sur la côte de Beaupré, tenant d'un côté à Zacharie Cloutier et d'autre côté à Jean-Paul Godefroy, écuyer, d'un bout au fleuve St. Laurent et d'autre aux terres non concédées . . . sur quoi délibéré la d. Compagnie lui a accordé et accorde les d. onze arpents et demi de terre de front en fief suivant la coutume de Paris. . ."

Acte de délibération déposée au greffe de Romain Bequet, notaire à Québec, 26 mai 1665. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Le Gardeur

15 mai 1662.

Acte de concession de la Compagnie de Beaupré à Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny de vingt arpents de terre de front sur le fleuve de Saint-Laurent, sur la côte de Beaupré, tenant d'un côté à Louis Couillard de Lespinay, d'autre côté à feu Nicolas Couillard, d'un bout au fleuve Saint-Laurent, et d'autre bout aux terres non concédées. En fief, suivant la coutume de Paris.

Déposé au greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 18 août 1666. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 août 1666.

Acte de concession de Mgr de Laval, seigneur de Beaupré, à Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny de "vingt arpents de terre de front à prendre en la seigneurie de Beaupré, sur le bord du grand fleuve Saint-Laurent, sur lieue et demie de profondeur dans les terres, bornés d'un côté à la concession de Louis Couillard de Lespinay, d'autre côté à celle des représentants du feu sieur Nicolas Couillard, d'un bout sur le grand fleuve Saint-Laurent et d'autre bout par derrière la profondeur de la d. concession, lesquels vingt arpents de terre avaient été ci-devant donnés au sieur de Lespinay par Messieurs de la Compagnie, pour lors seigneurs du d. Beaupré. Pour en jouir à l'avenir en fief (1)."

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 18 août 1666. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

(1) Cette concession est la répétition de celle du 15 mai 1662 au sieur Le Gardeur de Repentigny.

Arrière-fief Le Gardeur

6 août 1666.

Acte de concession de Mgr François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique de ce pays, seigneur de Beaupré en la plus grande partie, à Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny et Charles-Pierre Le Gardeur de Villiers, frères, "de toute la quantité de terre qui se trouvera en la dite seigneurie de Beaupré, entre la concession de Charles Bellanger et celle de . . . dit Champagne, à prendre sur le bord du grand fleuve Saint-Laurent jusques et sur la profondeur de lieue et demie dans le bois, pour en jouir par les dits sieurs de Repentigny et de Villiers frères à toujours en titre de fief . . ."

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 6 août 1666. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de la Chesnaye

19 septembre 1667.

Acte de concession de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny à Charles Aubert de la Chesnaye, marchand, de "deux arpents deux tiers de terre sis et situés en la seigneurie de Beaupré de front sur le grand fleuve Saint-Laurent et une lieue et demie de profondeur dans les terres, joignant d'un côté aux terres de Jean Trudelle, d'autre aux terres du sieur Aubert de la Chesnaye, d'un bout au fleuve St-Laurent et d'autre par derrière aux terres non concédées, lesquels deux arpents deux tiers de front avaient été ci-devant donnés avec plus grande quantité au dit sieur de Repentigny par MM. de la Compagnie, pour lors seigneurs de Beaupré, par titre qui lui en a été donné de la

dite compagnie en date du quinze mai 1662, ratifié par Mgr de Laval, à présent propriétaire et seigneur en partie de la d. seigneurie par acte passé devant Becquet, le 18 août 1666, pour en jouir le d. sieur de la Chesnaye à l'avenir et pour toujours en fief . . .”

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 19 septembre 1667. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de la Chesnaye

13 octobre 1668.

Acte de concession de Mgr de Laval à Charles Aubert de la Chesnaye, ci-devant seigneur en partie des seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans, et procureur d'icelles, de “neuf arpents deux tiers ou environ de largeur sur le fleuve Saint-Laurent, en la dite côte et seigneurie de Beaupré, tenant d'un côté à Gignard, qui occupe en la place et comme tenancier de la veuve du feu sieur Nicolas Macart, d'autre côté . . . Trudel, par devant sur le d. fleuve Saint-Laurent et par derrière aux terres non concédées, avec encore six arpents ou environ de terre de front, sur le d. fleuve Saint-Laurent, tenant d'un côté à Charles Couillard, d'autre côté au s. Grignon, par devant sur le fleuve St-Laurent et par derrière aux terres non concédées, le tout en plein fief “en considération des services rendus par le d. sieur de la Chesnaye aux dites seigneuries de Beaupré et île d'Orléans en qualité de procureur.”

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 13 octobre 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Charlesville

21 juillet 1677.

Acte de concession de Mgr de Laval, seigneur de Beau-pré, à Charles Aubert de la Chesnaye, absent, et Charles Bazire, receveur-général des droits et domaine du Roi en ce pays, de "toute et icelle quantité de terre qui se rencontre de front sur le fleuve Saint-Laurent entre le sault de Montmorency et l'habitation de Jean Clément dit Lapointe, l'un des représentants le sieur Couillard de Lespinay, et une lieue et demie de profondeur, en tous droits de fief moyenne et basse justice, pour de la dite quantité de terre jouir, faire et disposer au d. titre par les sieurs de la Chesnaye et Bazire, leurs hoirs et ayants cause de ce jour à l'avenir comme de chose leur appartenant à vrai et juste titre au moyen des présentes, lequel fief portera à l'avenir le nom de Charlesville."

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 21 juillet 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 août 1677.

Acte de foi et hommage de Charles Bazire, receveur général des droits du domaine du Roi en ce pays, tant en son nom que comme associé et faisant pour noble homme Charles Aubert de la Chesnaye, à Mgr de Laval, seigneur de Beau-pré, pour l'arrière-fief de Charlesville, dépendant de la dite seigneurie de Beau-pré.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 5 août 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 mars 1694.

Acte d'érection nouvelle par Mgr de Laval en faveur

de Charles Aubert de la Chesnaye, en arrière-fief, sous le nom de Charlesville, de "toute cette étendue de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent depuis le sault de Montmorency jusqu'à l'habitation de Jean Clément dit Lapointe, l'un des représentants du sieur de Lespinay, tout ainsi et en la même manière, clauses, charges et conditions portées par le contrat d'érection du 21 juillet 1677. . ."

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 9 mars 1694. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ÎLE D'ORLÉANS (COMTÉ DE SAINT-LAURENT)

15 janvier 1636.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Jacques Castillon, bourgeois de la ville de Paris, de l'"estendue et concistance des terres ainsy qu'il en suit, cest à scavoir : l'isle d'Orléans scituée dans le fleuve de Saint-Laurent en la Nouvelle-France". En toute propriété, justice et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 667.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 350.

29 février 1636.

Acte de Jacques Castillon, bourgeois de Paris, qui déclare que la seigneurie de l'île d'Orléans qui lui a été concédée le 15 janvier 1636 par la Compagnie de la Nouvelle-France a été acquise pour lui conjointement avec les sieurs François Fouquet, conseiller d'Etat; Charles de Lauzon, conseiller d'Etat; Berruyer, seigneur de Manselmont, Jean

Rosée, Jacques Duhamel et Juchereau, marchands, et Antoine Cheffault, sieur de la Renardière.

Greffe de Jean Guitet, notaire à Québec, 6 juillet 1638.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er mars 1636.

Acte d'association de MM. Fouquet, pour une part; Antoine Cheffault, pour une part; Jacques Castillon, pour une part; Jean Rosée, pour deux parts, et Jacques Duhamel pour une part, dans l'exploitation de la concession de l'île d'Orléans accordée le 15 janvier 1636.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
1er juillet 1638.

Acte de prise de possession de la seigneurie de l'île d'Orléans par le sieur Derré de Gan, au nom de MM. Castillon, de Lauzon, Fouquet, Berruyer, sieur de Mancelmont, Rosée, Duhamel, Juchereau et Cheffault, en présence du chevalier de Montmagny, du chevalier de L'Isle, du sieur Juchereau, du sieur Leroux, du sieur Olivier LeTardif, du sieur Guitet.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
Publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXIII, p. 25.

14 juillet 1657.

Acte de donation des héritiers François Fouquet aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec d'un huitième en la propriété de l'île d'Orléans.

Cahier d'intendance, no 2, concessions en fiefs, folio 677.

23 août 1657.

Acte de vente de Charles de Lauzon, seigneur de Charney, gouverneur et lieutenant général pour le roi en la Nouvelle-France, à Julien Fortin dit Bellefontaine, de la

part et portion qui lui compète et appartient en la seigneurie de l'île d'Orléans et appartenances et dépendances et en l'association faite pour raison de la dite seigneurie tout ainsi qu'elle pouvait appartenir au dit vendeur par contrat passé par devant Roland Godet le 2 août 1652.

Greffe de Rouer de Villeray, notaire à Québec, 23 août 1657. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 février 1662.

Acte de vente de Julien Fortin, habitant du Cap-Tourmente, à Mgr de Laval de la huitième partie de la terre et seigneurie de l'île d'Orléans, ce dit huitième acheté de Charles de Lauzon Charny par acte de Rouer du 23 août 1657.

Greffe de Claude Aubert, notaire à l'île d'Orléans, 11 février 1662. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 avril 1662.

Acte de vente d'Olivier Letardif à Charles Aubert de la Chesnaye d'une huitième partie de l'île d'Orléans.

Greffe de Claude Aubert, notaire à l'île d'Orléans, 13 avril 1662.

20 avril 1663.

Acte de donation de dame Marie de Maupeou, veuve de François Fouquet, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'état et finances, tant en son nom que comme ayant acquis les droits de messire Basile Fouquet, abbé de Notre-Dame-de-Barbeau, et se faisant fort de François Fouquet, archevêque de Narbonne, de Nicolas Fouquet, conseiller du Roi, ci-devant surintendant des finances, etc., à l'Hôpital établi à Québec (l'Hôtel-Dieu), le R. P. Ragueneau acceptant pour lui, de la huitième partie de la

seigneurie de l'île d'Orléans, ci-devant concédée par la compagnie de la Nouvelle-France à la compagnie de Beaupré.

Greffe de Vallon et Demet, notaires au Châtelet de Paris, 20 avril 1663. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 février 1664.

Acte de vente des Dames Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec à Charles Aubert de la Chesnaye de la part et portion de la seigneurie de l'île d'Orléans consistant en une huitième partie qu'elles détiennent comme administratrices des pauvres par donation qui leur en a été faite par Marie de Maupeou, veuve de messire François Fouquet, et ses enfants, par acte passé à Paris le 20 avril 1663.

Greffe de Michel Filion, notaire à Québec, 9 février 1664. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 août 1664.

Acte de vente de Charles Aubert de la Chesnaye et de Charles Bazire, au nom et comme procureurs de Jean Rosée, sieur de Saint-Martin-aux-Arbres, conseiller, secrétaire du roi, à Mgr de Laval d'un quart de la terre et seigneurie de l'île d'Orléans.

Acte sous seing privé, 12 août 1664. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 août 1664.

Acte de vente sous seing privé de Charles Aubert de la Chesnaye à messire François de Laval d'un quart dans l'île d'Orléans, le dit quart acheté, savoir : un huitième du sieur Olivier Letardif, le jeudi, 13 avril 1662, et l'autre

huitième, des Révérendes Mères Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Québec, le 9 février 1664.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 670.

21 août 1664.

Acte de vente sous seing privé de Charles Aubert de la Chesnaye, marchand, faisant pour noble homme Jacques Duhamel, ancien conseiller échevin de l'hôtel de ville de Rouen, à Mgr l'illustrissime et révérendissime François de Laval, évêque de Pétrée, de la huitième partie de la seigneurie de l'île d'Orléans, appartenant au dit sieur Duhamel par les contrats de concession et donation faits à la compagnie particulière de Beaupré et de l'île d'Orléans par la compagnie de la Nouvelle-France le 15 janvier 1636.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 avril 1665.

Acte de ratification de Jacques Duhamel, ancien conseiller et échevin de Rouen, d'un écrit sous seing privé du 21 août 1664 par lequel Charles Aubert de la Chesnaye, en son nom et comme son procureur, a vendu à Mgr de Laval la huitième partie de la terre et seigneurie de l'île d'Orléans.

Greffe de Crosnier et Follet, tabellions royaux à Rouen, 20 avril 1665. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 juin 1665.

Acte de ratification de Jean Rosée de Saint-Martin de l'acte de vente consentie en son nom à messire François de Laval par Charles Aubert de la Chesnaye et Charles Bazière le 12 août 1664.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 669.

18 mars 1667.

Acte de quittance de Julien Fortin dit Bellefontaine à messire François de Laval du prix de vente de la huitième partie de la seigneurie de l'île d'Orléans.

Acte de Gilles Rageot, notaire à Québec, 18 mars 1667. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er décembre 1667.

Acte de foi et hommage de Paul Vachon, procureur fiscal, fondé de procuration de messire François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique de la Nouvelle-France, pour partie de la seigneurie de l'île d'Orléans.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 133. 25 février 1668.

Acte de vente de noble homme Antoine Cheffault, avocat en Parlement et secrétaire des Mrs de la Nouvelle-France, et de damoiselle Denise Langlois, veuve de Georges Berruyer Bonnefaut, ès noms qu'ils agissent, à Mgr de Laval d'un quart de la terre et seigneurie de l'île d'Orléans.

Greffe de Prieur et Ranevreau, notaires à Paris, 25 février 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 octobre 1668.

Acte de ratification de Charles Aubert de la Chesnaye d'un écrit sous seing privé en date du 14 août 1664 par lequel il vend à Mgr de Laval le quart qui lui appartient dans la terre et seigneurie de l'île d'Orléans (1).

(1) Dans ce quart se trouvait un huitième acquis par Aubert de la Chesnaye des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. Celles-ci l'avaient eu par donation du 20 avril 1663, de la veuve de François Fouquet. Aubert de la Chesnaye avait acquis l'autre huitième d'Olivier Letardif, par acte devant Claude Auber, le 13 avril 1662, qui, lui-même, l'avait eu de Berruyer et Cheffault, associés de la compagnie de Beau-pré. Ce dernier huitième avait appartenu à François Derré, sieur de Gan, à qui on l'avait enlevé parce qu'il ne contribuait pas aux dépenses de la Compagnie.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 20 octobre 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 octobre 1668.

Acte de ratification authentique de Charles Aubert de la Chesnaye et Charles Bazire de l'acte de vente par eux consenti comme procureurs de Jean Rosée, sieur de Saint-Martin-aux-Arbres, à Mgr de Laval, le 12 août 1664.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 20 octobre 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 mars 1674.

Acte de remise de la Compagnie des Indes Occidentales à messire François de Laval, évêque de Pétrée, des droits par lui dûs pour le fief et seigneurie de l'île d'Orléans.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 680.

24 avril 1675.

Contrat d'échange entre Mgr de Laval et messire François Berthelot, conseiller du Roi, demeurant à Paris, rue des Victoires, paroisse St-Eustache : Mgr de Laval cède au dit Berthelot l'île d'Orléans et ses redevances, rentes seigneuriales, fermes, bâtiments, deux moulins à vent, terres labourables, prés, bois et autres dépendances; en contre-échange, le sieur Berthelot cède à Mgr de Laval l'île Jésus, vis-à-vis celle de Montréal, avec toutes ses dépendances et en outre, 25,000 livres de retour dont il a payé comptant 5000 livres et paiera les 20,000 livres restantes le dernier 10bre de la présente année avec intérêt à raison du denier vingt.

Greffe de Duparc et Carnot, notaires à Paris, 24 avril

1675. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Avril 1675.

Lettres de Sa Majesté qui érigent l'île d'Orléans en comté sous le nom de comté de Saint-Laurent en faveur de François Berthelot, conseiller, secrétaire et commissaire général de l'Artillerie, poudre et salpêtres de France.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur de la Nouvelle-France, cahier 1, folio 74.

Publiées dans *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies, etc, insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, vol. 1er, p. 81.

28 septembre 1679.

Acte de procuration des directeurs du séminaire des Missions Etrangères, établi à Québec, à Monsieur Bégard, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, pour accepter toutes donations au profit et avantage du Séminaire, et spécialement celles que voudrait faire messire François de Laval, évêque de Québec.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 28 septembre 1679. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 février 1702.

Acte de vente de messire François Berthelot, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi et des commandements de feu madame la Dauphine, demeurant à Paris, au Petit Arsenal, paroisse Saint-Paul, à dame Charlotte-Françoise Juchereau, veuve de noble homme François Pachot, demeurante en la ville de Québec, de présent en la ville de Paris, rue Portefoin, en la maison de M. le marquis de Henry, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, de l'île d'Orléans de présent érigé en comté sous le nom de comté de Saint-Lau-

rent, située dans le fleuve de Saint-Laurent, distante de Québec de cinq quarts de lieue ou environ.

Greffe de Jean-Baptiste Guyot et Huguet Bru, notaires au Châtelet de Paris, 25 février 1702. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 février 1702.

Acte de ratification par Michel-François Berthelot, écuyer, sieur de Robourseau, capitaine de cavalerie dans le régiment Royal Etranger, et Louis-Henry Berthelot, écuyer, sieur de Saint-Laurent, demeurant à Paris, au Petit Arsenal, paroisse Saint-Paul, tant en leurs noms que comme se faisant et portant fort de Jean-Baptiste Berthelot, écuyer, sieur Duchy, du contrat de vente de l'île d'Orléans, de présent érigée en comté sous le nom de Saint-Laurent, consenti par messire François Berthelot, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, et des commandements de feu madame la dauphine, leur père, à dame Charlotte-Françoise Juchereau, veuve de François Pachot.

Déposé au greffe de Chambalon, notaire, à Québec, le 27 octobre 1703. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 décembre 1705.

Arrêt du Conseil Souverain ou Supérieur de la Nouvelle-France qui condamne Charlotte-Françoise Juchereau (femme non commune en biens de François de Laforest,) à payer comptant au sieur Berthelot la somme de 14183 livres 6 sols 8 deniers, sans préjudice de la somme de 3700 livres qui seront dues par la dite dame Laforest au 1er janvier 1706, et faute de paiement de la dite somme a résilié et annulé, résilie et annule le contrat de vente fait par le d. Berthelot à la d. dame de Laforest de la d. île et comté de Saint-Laurent, le d. jour 25 février 1702.

Jugements et délibérations du Conseil Souverain ou Supérieur de la Nouvelle-France, 1705.

25 janvier 1706.

Arrêt du Conseil Souverain ou Supérieur de la Nouvelle-France qui ordonne que son arrêt du 7 décembre 1705 au profit du sieur Berthelot sera exécuté selon sa forme et teneur, et condamne la dame de Laforest aux dépens.

Jugements et délibérations du Conseil Souverain ou Supérieur de la Nouvelle-France, 1706.

7 juillet 1708.

Arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté qui confirme les arrêts rendus par le Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, les 7 décembre 1705 et 25 janvier 1706, au profit du sieur Berthelot contre la dame de Laforest.

26 novembre 1711.

Acte d'abandon de MM. les directeurs du séminaire de Québec, comme étant aux droits de feu Mgr de Laval, à Guillaume Gaillard, au nom et comme procureur de François Berthelot, comte de Saint-Laurent, de tous les droits, actions et prétentions qu'ils peuvent avoir et prétendre tant sur le fief d'Argentenay que sur les autres fiefs et arrière-fiefs qui se trouvent en l'étendue de l'île Saint-Laurent ou d'Orléans.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 26 novembre 1711. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 mars 1712.

Acte de vente de François Berthelot, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi et des commandements de feu madame la dauphine, demeurant au Petit Arsenal, paroisse Saint-Paul (Paris), à Guillaume Gaillard, conseiller au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, demeurant en la

ville de Québec, représenté par Léonard Chyrol, bourgeois de Paris, de l'île d'Orléans de présent érigée en comté sous le nom de comté de Saint-Laurent, "consistante en redevances et rentes seigneuriales, tant en argent qu'autres espèces, fermes, bâtiments, trois moulins, terres labourables, prés, bois et autres appartenances et dépendances sans aucune chose en excepter, retenir ni réserver par le dit sieur Berthelot..."

Greffe de Henry et Dutartre, notaires au Châtelet de Paris, 20 mars 1712. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 août 1725.

Acte de foi et hommage de Guillaume Gaillard, conseiller au Conseil Supérieur, propriétaire de la moitié du fief et seigneurie de l'île et comté de Saint-Laurent, comme étant un conquêt de la communauté qui a été entre lui et Marie-Catherine Neveu, sa femme, et faisant pour ses enfants issus de son mariage avec la dite défunte dame Neveu, et en cette qualité héritiers pour certaine partie de la dite île d'Orléans.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 141.

25 août 1725.

Aveu et dénombrement de Guillaume Gaillard, conseiller au Conseil Supérieur, pour le fief et seigneurie de l'île d'Orléans.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 258.

10 avril 1748.

Acte de partage de l'île d'Orléans ou Saint-Laurent entre messire Joseph-Ambroise Gaillard, prêtre, au nom et comme ancien tuteur aux trois enfants issus du mariage de défunt Jean-Baptiste Gaillard, vivant conseiller au

Conseil Supérieur de Québec, et de feu dame Marie-Louise de Cabanac, et Melchior Desjordy, sieur de Cabanac, capitaine d'une compagnie dans les troupes du détachement de la marine, oncle maternel des dits mineurs et leur tuteur ad hoc : les paroisses Saint-Pierre et Saint-Laurent appartiendront désormais à messire Joseph-Ambroise Gaillard, prêtre; les paroisses de la Sainte-Famille et de Saint-Jean seront et appartiendront désormais aux trois enfants mineurs de défunt Jean-Baptiste Gaillard.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 10 avril 1748. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 août 1749.

Ordonnance de Jean-Victor Varin qui enjoint à chacun des habitants du comté de Saint-Laurent d'apporter au sieur Joseph-Ambroise Gaillard, prêtre, seigneur de l'île et comté de Saint-Laurent, dans son manoir seigneurial, dans un mois, les titres de propriété des terres qu'ils possèdent dans la dite seigneurie, contrats, etc., etc., à peine de dix livres d'amende contre les refusants.

Ordonnances des intendants, cahier 37, folio 14.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 387.

21 novembre 1752.

Acte de vente de messire Joseph-Ambroise Gaillard, chanoine de la cathédrale de Québec, à Jean Mauvide, négociant, de Saint-Jean de l'île d'Orléans, "de toute la terre et héritage composant les deux paroisses de St-Pierre et de Saint-Laurent en l'île d'Orléans érigée sous le nom de comté St-Laurent avec tous les droits seigneuriaux attachés à la dite terre."

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 21 novem-

bre 1752. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 juillet 1764.

Acte de vente de messire Louis-Joseph Gaillard, sieur de Saint-Laurent, lieutenant au régiment du Dauphin, au nom et comme héritier de Jean-Baptiste Gaillard, son père, ci-devant conseiller au Conseil Supérieur, en cette qualité propriétaire pour moitié de la moitié de l'île et comté Saint-Laurent, île d'Orléans, et encore comme seul et unique héritier de Catherine Gaillard, sa soeur, décédée fille, et en cette qualité propriétaire de la moitié de l'autre moitié, ce qui lui compose les trois quarts au total, et Louise Gaillard, épouse de Philippe Denys de la Ronde, chevalier de St-Louis, capitaine des troupes servant ci-devant à l'île Royale, héritière conjointement avec son frère et leur père et en cette qualité propriétaire pour un quart au total de la dite île et comté, au sieur James Murray, lieutenant au huitième Régiment, de la moitié de l'île et comté de St-Laurent consistant dans les paroisses de la Sainte-Famille et de Saint-Jean avec les moulins, droits seigneuriaux, revenus, honneurs, prérogatives, etc., etc.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 6 juillet 1704. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 janvier 1767.

Acte de compromis entre Jean Mauvide, seigneur en partie de l'île d'Orléans, et Pierre Dauphin, négociant à Lanoraie, chargé des affaires de messire Joseph-Ambroise Gaillard, prêtre, curé du dit lieu de Lanoraie.

Greffe de Guillaume Guillimin, notaire à Québec, 30 janvier 1767. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 février 1779.

Acte de vente de Jean Mauvide et de Marie-Anne Geneste, son épouse, à René-Amable Durocher, négociant, et à Marie-Anne Mauvide, son épouse, de la moitié du comté de St-Laurent ou moitié au total de la seigneurie de l'île d'Orléans, laquelle moitié est composée des paroisses St-Laurent et St-Pierre et de partie des paroisses St-Jean et Ste-Famille, la dite moitié de l'île d'Orléans appartenant au sieur Mauvide et à son épouse pour l'avoir acquise de messire Joseph-Ambroise Gaillard, chanoine, par acte de Barolet du 21 novembre 1752.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 15 février 1779. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 mars 1779.

Acte de vente sous seing privé de James Murray à Malcolm Fraser de la moitié de l'île et comté de Saint-Laurent ou île d'Orléans comprenant les paroisses Sainte-Famille et Saint-Jean.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Malcolm Fraser du 2 août 1781.

15 juin 1781.

Acte de foi et hommage de René-Amable Durocher pour la moitié du fief et seigneurie de l'île d'Orléans.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 75.

2 août 1781.

Acte de foi et hommage de Malcolm Fraser, capitaine dans le régiment Royal Emigrant, pour la moitié du fief et seigneurie de l'île d'Orléans dont il est propriétaire par acte de vente de James Murry, passé à Thurso le 10 mars 1779.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 107.

24 janvier 1784.

Acte de cession et abandon de biens de Jean-Baptiste Durocher à George Allsopp, acceptant pour MM. Brook, Watson, Goodall et Turner.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 24 janvier 1784.

24 mai 1800.

Acte de vente d'Olivier Durocher, au nom et comme procureur d'Etienne Durocher, de Jean-Baptiste Benjamin Durocher, de Joseph Archambault et Monique Durocher, son épouse, d'Olivier Durocher fils et de Geneviève Durocher, son épouse, et d'Amable Durocher, à Joseph Drapeau, marchand, de Québec, du "quart indivis en la moitié du comté de Saint-Laurent ou de la moitié au total de la seigneurie de l'île d'Orléans, laquelle moitié appartenait au sieur Benjamin Durocher, leur père et beau-père, pour l'avoir eu comme héritier de René-Amable Durocher, son frère, et de dame Marie-Anne Mauvide, son épouse, qui l'avaient acheté, par contrat de A. Panet, du 15 février 1779, de Jean Mauvide et de Marie-Anne Geneste, son épouse.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 24 mai 1800. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 juin 1800.

Acte de vente de David Lynd, écuyer, au nom et comme procureur de MM. Brook, William Goodall et John Turner, de Londres, associés sous le nom de Brook, Watson et compagnie, au sieur Joseph Drapeau, marchand, de Québec, de tous les droits et prétentions, droits de propriété fonds, tréfonds, etc., etc., que les dits Brook, Watson et

compagnie peuvent avoir et prétendre dans le comté et seigneurie d'Orléans.

Greffe de Michel Berthelot, notaire à Québec, 10 juin 1800. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

21 mars 1801.

Acte de déclaration de David Lynd et Jonathan Sewell, procureurs de Brook, Watson, William Goodall et John Turner, en faveur de Joseph Drapeau, marchand de Québec, acquéreur de partie de la seigneurie de l'île d'Orléans.

Greffe de Michel Berthelot, notaire à Québec, 21 mars 1801.

26 septembre 1801.

Acte de vente de Marie-Madeleine Mauvide, veuve de Pierre Volant, à Joseph Drapeau, de tous les droits et prétentions mobilières et immobilières qu'elle peut avoir comme soeur de Jean-Baptiste Mauvide, son frère, absent de cette province, tels que les dits droits peuvent et pourront être dans la seigneurie de l'île d'Orléans tant dans la succession échue de dame Marie-Anne Mauvide et de celle de feu demoiselle Marguerite Mauvide.

Greffe de Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire à Saint-Thomas, 26 septembre 1801.

17 octobre 1801.

Jugement de la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec qui envoie dame Marie-Madeleine Mauvide, veuve de Pierre Volant, en possession des biens mobiliers et immobiliers de Jean-Baptiste Mauvide, son frère, absent de cette province.

Archives Judiciaires de Québec.

12 février 1805.

Acte de vente de Patrick Langan, ci-devant de Montréal, demeurant présentement à Québec, au nom et comme procureur de Malcolm Fraser, demeurant à Mount-Murray, et de dame Julianna Fraser, sa femme, maintenant à Montréal, à Louis Poulin, meunier, demeurant au moulin de la Sainte-Famille, de la "moitié de l'île et comté de Saint-Laurent en l'île d'Orléans, consistant dans les paroisses Sainte-Famille et Saint-Jean, avec les moulins dessus construits, bâtiments de quelques dénominations qu'ils soient, droits seigneuriaux et autres revenus quelconques avec les honneurs, droits, privilèges et prérogatives y annexés sans du tout en rien excepter, réserver ni retenir en aucune manière que ce soit."

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 12 février 1805. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 juillet 1805.

Acte de foi et hommage de Louis Poulin pour la moitié du fief et seigneurie de l'île d'Orléans dont il est propriétaire pas acte de vente que lui a consenti Patrick Langan, procureur de Malcolm Fraser, le 12 février 1805.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 270.

22 juillet 1806.

Acte de foi et hommage de Joseph Drapeau pour la moitié du fief et seigneurie de l'île d'Orléans qu'il a acquise d'Olivier Durocher, par acte du 24 mai 1800.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 279.

17 juin 1829.

Acte de foi et hommage de Marie-Geneviève Noël, veuve de feu Joseph Drapeau, seigneuresse et propriétaire d'une moitié indivise dans la moitié du fief et seigneurie de l'île d'Orléans, et usufruitière sa vie durante de l'autre

moitié indivise dans la dite moitié du dit fief et seigneurie, et dame Marie-Josephite Drapeau, veuve de Jean-Baptiste d'Estimauville, et demoiselles Angélique-Flavie Drapeau, Marguerite-Josephite Drapeau, Gertrude-Luce Drapeau et Louise-Angèle Drapeau, filles majeures, et dame Marie-Adélaïde Drapeau, épouse d'Augustin Kelly, seigneureses et propriétaires de la dite moitié indivise dans la dite moitié du dit fief et seigneurie de l'île d'Orléans.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 233.
29 janvier 1835.

Acte de transaction entre Louis Poulin, seigneur de partie de l'île d'Orléans (Ste-Famille et St-Jean), et Marie-Josephite Drapeau, veuve d'Estimauville, Flavie-Angélique Drapeau, Marguerite-Josephite Drapeau, Luce-Gertrude Drapeau, Louise-Angèle Drapeau et Marie-Adélaïde Drapeau, veuve Kelly, seigneureses de partie de l'île d'Orléans (St-Laurent et St-Pierre), au sujet de la perception des revenus et profits des arrières-fiefs de l'île d'Orléans.

Greffe d'Antoine-Archange Parent, notaire à Québec, 29 janvier 1835. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 juillet 1859.

Cadastre de partie de la seigneurie de l'île d'Orléans appartenant aux dames Drapeau, clos le 14 juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 7).

Archives de la province de Québec.

13 juillet 1859.

Cadastre de partie de la seigneurie de l'île d'Orléans, appartenant à Alexandre Poulin, clos le 13 juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 7).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Beaulieu

29 mars 1649.

Acte de concession d'Olivier Letardif, agissant pour les seigneurs de l'île d'Orléans, à François de Chavigny, sieur de Berchereau, de quarante arpents de terre de front à prendre sur la pointe qui regarde Québec jusques à la concession de Jean Juchereau de Saint-Denys, sur toute la largeur de l'île d'Orléans. En fief et seigneurie.

Mentionné dans l'acte de concession du 1er mars 1652.

1er mars 1652.

Acte de concession de M. de Lauzon, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, à Eléonore de Grandmaison, épouse de Jacques de Cailhault de la Tesserie, du fief et seigneurie de quarante arpents de front sur la pointe ouest de l'île d'Orléans accordé à son mari le 29 mars 1649 et qu'il a abandonné pour se retirer en France.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *La famille de Chavigny de la Chevrotière* de Pierre-Georges Roy, p. 93.

2 avril 1659.

Contrat entre les RR. PP. Jean De Quen et Joseph Chaumonot et messire Louis de Lauzon de la Cité, Jacques Gourdeau de Beaulieu et damoiselle Eléonore de Grandmaison, sa femme, au sujet des terres désertées par les Hurons sur les terres des dits Louis de Lauzon de la Cité et Eléonore de Grandmaison en l'île d'Orléans.

Greffe de Jean-Baptiste Peuvret, notaire à Québec, 2 avril 1659. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 mars 1668.

Acte de foi et hommage de damoiselle Eléonore de Grandmaison, épouse de Jacques de Cailhault de la Tesserie, à Mgr de Laval, seigneur principal de l'île d'Orléans, pour son fief, terre, justice moyenne et basse, sis et situé à la pointe ouest de l'île d'Orléans consistant en quarante arpents de front et de part en part de la dite île.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 26 mars 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans *La famille de Chavigny de la Chevrotière* de Pierre-Georges Roy, p. 118.

30 juin 1668.

Aveu et dénombrement d'Eléonore de Grandmaison, femme de Jacques de Cailhault, sieur de la Tesserie, à Mgr de Laval, pour son fief de Beaulieu.

Mentionné dans l'inventaire de Macart dressé par Boisseau le 24 janvier 1733.

25 octobre 1683.

Acte d'échange d'Eléonore de Grandmaison, veuve en dernières noces de Jacques de Cailhault, sieur de la Tesserie, et Jacques-Alexis de Fleury Deschambault et Marguerite de Chavigny, sa femme: la dite Eléonore de Grandmaison abandonne au sieur Deschambault la terre et seigneurie de Chavigny, et, celui-ci, en retour, renonce à ses droits sur une terre de quatre arpents située en l'île d'Orléans en un fief appartenant à la dite Eléonore de Grandmaison.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 25 octobre 1683. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 septembre 1703.

Acte de foi et hommage de Jacques Gourdeau à Ma-

dame "la comtesse" de Saint-Laurent pour son arrière-fief de Beaulieu relevant du dit comté de Saint-Laurent.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 22 septembre 1703.

24 janvier 1735.

Ordonnance de l'intendant Gilles Hocquart qui autorise Jacques Gourdeau, négociant, fils et héritier de son père Jacques Gourdeau, propriétaire des arrière-fiefs de Beaulieu et de la Renardière, (1) en l'île d'Orléans, à faire faire le papier terrier des dits fiefs et qui oblige ses tenanciers à lui exhiber leurs titres de propriété.

Ordonnances des Intendants, cahier 23, folio 3.

Publié dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 525.

13 avril 1745.

Ordonnance définitive entre Jacques Gourdeau, Pierre Gourdeau et Marie-Anne Gourdeau, épouse de Nicolas-François Langlois, seigneur de Bréboeuf, conseiller au Parlement de Rouen, héritiers de Jacques Gourdeau, leur père, et en cette qualité propriétaires des arrière-fiefs de Beaulieu et de la Grossardière, en l'île d'Orléans, et Pierre Noël, habitant de Saint-Pierre de l'île d'Orléans, propriétaire de plusieurs terres dans les dits arrière-fiefs, au sujet des cens et rentes dues sur les dites terres.

Ordonnances des Intendants, cahier 33, folio 52.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 348.

16 juillet 1859.

Cadastre de l'arrière-fief Beaulieu ou la Grossardière, appartenant à François Gourdeau et autres, clos le 16 juillet

(1) Il n'y a jamais eu de fief de la Renardière en l'île d'Orléans. La Renardière était simplement une terre de quatre arpents de front qu'Eléonore de Grandmaison s'était réservée pour son domaine de Beaulieu.

let 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 8).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Lirec

.....

Acte de concession des seigneurs de l'île d'Orléans à Charles de Lauzon Charny de l'arrière-fief de Lirec dans l'île d'Orléans.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Robert Gagnon du nombre de quatre arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Jacques Perrot dit Vildaigre et d'autre à Guillaume Landry.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à René Mézeré du nombre de quatre arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Pierre Nolin dit Lafougère et d'autre à Jacques Perrot dit Vildaigre.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier,

seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Jacques Bilaudeau du nombre de quatre arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Denis Guyon et d'autre aux terres non concédées.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Maurice Arrivé du nombre de trois arpents six perches de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Simon Lerreau, son gendre, et de l'autre à Louis Côté.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Pierre Nolin dit Lafougère du nombre de quatre arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Simon Lerreau et d'autre à René Mézéré dit Nopce.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Simon Lerreau de quatre arpents de

terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Maurice Arrivé, son beau-père, et d'autre à Pierre Nolin dit Lafougère.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Guillaume Baucher dit Morency du nombre de trois arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Guillaume Landry et d'autre à Pierre Lognon.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Pierre Lognon du nombre de trois arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Guillaume Baucher dit Morency et de l'autre à Jacques de Lugré.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Louis Côté du nombre de trois arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la sei-

gneurie de Lirec, tenant d'un côté à François Guyon et d'autre à Maurice Arrivé.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Michel Guyon du nombre de quatre arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Denys Guyon et d'autre à Claude Guyon, ses frères.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Claude Guyon du nombre de cinq arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Michel Guyon et d'autre à François Guyon, ses frères.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à François Guyon du nombre de quatre arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Claude Guyon, son frère, et d'autre à Louis Côté.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Jacques Perrot dit Vildaigre du nombre de quatre arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à René Mézeré dit Nopce et d'autre à Robert Gagnon.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1656.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Guillaume Landry du nombre de trois arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Robert Guyon et de l'autre à Guillaume Baucher dit Morency.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans, 2 avril 1656. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 juillet 1657.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts en la Nouvelle-France, à Jean Lehoux du nombre de trois arpents de terre de front à prendre dans l'île d'Orléans en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à Pierre Paquideau et de l'autre aux terres non concédées.

Greffe de François Badeau, notaire à l'île d'Orléans,

15 juillet 1657. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 janvier 1663.

Acte de concession de Charles de Lauzon, seigneur de Charny, prêtre, au sieur Charles Gaultier, habitant, du nombre de trois arpents de terre de front sur le fleuve St-Laurent, à prendre dans l'île d'Orléans, en la seigneurie de Lirec, tenant d'un côté à la concession de David Estourneau, d'autre côté à la concession de Jean Primon, par devant sur le fleuve Saint-Laurent, par derrière sur la route qui traversera la dite île de pointe en pointe.

Acte de concession déposé au greffe de Romain Becquet, le 25 octobre 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 septembre 1666.

Acte de vente de messire Charles de Lauzon Charny, prêtre, grand-vicaire de Mgr de Laval, évêque de Pétrée, au dit Mgr de Laval, de la terre et seigneurie de Lirec située sur l'île d'Orléans, du côté du nord, borné du côté du nord-est aux terres de la seigneurie d'Argentenay, du côté du saurouest aux terres de damoiselle Eléonore de Grandmaison, femme du sieur de la Tesserie, de front dans le grand fleuve Saint-Laurent, et de profondeur jusqu'au chemin ou route qui traversera la dite île d'Orléans de pointe en pointe et par moitié.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 2 septembre 1666. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec (1).

(1) L'achat de l'arrière-fief de Lirec par Mgr de Laval, seigneur principal de l'île d'Orléans, le fit disparaître puisqu'il retomba dans le domaine du seigneur dominant.

Arrière-fief Charron

20 mai 1653.

Acte de concession de Jean de Lauzon, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, en vertu du pouvoir à lui donné par les intéressés en la compagnie de Beaupré, au sieur Charron du “nombre de dix arpents de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent, à prendre dans l’île d’Orléans, du côté du sud, tenant d’un côté la rivière dite la rivière Maheu au dit Maheu appartenant, d’autre aux terres non concédées, par devant sur le fleuve Saint-Laurent et par derrière sur la route qui traverse la dite île d’Orléans de pointe en pointe.” A la charge pour chacun arpent de terre de front de la somme de vingt sols tournois de rente foncière et bail d’héritage douze deniers de cens pour chacun des dits arpents de front seulement et pour la dite concession deux chapons vifs ou vingt sols pour chacun, les dits cens et rentes portant lods et ventes, saisines et amende selon la coutume de la Pré-vôté et vicomté de Paris.

Greffe de Jean Durand, notaire à Québec, 20 mai 1653.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Note — La copie de la concession de l’arrière-fief Charron conservée aux Archives de la province de Québec porte: “copie du titre du fief Charron contenant 10 arpents (en roture).” Pour nous, l’arrière-fief Charron est simplement une terre en roture.

Arrière-fief d’Argentenay

23 juillet 1652.

Acte de concession de Jean de Lauzon, gouverneur et

lieutenant général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, en vertu du pouvoir à lui donné par les seigneurs de l'île d'Orléans, à Louis d'Ailleboust, seigneur de Coulonges, de "la consistance et étendue des lieux ainsi qu'il en suit: c'est à savoir la pointe de l'île d'Orléans au nord-est et depuis icelle pointe jusques à la rivière Delphine du côté du sud icelle rivière comprise, la dite rivière distante de la pointe de la dite île environ une lieue et tirant une ligne depuis l'embouchure de la dite rivière Delphine jusques au côté du nord de l'île d'Orléans, la dite ligne tirée en telle sorte qu'une ligne commençant à la dite pointe tombe perpendiculairement sur icelle et y fait deux angles égaux, pour jouir de la dite étendue de terre y compris les rivages, prairies et battures y attachées par le d. sieur d'Ailleboust, ses hoirs et ayant cause en pleine propriété avec tous droits de justice et seigneurie. . .

Déposé dans le greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 5 novembre 1704. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 mars 1668.

Acte de foi et hommage de Barbe de Boulogne, veuve de Louis d'Ailleboust, vivant seigneur de Coulonges et d'Argentenay, lors gouverneur pour le Roi en ce pays, à Mgr de Laval, évêque de Pétrée, seigneur de la plus grande partie de l'île d'Orléans, pour son fief, terre, justice et seigneurie d'Argentenay.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 26 mars 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 octobre 1673.

Acte de vente de messire Gabriel de Queylus, au nom et stipulant pour Charles d'Ailleboust, écuyer, sieur de

Monceaux, bailli de l'île de Montréal, et damoiselle Catherine Le Gardeur, sa femme, aux Révérendes Mères Religieuses et pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec de la moitié par indivis de la terre, fief et justice de la seigneurie d'Argentenay, consistant en la pointe de l'île d'Orléans, au nord-est, depuis la dite pointe jusqu'à la rivière Delphine, qui est à la côte du sud de la dite île, icelle rivière comprise, au dit sieur d'Ailleboust appartenant comme héritier du défunt sieur d'Ailleboust, son oncle, auquel elle appartenait par titre de concession du 23 juillet 1652.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 15 octobre 1673. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 octobre 1701.

Offre de foi et hommage de Joseph Perrot, demeurant en l'île Saint-Laurent, à Mgr de Laval, premier et ancien évêque de Québec, seigneur de l'île d'Orléans, pour le fief d'Argentenay relevant de la dite seigneurie de l'île d'Orléans, à laquelle offre de foi et hommage Mgr de Laval a fait réponse "que, suivant la coutume, il avait quarante jours pour délibérer sur l'affaire ci-dessus pendant lesquels il avisera à répondre ce qu'il appartiendra".

Greffe de Michel Lepallieur, notaire à Québec, 5 octobre 1701. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 juin 1702.

Acte de foi et hommage de Joseph Perrot, seigneur d'Argentenay, à Mgr de Laval et aux MM. du séminaire de Québec, propriétaires de l'île d'Orléans.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 30 juin 1702. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 septembre 1703.

Acte de foi et hommage de Joseph Perrot à madame la comtesse de Saint-Laurent pour son arrière-fief d'Argentenay dépendant du comté de Saint-Laurent.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 30 septembre 1703. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 juin 1714.

Acte de foi et hommage et aveu et dénombrement de Joseph Perrot pour son fief d'Argentenay.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 763.

10 mars 1716.

Acte de vente du fief d'Argentenay sis et situé sur l'île et comté de Saint-Laurent, paroisse Sainte-Famille, par Joseph Perrot, se faisant fort de Marie Gagnier, son épouse, à Jacques Barbel, notaire royal, et Marie-Anne Le Picard, son épouse, lequel fief le dit sieur Perrot avait acquis des Révérendes Mères de l'Hôtel-Dieu de Québec (par contrat passé devant feu Charles Rageot et Louis Chambalon, notaires, le 3 novembre 1700), qui, elles-mêmes l'avaient eu de dame Marie-Barbe de Boulogne, veuve de Louis d'Ailleboust de Coulonges (par donation reçue par Gilles Rageot le 5 juillet 1670), premier concessionnaire.

Greffe de Pierre Rivet, notaire à Québec, 10 mars 1716. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 avril 1716.

Acte de foi et hommage de Jacques Barbel, notaire royal en la prévôté de Québec, seigneur du fief et seigneurie d'Argentenay, à Louis Ango des Maizerets, prêtre, su-

périeur du séminaire de Québec, et en la dite qualité seigneur de l'île d'Orléans.

Greffe d'Etienne Dubreuil, notaire à Québec, 20 avril 1716. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 mai 1717.

Ordonnance de la Prévôté de Québec qui, dans une affaire entre le sieur Barbel, propriétaire du fief d'Argentenay, et le sieur Gaillard, seigneur de l'île d'Orléans, accorde le droit justicier et féodal au dit sieur Gaillard sur le fief d'Argentenay.

Prévôté de Québec, 1717.

30 juin 1718.

Jugement du Conseil Supérieur qui maintient le sieur Gaillard en possession du droit de haute justice et féodal dans l'étendue de l'île d'Orléans et, conséquemment, déclare bonne et valable la saisie féodale faite du dit fief d'Argentenay le 19 octobre 1716.

Jugements et délibérations du Conseil Souverain ou Supérieur, 1718.

15 janvier 1723.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui règle le différend entre Joseph Perrot, de la paroisse de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, et le sieur Barbel, notaire royal, au sujet de la vente du fief d'Argentenay.

Ordonnances des intendants, cahier 9, folio 1.

22 avril 1724.

Arrêt du Conseil d'état de Sa Majesté qui renvoie les sieurs Gaillard et Barbel devant le gouverneur, l'intendant et le procureur général du Conseil Supérieur, et permet l'attestation en faveur du sieur Gaillard du droit justicier et féodal dans l'étendue de l'île d'Orléans.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
12 février 1732.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui oblige tous les habitants de la seigneurie d'Argentenay à se rendre au lieu domanial pour exhiber leurs contrats, titres, quittances, etc., à Charles Campagna, major des milices de l'île d'Orléans, nouveau commissaire nommé par justice pour recevoir les revenus de la dite seigneurie saisie au nom des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec comme créanciers du sieur Barbel.

Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France, cahier 20, folio 13.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 526.

11 juillet 1742.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui condamne les habitants d'Argentenay à porter moudre leurs grains au moulin de la dite seigneurie, à peine de dix livres d'amende, et à payer à Simon Jolin, meunier du moulin d'Argentenay, les moutures pour le temps qu'ils ont manqué à faire moudre leurs grains au dit moulin.

Ordonnances des intendants, cahier 30, folio 55.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 565.

22 novembre 1747.

Requête de Joseph-Ambroise Gaillard, prêtre, fils et héritier de Guillaume Gaillard, et aussi héritier de feu Charles Gaillard, son frère aîné, et encore au nom de tuteur des enfants mineurs de Jean-Baptiste Gaillard, au sujet de son instance avec les MM. du séminaire de Québec et les héritiers de Jacques Barbel, propriétaire du fief d'Argentenay.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
12 mars 1749.

Transaction entre messire Joseph Gaillard, prêtre, seigneur de l'île et comté de Saint-Laurent, M. Martel de Brouage, propriétaire du fief d'Argentenay, situé dans le dit comté, et les MM. du séminaire de Québec, héritiers de Mgr de Laval, par laquelle ces derniers renouvellent la renonciation du dit Mgr de Laval aux droits de mouvance, foi et hommage, aveu et dénombrement, etc., etc., sur les seigneuries de l'île d'Orléans en leur qualité de seigneurs de Beaupré.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 12 mars 1749. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 mai 1749.

Acte de foi et hommage de François Martel de Brouage à messire Joseph-Ambroise Gaillard, prêtre, seigneur de l'île et comté de Saint-Laurent, pour son fief et seigneurie d'Argentenay, relevant en plein fief, foi et hommage de la seigneurie de l'île et comté de St-Laurent, lequel fief d'Argentenay appartient au sieur Martel de Brouage par adjudication faite par décret du dit fief à M. Trottier Desauviers dont il a les droits cédés, par sentence rendue en la Prévôté de cette ville, intervenue par la saisie réelle qui en a été faite sur la succession et héritiers de feu Jacques Barbel.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 16 mai 1749. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 juillet 1783.

Acte de vente de James Hugues, major de place, de Montréal, fondé de procuration du lieutenant-colonel William Johnstone, de l'Artillerie Royale, et d'Angélique Johnstone, son épouse, à Jean-Baptiste Lecompte Dupré,

colonel des milices de la ville et district de Québec, du fief, terre et seigneurie d'Argentenay, sis et situé en la paroisse de Saint-François de l'île d'Orléans, lequel fief appartenait à la dite dame Johnstone pour l'avoir recueilli dans la succession de feu François Martel de Brouage, son père, auquel il appartenait suivant l'acte de cession et transport à lui fait par Pierre Trottier Desauniers par contrat de Boucault, du 8 novembre 1746.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 9 juillet 1783. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 avril 1820.

Acte de vente de Louis Juchereau Duchesnay, au nom et comme procureur de dame Catherine Lecompte Dupré, veuve d'Antoine Juchereau Duchesnay, dame Angélique Lecompte Dupré, veuve de Jacques-François Cugnet, et demoiselle Charlotte Lecompte Dupré, agissante tant en son nom qu'aux noms de dame Françoise Lecompte Dupré, veuve du général John Lemoine, de William Lemoine et de demoiselle Fanny Lemoine, à André Lemelin, demeurant à Québec, du fief, terre et seigneurie d'Argentenay sis et situé en la paroisse Saint-François de l'île d'Orléans.

Greffe d'Antoine-A. Parent, notaire, à Québec, 23 avril 1820. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 juillet 1859.

Cadastre de l'arrière-fief d'Argentenay, appartenant à André Lemelin, clos le 12 juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 8).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Saint-Laurent

6 mai 1653.

Acte de concession de M. de Lauzon en faveur des Mères Hospitalières de Québec (Hôtel-Dieu) d'un fief et seigneurie de huit arpents de front en l'île d'Orléans.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Jean Madry du 13 octobre 1668.

13 octobre 1668.

Acte de foi et hommage de Jean Madry, maître-chirurgien et lieutenant du premier barbier chirurgien du Roi à Québec, stipulant pour la communauté des Mères Hospitalières de Québec (Hôtel-Dieu), à Mgr de Laval, seigneur de l'île d'Orléans, pour le fief et seigneurie que les dites religieuses y possèdent, de huit arpents de terre de front traversant la dite île de part en part laquelle terre leur appartient par titre de concession de M. de Lauzon du 6 mai 1653.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 13 octobre 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Mesnu

12 mars 1661.

Acte de concession des seigneurs de la compagnie de Beaupré à Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu d'une terre, fief et seigneurie en l'île d'Orléans.

25 mars 1665.

Acte de concession de Mgr de Laval, principal seigneur de l'île d'Orléans, à Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, d'un fief, terre, justice et seigneurie du côté sud de l'île

d'Orléans, dont le dit sieur Peuvret de Mesnu a déjà reçu partie par concession de MM. les ci-devant seigneurs de l'île d'Orléans par titre expédié à Paris le 12 mars 1661 signé A. Cheffault, visé Berruyer et Letardif.

Tiré de l'acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, 26 mars 1668.

26 mars 1668.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occidentales, à Mgr de Laval, seigneur de la plus grande partie de l'île d'Orléans, pour son fief, terre, justice et seigneurie de Mesnu sis et situé du côté du sud de la dite île d'Orléans, relevant en plein fief, foi et hommage du dit seigneur évêque.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 26 mars 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 avril 1701.

Acte d'accord et conventions entre Alexandre Peuvret, sieur de Gaudarville, greffier en chef du Conseil Souverain, héritier pour deux tiers en la seigneurie de Gaudarville et en l'arrière-fief de Mesnu en l'île d'Orléans, et Ignace Juchereau Duchesnay, comme ayant épousé Marie-Catherine Peuvret, ayant droit pour un tiers en la dite seigneurie de Gaudarville et arrière-fief de Mesnu.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 16 avril 1701. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 décembre 1844.

Acte de vente par le shérif de Québec de l'arrière-fief de Mesnu à James Motz.

Archives Judiciaires de Québec.

15 juillet 1859.

Cadastré de l'arrière-fief de Mesnu appartenant à James Motz, clos le 15 juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer commissaire (no 9).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Champigny

6 février 1662.

Acte de cession de Charles de Lauzon Charny, héritier de son frère Louis de Lauzon de la Cité, à Catherine Nau de l'arrière-fief de Champigny, dans l'île d'Orléans.

Greffe de Guillaume Audouart, notaire à Québec, 6 février 1662.

Arrière-fief de la Chevalerie

7 septembre 1661.

Acte de concession de Charles de Lauzon, seigneur de Charny, grand-maître des eaux et forêts de la Nouvelle-France, à Jean Juchereau de la Ferté et Nicolas Juchereau de Saint-Denys, de "la consistance des lieux qui ensuivent en notre seigneurie de Charny c'est à savoir huit arpents de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent, du passage du nord, pour le dit sieur Jean Juchereau, et autres huit arpents pour le dit sieur Nicolas Juchereau, faisant le tout la quantité de seize arpents de terre de front sur le dit fleuve Saint-Laurent iceux seize arpents de terre commençantes à demi arpent au-dessus de l'ance à la Roche et de profondeur jusques à la route qui coupera et séparera la dite île d'Orléans de pointe en pointe, les dits seize arpents de terre de front tenant d'un côté à demi arpent près la

dite ance à la Roche, d'autre côté aux terres appartenantes aux sieur de la Tesserie et de Mazé. En fief noble relevant de notre dite seigneurie de Charny.”

Greffe de Paul Vachon, notaire à Beauport, 7 septembre 1661. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

4 janvier 1672.

Acte de traités, conventions et accords entre Jean Juchereau de Maur, Jean Juchereau de la Ferté, Nicolas Juchereau de Saint-Denys, Charles Le Gardeur de Tilly et Geneviève Juchereau, sa femme, par lequel, entre autres choses, l'arrière-fief de la Chevalerie qui jusqu'ici appartenait à Jean Juchereau de la Ferté et Nicolas Juchereau de Saint-Denys sera dorénavant la propriété de Nicolas Juchereau de Saint-Denys seul.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 4 janvier 1672. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 août 1678.

Aveu et dénombrement de Nicolas Juchereau de Saint-Denys, demeurant en son logis de Chesnay, paroisse de Beauport, à Christophe-Martin de Boisborneau, directeur de l'île et comté de Saint-Laurent, procureur de François Berthelot, comte de Saint-Laurent en la Nouvelle-France, pour l'arrière-fief de la Chevalerie “consistant en vingt-huit arpents de front ou environ sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du nord, et de profondeur jusques la moitié de l'île Saint-Laurent, d'un côté les religieuses Ursulines, d'autre les sieurs de la Tesserie et de Mazé.”

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 17 août 1678. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 mars 1714.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige les habitants qui relèvent de l'arrière-fief du sieur Duchesnay en l'île et comté de Saint-Laurent de fournir à leur seigneur dans quinzaine copie des titres en vertu desquels ils possèdent leurs terres.

Ordonnances des Intendants, cahier 6, folio 60.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 283.

30 mars 1718.

Acte de foi et hommage de Charles de Bled, comme fondé de procuration de Michelle Mars, veuve de Joseph Riverin, propriétaire du fief de la Chevalerie, à Guillaume Gaillard, seigneur de l'île et comté de Saint-Laurent.

Greffe d'Etienne Dubreuil, notaire à Québec, 30 mars 1718. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

21 février 1725.

Acte de foi et hommage de Joseph Riverin, propriétaire du fief de la Chevalerie, à Guillaume Gaillard, seigneur de l'île et comté de Saint-Laurent.

Greffe d'Etienne Dubreuil, notaire à Québec, 21 février 1725. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 mars 1725.

Aveu et dénombrement du fief de la Chevalerie par Michelle Mars, veuve de Joseph Riverin, et Joseph Riverin, tant pour lui que pour le sieur Michel Riverin, son frère, à Guillaume Gaillard, seigneur féodal et propriétaire de l'île et comté de Saint-Laurent.

Greffe d'Etienne Dubreuil, notaire à Québec, 17 mars 1725. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 septembre 1772.

Acte de cession et transport d'Antoine Riverin, bourgeois, demeurant ordinairement dans les Postes, à Charles Riverin, son frère, bourgeois, de Québec, de tous les droits à lui échus par le décès de Michel Riverin, leur oncle, bourgeois, de Québec, dans le fief de la Chevalerie, situé en la paroisse Saint-Pierre de l'île d'Orléans, sans en rien réserver, excepter ni retenir en façon quelconque.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 25 septembre 1772. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 octobre 1853.

Aveu et dénombrement de Joseph-Noël Bossé, agissant en sa qualité de procureur de Marie-Charlotte Riverin, propriétaire de l'arrière-fief de la Chevalerie, à Marie-Joseph Drapeau, veuve de Jean-Baptiste d'Estimauville, Luce-Gertrude Drapeau, veuve de Thomas Casault, Adélaïde Drapeau, veuve d'Augustin Kelly, Louise-Angèle Drapeau et Marguerite-Joseph Drapeau, épouse de René Garon, seigneuresse par indivis de l'île d'Orléans, "lequel arrière-fief de la Chevalerie est échu à Marie-Charlotte Riverin par le testament de son père, Charles Riverin (Larue, notaire, 17 janvier 1720) à qui il appartenait savoir, un quart comme héritier de Michel Riverin, son oncle, et les trois autres quarts par achat d'Antoine Thomas et Joseph Riverin (Saillant, notaire, 18 et 19 mai 1772, 25 septembre 1772), ces derniers représentant Joseph Riverin qui avait acquis le susdit fief, le 7 mars 1713, par adjudication sur la succession Aubert de la Chesnaye, qui l'avait acquis de Jean et Nicolas Juchereau, auxquels cet arrière-fief avait été originairement concédé le 7 septembre 1661.

Greffe de Nazaire Larue, notaire à l'île d'Orléans, 16 octobre 1853. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 juillet 1859.

Cadastre de l'arrière-fief la Chevalerie, appartenant à Delle Charlotte Riverin, clos le 15 juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 9).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de la Grossardière

7 novembre 1661.

Acte de concession de Charles de Lauzon, chevalier, seigneur de Charny, à Jacques de Cailhault de la Tesserie et Louis Peronne de Mazé de quinze arpents de terre de front en l'île et seigneurie d'Orléans, du côté du nord, aboutissant pour la profondeur sur la grande route qui doit traverser la dite île de pointe en pointe, tenant la dite concession d'un côté à celle du sieur de Beaulieu et d'autre côté aux terres non concédées . . . , "pour en jouir ensemble et chacun d'eux se pourvoir pour moitié en toute propriété eux leurs hoirs et ayants cause aux mêmes droits que la compagnie de Beaupré nous a donné la seigneurie de Charny"

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
14 mai 1665.

Acte de donation de Louis Peronne, écuyer, sieur de Mazé, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, conseiller au Conseil Souverain de Québec, à Jacques de Cailhault, écuyer, sieur de la Tesserie, conseiller au Conseil Souverain, de "la moitié de quinze arpents de terre de front situés en l'île d'Orléans, qui ont de profondeur jus-

ques à la ligne qui traversera la dite île de pointe en pointe y compris les déserts qu'ils y ont fait faire ensemble et autres qui y peuvent être, sans aucuns en réserver ni retenir ... tenants les dits quinze arpents d'un côté à la seigneurie de Beaulieu et d'autre côté aux terres non concédées.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 14 mai 1665. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXI, p. 165.

26 mars 1668.

Acte de foi et hommage de Jacques de Cailhault, sieur de la Tesserie, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, à Mgr de Laval, seigneur de la plus grande partie de l'île d'Orléans, pour sa terre, justice et seigneurie de la Grossardière, sise et située en l'île d'Orléans, du côté du nord, consistant en quinze arpents de terre de front.....

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 26 mars 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *La famille de Charigny de la Chevrotière* de Pierre-Georges Roy, p. 116.

30 juin 1668.

Aveu et dénombrement de M. de la Tesserie, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, pour raison de la terre, seigneurie et justice de la Grossardière, située en l'île d'Orléans, consistant en quinze arpents de terre de front sur le fleuve St-Laurent, du côté du nord, et de profondeur aboutissant sur la grande route qui doit traverser la dite île de pointe en pointe, pour les posséder aux mêmes droits que la compagnie ci-devant propriétaire de la seigneurie de Beau-

pré avait donné à Messire Charles de Lauzon, prêtre, seigneur de Charny, sa seigneurie de Charny de laquelle le dit fief de la Grossardière est mouvant, à la charge de la foi et hommage et du revenu d'une année pour rachapt à chaque mutation suivant la coutume de Paris et que les appellations du juge du dit fief de la Grossardière ressortiront par devant le juge de la seigneurie de Charny; le dit fief de la Grossardière joignant d'un côté la terre, fief et seigneurie de Beaulieu, et d'autre côté Jean Leclerc, tenancier du fief de la Chevalerie, le tout ainsi qu'il est apparu à Mtre Duquet, nore, qui a reçu le d. acte, par titre de concession fait par M. de Charny en date du 7 novembre 1661, au dit sr de la Tesserie et à Louis Peronne de Mazé dont le dit sieur de la Tesserie avait les droits par contrat de donation entre-vifs passé par le d. Duquet le 14 mai 1665.

Mentionné dans l'inventaire de Macart dressé par Boisseau le 24 janvier 1733.

22 septembre 1703.

Acte de foi et hommage de Jacques Gourdeau à "madame la comtesse de Saint-Laurent", pour son arrière-fief de la Grossardière relevant du dit comté de Saint-Laurent.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 22 septembre 1703.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LAUZON

15 janvier 1636.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à noble homme Simon Le Maître, conseiller du roi, receveur général des décimes en Normandie, de l'"estendue et consistance des terres ainsy qu'il en suit, c'est à sçavoir : la rivière Bruyante, seittuée au dit pays de la Nou-

velle-France, avec six lieues de profondeur dans les terres, et trois lieues à chaque côté de la dite rivière, pour en jouir par le dit sieur Le Maître, ses successeurs ou ayans cause, en toute propriété, justice et seigneurie, à perpétuité...”

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 37.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 24.

29 janvier 1636.

Acte de déclaration de Simon Le Maître, conseiller du Roi, receveur général des décimes en Normandie, que dans les lettres de concession obtenues de la Compagnie de la Nouvelle-France le 15 janvier 1636, il n'a fait que prêter son nom à M. Jean de Lauzon.

Mentionné dans une pièce subséquente.

3 avril 1651.

Acte de foi et hommage de Jean de Lauzon pour la terre, fief et seigneurie de Lauzon.

Mentionné dans une pièce du 18 septembre 1668.

19 octobre 1651.

Acte de cession de Jean de Lauzon, chevalier, conseiller ordinaire du Roi en son Conseil d'Etat, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ce pays, à Jean de Lauzon, grand sénéchal, son fils, de la terre et seigneurie de Lauzon, “pour demeurer quitte de toutes choses envers le dit sénéchal, son fils.”

Greffe de Roland Godet, notaire à Québec, 19 octobre 1651. Mentionné dans la requête de François Bissot du 22 février 1668, en faveur des enfants mineurs du feu sieur Jean de Lauzon.

29 octobre 1652.

Acte de foi et hommage de Jean de Lauzon, grand sénéchal, pour le fief et seigneurie de Lauzon.

Mentionné dans une pièce du 18 septembre 1668.

22 février 1668.

Souffrance accordée à maître François Bissot, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Lauzon, pour la foi et hommage que les mineurs de Lauzon sont tenus d'offrir à Sa Majesté pour la dite terre et seigneurie : "Le dit Bissot a représenté que Jean de Lauzon, vivant sénéchal de ce pays, ayant été tué pour le service du pays par les Iroquois, a laissé plusieurs enfants mineurs pour ses héritiers dont quatre sont présentement vivants : Charles, âgé de onze ans, présentement en France; Marie, âgée de quatorze ans; Catherine, âgée de neuf ans; et Angélique, âgée de sept ans. Et comme les dits enfants n'ont personne en ce pays pour satisfaire à leurs devoirs et représenter les titres de concession de la dite seigneurie, le dit Bissot nous supplie vouloir accorder souffrance aux dits mineurs jusques à l'arrivée des vaisseaux venant de France en ce pays la présente année. . ."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 298.

18 septembre 1668.

Souffrance nouvelle accordée à la demande de maître François Bissot, procureur fiscal de la seigneurie de Lauzon, aux mineurs du défunt sieur de Lauzon, grand sénéchal, pour la foi et hommage qu'ils sont tenus de rendre pour la dite seigneurie de Lauzon.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 401.

14 octobre 1689.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au seigneur propriétaire de la côte de

Lauzon de "un quart de lieue de front de terre non concédée le long du fleuve St-Laurens sur la même profondeur que possède la dite seigneurie de Lauzon, la dite portion d'un quart de lieue de terre tenant d'une part à la dite seigneurie de la coste de Lauzon et de l'autre tirant au nord-est proche des terres dites Montapeine, la dite concession faite pour gratifier et dédommager en quelque façon le seigneur propriétaire de la côte de Lauzon du retranchement de un quart de lieue de front concédé aujourd'hui aux Pères de la Compagnie de Jésus pour agrandir la mission abénaquise."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 35.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 394.

19 mai 1690.

Acte de vente de Marguerite Gobelin, veuve de Charles-Joseph de Lauzon, à Thomas Bertrand, bourgeois, de Paris, de la terre et seigneurie de Lauzon.

Greffe de Normand et Rappé, notaires au Châtelet de Paris, 19 mai 1690.

18 avril 1693.

Bail en forme de Lucien Boutteville, marchand bourgeois de Québec, au nom et comme procureur de Thomas Bertrand, marchand bourgeois de Paris, seigneur propriétaire de la seigneurie de Lauzon, à Claude de Bermen, sieur de la Martinière, conseiller au Conseil Souverain, de la dite seigneurie de Lauzon, "du premier d'octobre dernier jusqu'à trois années suivantes et consécutives qui finiront à pareil jour premier d'octobre 1695."

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 18 avril 1693. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 octobre 1699.

Acte de vente de Thomas Bertrand à François-Madeleine Ruelle, sieur d'Auteuil et de Monceaux, conseiller du Roi et procureur général du Conseil Souverain, de la seigneurie de Lauzon.

Greffe de Guillaume Roger, notaire à Québec, 14 octobre 1699.

15 octobre 1699.

Acte de déclaration de François-Madeleine Ruelle d'Auteuil et de Monceaux : l'acquisition de la seigneurie de Lauzon faite par lui est pour Georges Regnard Duplessis, trésorier de la marine à Québec.

Mentionné dans une pièce subséquente.

28 mars 1714.

Acte de vente de Georges Regnard Duplessis à Etienne Charest du fief et seigneurie de Lauzon.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 28 mars 1714.

26 février 1723.

Acte de foi et hommage d'Etienne Charest pour le fief et seigneurie de Lauzon.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 51.

6 mars 1723.

Aveu et dénombrement d'Etienne Charest pour le fief et seigneurie de Lauzon.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 39.

12 février 1765.

Acte de vente d'Etienne Charest, seigneur primitif de Lauzon, et dame Catherine Trottier Desauniers, son épouse, et Jacques Charly, seigneur en partie de Lauzon, à Son Excellence Jacques Murray, brigadier, colonel d'in-

fanterie et gouverneur de la province de Québec, de la dite seigneurie de Lauzon, et de tout ce qui peut en dépendre.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 12 février 1765. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 avril 1765.

Censier général en forme de papier terrier de la terre, fief et seigneurie de la côte de Lauzon de six lieues de front sur six lieues de profondeur, contenant trois paroisses, Saint-Joseph, Saint-Henry et Saint-Nicolas, appartenant à Son Excellence le gouverneur général de Québec, commencé le 29 avril 1765 et fini le 27 août 1767.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 29 avril 1765.

7 avril 1774.

Contrat de louage de James Murray à Henry Caldwell de la terre, fief et seigneurie de Lauzon pour une période de 99 ans.

Mentionné dans les *Articles of Agreement* signés entre les exécuteurs testamentaires du général Murray et Robert Matthews, procureur de l'honorable Henry Caldwell, le 28 février 1801.

29 mai 1781.

Acte de foi et hommage de l'honorable Henry Caldwell, l'un des membres du conseil de Sa Majesté en cette Province, détenteur par bail à ferme de la seigneurie de Lauzon appartenant à Son Excellence le général James Murray, actuellement absent de cette Province et au service de Sa Majesté en Europe, pour le dit fief et seigneurie de Lauzon.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 37.

28 février 1801.

Articles of agreement intended, made, concluded and agreed upon this twenty eight day of February in the year of Our Lord Christ one thousand eight hundred and one between Sir James Pultenay (late Sir James Murray) of Burlon street in the county of Middlesex, Baronet, Humphrey Donaldson of White Hall in the said County Esquire and the Honourable Ann Murray of Beauport in the County of Sussex widow, the three only acting trustees and executors named and appointed in and by the last will and testament of the Honourable James Murray of Beauport aforesaid a General in His Majesty's Forces sometime since deceased of the one part, and Henry Caldwell, of Belmont, in the parish of Ste-Foy, near the city of Quebec, by his attorney Robert Mathews in the city of London, esquire, a lieutenant-colonel in His Majesty's Army by virtue of a letter of attorney to him made by the said Henry Caldwell Bearing date at the aforesaid city of Quebec the twenty fourth day of June in the year of Our Lord Christ one thousand eight hundred and hereunto annexed of the other part.

Conventions déposées au greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, à la date du 28 février 1801.

23 septembre 1815.

Acte de foi et hommage de l'honorable John Caldwell, l'un des membres du Conseil législatif de Sa Majesté en cette Province, seigneur et propriétaire du fief et seigneurie de Lauzon, comme seul et unique héritier de feu l'honorable Henry Caldwell, son père, vivant conseiller législatif de cette Province et seigneur et propriétaire du susdit fief et seigneurie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 32.
16 mars 1864.

Cadastré de la seigneurie de Lauzon, appartenant à la Couronne, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 43).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Notre-Dame-de-la-Victoire

21 janvier 1650.

Acte de concession de Jean de Lauzon, conseiller ordinaire du Roi, seigneur de Lauzon, aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus de la "consistance de deux cents arpents de terre bornés ainsi qu'il en suit, c'est à savoir en face cinq arpents sur le grand fleuve St-Laurent, éloignée portant la dite face du bord du dit fleuve aux plus hautes marées de vingt toises, à prendre les dits cinq arpents de face à cinq perches près et au-dessous du coin de la maison par les dits Pères construite, et remontant de là vers Ste-Croix et en profondeur tant et si avant que pourront couvrir deux lignes tirées des deux extrémités de la dite face de cinq arpents, pour parfaire en superficie la dite quantité de deux cents arpents de terre." En franche aumône et en roture.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 novembre 1653.

Acte de concession de messire Jean de Lauzon, seigneur de Lauzon, grand sénéchal de la Nouvelle-France, au Révérend Père François Lemercier, supérieur des messieurs de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, de "la quantité de six arpents de front et de quarante de profondeur sur le fleuve Saint-Laurent, en sa dite seigneurie et côte de Lauzon, tenant d'un côté à la concession des dits RR. PP., d'autre côté aux terres non concédées, par devant sur le dit fleuve St-Laurent, et par derrière aux terres non concédées, pour de la dite étendue de terre en

semble de tout droit de chasse et de pêche tant de saumons que d'anguilles, tant au-dedans qu'au devant de la dite espace jouir en main morte sans aucune charge. . . .”

Greffe de Jean Durand, notaire à Québec, 15 novembre 1653. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 janvier 1676.

Acte de concession de Claude de Bermen, sieur de la Martinière, comme tuteur des enfants mineurs de feu messire Jean de Lauzon, grand sénéchal de la Nouvelle-France, seigneur de Lauzon, au R. P. Claude Dablon, supérieur général des missions de la Nouvelle-France, “une pareille quantité de terre à celle qu'ils eurent de feu messire Jean de Lauzon, gouverneur en ce pays, et de feu messire Jean de Lauzon, son fils, savoir onze arpents de front et quarante de profondeur tout joignant sur le fond et dans les mêmes alignements que la première pour en jouir en main-morte, et avec tout droit de chasse sur la dite concession comme des premières sans autre charge que de souffrir les chemins qui y seront jugés nécessaires pour l'utilité publique et de relever de la justice des lieux.”

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 20 janvier 1676. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 septembre 1676.

Acte d'explication entre le sieur Claude de la Martinière, au nom qu'il procède, et le R. P. Guillaume Mathieu, procureur des missions de la Compagnie de Jésus, au sujet du contrat de concession consenti par le dit sieur Bermen de la Martinière au R. P. Claude Dablon, le 20 janvier 1676.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 20 septem-

bre 1676. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 mars 1864.

Cadastré du fief Notre-Dame-de-la-Victoire, dans Lauzon, appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 43).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Saint-Vilmé

4 janvier 1653.

Acte de concession de Jean de Lauzon à Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonges, ancien gouverneur de la Nouvelle-France, de "cinq arpents de front sur le grand fleuve Saint-Laurent sur quarante arpents de profondeur, tenant d'un côté aux terres d'Ignace Sevestre et de l'autre aux terres non concédées suivant les lignes du rhumb de vent à assigner plus tard, par devant sur le fleuve, en arrière aux terres non concédées et sur la route qui règnera le long des concessions."

Livre des titres de l'Hôtel-Dieu de Québec, folio 79.

28 mai 1658.

Acte de concession de Jean de Lauzon à Louis d'Ailleboust de trois arpents de front, en descendant le fleuve, en addition à la concession faite le 4 janvier 1653 : "Jean, seigneur de Lauzon, chevalier, grand sénéchal de la Nouvelle-France, salut, savoir faisons qu'ayant été requis de messire Louis d'Ailleboust, chevalier, seigneur de Coulonges, gouverneur de la Nouvelle-France, étendue du fleuve St-Laurent, de vouloir augmenter la concession de cinq arpents de front sur quarante de profondeur par nous ci-

devant à lui accordée en notre seigneurie de Lauzon en date du quatrième jour de janvier mil six cent cinquante-trois et ériger le tout en fief, à quoi obtempérant, nous, voulant favorablement traiter le dit seigneur de Coulonges, avons augmenté à la dite concession le nombre de trois arpents de front en descendant le d. fleuve, faisant en tout huit arpents de front et cent soixante arpents de terre et bois de profondeur sur chacun des dits huit arpents de front et icelle créé et érigée en fief ensemble la d. augmentation avec tous droits de haute, moyenne et basse justice et seigneurie. Et sera le dit fief appelé St-Vilmay, pour en jouir par le dit seigneur de Coulonges, lui, ses hoirs et ayants cause à la charge de la foi et hommage et du revenu d'une année à chaque mutation de possesseur, suivant la coutume du Vexin Français, enclave de la Coutume de Paris, et que les appellations du juge qui sera établi sur les lieux ressortiront pardevant le juge prévôt de notre dite seigneurie, ce faisant déchargé la dite concession des cens, redevances et charges dont elle était chargée ci-devant."

Tiré d'un acte de Félix Têtu, notaire à Québec, 16 avril 1827.

15 octobre 1673.

Acte de vente de messire Gabriel de Queylus, se faisant et portant fort de Charles d'Ailleboust, sieur de Musseaux, bailli de l'île de Montréal, et de damoiselle Catherine Le Gardeur, son épouse, aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec de la moitié du fief et justice de Saint-Villemay, situé en la côte de Lauzon, consistant en huit arpents de front sur deux cents ou environ de profondeur, au dit vendeur appartenant et au défunt seigneur d'Ailleboust, son oncle, par concessions des 4 janvier 1653 et 28 mai 1658.

Acte de Gilles Rageot, notaire à Québec, 15 octobre

1673. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 janvier 1724.

Acte de vente des Dames Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec à Florent de la Cetière, notaire royal, de la terre et fief de Saint-Vilmé, sis en la côte de Lauzon.

Greffe d'Etienne Dubreuil, notaire à Québec, 22 janvier 1724. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1737.

Acte de foi et hommage de Florent Desguerros Des Rosiers, unique héritier de Florent de la Cetière, à Etienne Charest, seigneur de Lauzon, pour son arrière-fief de Saint-Vilmé.

Mentionné par J.-Edmond Roy, dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. II, p. 120.

26 juillet 1772.

Acte de foi et hommage de François Meurse à Patrick Murray, procureur du seigneur de Lauzon, pour son arrière-fief de Lauzon.

Mentionné par J.-Edmond Roy, dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. II, p. 120.

9 novembre 1809.

Acte de vente de Joseph Boissonnault dit Saint-Onge et dame Marie Meurse, son épouse, à Thomas Wilson d'un juste quart au total de l'arrière-fief de Saint-Vilmé, le dit quart appartenant à la dite dame Marie Meurse, comme héritière pour moitié dans la succession de défunte dame Angélique Lalime, sa mère, décédée épouse de François Meurse.

Greffe de Roger Lelièvre, notaire à Québec, 9 novembre 1809.

26 janvier 1810.

Acte de vente de James Shepperd, shérif du district de Québec, à Thomas Wilson de la juste moitié de l'arrière-fief de Saint-Vilmé, la dite moitié saisie à la poursuite de l'honorable Thomas Dunn contre les terres et possessions de François Meurse, qui lui appartenaient à titre de commun en biens avec défunte dame Angélique Lalime, sa première épouse.

Archives Judiciaires de Québec.

26 mai 1810.

Acte de vente de dame Marie-Madeleine Meurse, veuve Stephen McLean, à Thomas Wilson d'un juste quart au total de l'arrière-fief de Saint-Vilmé, le dit quart appartenant à la dite dame Marie-Madeleine Meurse comme héritière pour moitié en la succession de dame Angélique Lalime décédée épouse de François Meurse et commune en biens avec lui.

Greffe de Roger Lelièvre, notaire à Québec, 26 mai 1810.

16 avril 1827.

Acte de déclaration de Thomas Wilson, marchand à Québec, à l'honorable John Caldwell, seigneur de Lauzon, pour l'arrière-fief de Saint-Vilmé, dans lequel le dit honorable John Caldwell déclare "qu'il dispense, quitte et décharge le dit Thomas Wilson, écuyer, de la foi et hommage qu'il doit lui rendre et porter, pour cette fois seulement, ce dernier le dit Thomas Wilson s'obligeant néanmoins de fournir au dit honorable John Caldwell en sa qualité de seigneur de Lauzon aveu et dénombrement du dit fief aussitôt que ce dernier l'en requerra."

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 16 avril 1827.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 mars 1864.

Cadastre du fief Villemay appartenant à Charles Robertson, clos le 7 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 43).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de l'Hôtel-Dieu de Québec

15 novembre 1653.

Acte de concession de Jean de Lauzon, grand sénéchal de la Nouvelle-France, seigneur de Lauzon, à Charles de Lauzon Charny son frère, d'un arrière-fief de sept arpents de front dans la dite seigneurie de Lauzon.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 15 novembre 1653 (1).

26 juin 1657.

Acte de donation de M. de Lauzon Charny à l'Hôtel-Dieu de Québec de son arrière-fief situé dans la seigneurie de Lauzon.

Note — Nous lisons dans les Annales (inédites) de l'Hôtel-Dieu de Québec :

“Le même jour 1656 madame Lauzon de Charny fut aussy enterrée dans ce même cavau avec nos Religieuses comme elle l'avait souhaité et demandé avant sa mort, ce que nous lui accordâmes volontiers non seulement à cause de l'affection et de l'estime que nous avons pour elle, et pour toute la famille de Mr Giffard, son père, mais encore pour le respect et la considération que nous avons pour Monsieur de Charny, son époux. Cette jeune et vertueuse dame mourut après un an de mariage, elle laissa une fille

(1) Cet acte est disparu du greffe de Becquet.

dont on nous confia l'éducation quand elle eût atteint l'âge de six ans.

“Monsieur Lauzon de Charny qui avait déjà beaucoup de piété se détacha entièrement du monde et se donna parfaitement à Dieu. Il passa en France l'année suivante pour être ordonné prêtre puis il revint en Canada où il a exercé son zèle un grand nombre d'années, nous l'avons eu longtemps pour supérieur et nous avons reçu de signalés témoignages de sa bonté.

“A la mort de Me son épouse il nous obligea de dire tous les ans un obit entier pour elle, c'est-à-dire un office des morts de neuf leçons avec une grande messe, il nous donna pour cet effet une concession à la côte de Lauzon qui nous vallait alors deux cents livres de rente à cause de la pêche d'anguille qui était fort abondante, mais ayant beaucoup diminué depuis, elle ne nous produit plus que 33 l. à quoi Mr de Lauzon ayant fait attention, il voulut bien pendant son séjour en Canada nous décharger d'une partie de cette obligation en se contentant d'une grande messe sans diacre et d'un seul nocturne de l'office des morts, c'est ce que nous disons exactement le 17e d'octobre.”

Arrière-fief des Ursulines

4 mai 1654.

Acte de concession de Jean de Lauzon aux Révérendes Mères Ursulines de Québec, “du nombre de 320 arpents de terre en la seigneurie de Lauzon, bornés ainsi qu'il en suit, savoir : huit arpents de front sur le grand fleuve Saint-Laurent à commencer à trois arpents près de l'embouchure du ruisseau du Moulin à scie dans le dit grand fleuve et de là en descendant jusqu'à la concurrence de dix-

huit arpents de front, bornés des deux côtés aux terres non concédées, et quarante arpents de profondeur aboutissant sur la route qui règnera par derrière et le long des concessions; le tout suivant les lignes et rhumbs de vent qui leur en seront donnés à la réserve du cours du ruisseau du Moulin à scie que nous nous réservons en tout son contenu avec dix-huit pieds de chaque côté et en sorte que les dites Mères ne puissent user du dit ruisseau ni autres avants-droit d'elles que par notre permission particulière. . . .”

Document signé “de Lauson, senéchal” et plus bas “Rouer.” Pièce détachée aux Archives de la province de Québec

1er juin 1654.

Acte de remise de Jean de Lauzon aux Révérendes Mères Ursulines de Québec des droits réservés par sa concession du 4 mai 1654, “en considération des services qu’elles rendent au pays et de l’inclination que nous avons à tout ce qui regarde le bien de leur communauté.”

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 décembre 1863.

Cadastre de l’arrière-fief franc-alleu appartenant aux dames Ursulines de Québec clos le 26 décembre 1863, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 43).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Sainte-Anne

30 mars 1655.

Acte de concession de Jean de Lauzon à Jean Bourdon, sieur de Saint-François, de 280 arpents de terre dans sa seigneurie de Lauzon, savoir 7 arpents de front sur le Saint-Laurent sur 40 arpents de profondeur, bornés de-

vant au fleuve, en arrière à une route qui sera ouverte plus tard, d'un côté à Jean-François Bissot, de l'autre à Gabriel Lemieux.

Cahier censier de la seigneurie de Lauzon, folio 70.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 mai 1658.

Acte de concession de Jean de Lauzon à Jean Bourdon, sieur de Saint-François : "requis par le sieur Bourdon de Saint-François d'augmenter sa concession du 30 mars 1655 et d'ériger le tout en fief, voulant bien traiter le dit Bourdon, nous augmentons cette concession de deux arpents de front sur le fleuve et la portons à cent-soixante arpents de profondeur, et nous érigeons icelle en fief noble avec haute, moyenne et basse justice."

Déposé au greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 6 juin 1826. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 octobre 1660.

Acte de donation de Jean Bourdon, sieur de Saint-François, à sa fille Anne Bourdon et aux Révérendes Mères Ursulines de Québec de son arrière-fief Sainte-Anne situé dans la seigneurie de Lauzon.

Cahier censier de la seigneurie de Lauzon, folio 68.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 juin 1826.

Acte de foi et hommage des Dames Ursulines de Québec à sir John Caldwell, seigneur de Lauzon, pour leur arrière-fief Sainte-Anne, dépendant de la dite seigneurie.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 6 juin 1826.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 décembre 1863.

Cadastre de l'arrière-fief Sainte-Anne appartenant

aux Dames Ursulines de Québec clos le 26 décembre 1863,
par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 43).

Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de Mgr de Laval, des Jésuites ou de
Saint-Nicolas*

5 janvier 1665.

Acte de concession de Jean de Lauzon, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils d'état et privé, tuteur et ayant la garde noble des enfants mineurs de Jean de Lauzon, grand sénéchal de la Nouvelle-France, son fils, et de dame Marie Després, son épouse, à messire François de Laval, évêque de Pétrée, de la consistance des lieux qui ensuivent : c'est à savoir douze arpents ou environ de front sur le grand fleuve Saint-Laurent, et quarante arpents de profondeur dans la terre et seigneurie de Lauzon, les dits douze arpents situés à la pointe qui est au dessous et vis-à-vis la rivière du Cap-Rouge, jusqu'à trois arpents au-dessus de la grande Anse, ce qui fait environ dix ou douze arpents de front. Pour en jouir en pleine propriété en franc-alleu roturier et sans justice.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 avril 1671.

Acte de transaction entre Claude de Bermen de la Martinière, juge prévôt de Notre-Dame-des-Anges et de Beauport, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu messire Jean de Lauzon et de dame Anne Després, sa veuve, femme du dit sieur de la Martinière, et messire Jean Dudouyt, stipulant pour messire François de Laval, au sujet du franc-alleu accordé au dit messire de Laval dans la seigneurie de Lauzon par M. de Lauzon le 5 janvier 1665 :

il est entendu que la dite concession commencera à la pointe qui est au-dessous et vis-à-vis la rivière du Cap-Rouge jusqu'à cinq arpents au-dessus du grand ruisseau qui entre dans la dite concession, ce qui peut faire de front depuis la première borne dix-neuf ou vingt arpents sur le grand fleuve et quarante arpents de profondeur, joignant d'un côté à René Leduc, d'autre Abraham Méthot...

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 16 avril 1671. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 août 1675.

Procès-verbal d'arpentage de Louis-Marin Boucher, arpenteur royal, d'une concession de vingt-cinq arpents et demi ou environ de terre de front sur le fleuve St-Laurent, à l'endroit nommé la Grande Anse, dans la seigneurie de Lauzon, vis-à-vis la rivière du Cap-Rouge, le dit arpentage fait à la requête de messire Jean Dudouyt, stipulant pour Mgr de Laval.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
8 février 1694.

Sommation de Roger, huissier à la requête de Mgr de Laval, tant en son nom comme usufruitier des biens de la donation universelle par lui faite au Séminaire des Missions Etrangères qu'au nom du dit Séminaire, au sieur Lucien Boutteville, procureur de Thomas Bertrand, seigneur de Lauzon, "de se transporter demain, huit heures du matin, au Séminaire de cette ville, en la chambre de mon dit seigneur ancien évêque, pour y recevoir la somme de 500 livres que le dit seigneur évêque a constitué sur lui par un contrat de Gilles Rageot du 16 avril 1671, à cause d'une terre à lui concédée en la seigneurie de Lauzon par titre du 5 janvier 1665."

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
9 février 1674.

Acte de quittance de Lucien Boutteville, procureur du sieur Thomas Bertrand, seigneur de Lauzon, en faveur de Mgr de Laval de la somme de 500 livres pour l'amortissement de 25 livres de rente constitués sur le franc-alleu du dit Mgr de Laval dans la seigneurie de Lauzon.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 9 février 1674. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 et 23 octobre 1728.

Procès-verbal de Noël Beaupré, juré arpenteur, pour le mesurage et chaînage du franc-alleu de Saint-Nicolas appartenant au séminaire de Québec, lequel morceau de terre de vingt-neuf arpents et trois perches a été séparé en sept habitations de quatre arpents chacune et la dernière qui reste au bout d'en bas qui fait la huitième est d'un arpent et trois perches.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
20 octobre 1739.

Acte de transaction entre les messieurs du séminaire de Québec et les Révérends Pères Jésuites de la Nouvelle-France : les dits Pères cèdent et abandonnent au séminaire tous les droits qu'ils peuvent prétendre sur l'île Jésus tant pour la propriété que pour le fief et promettent remettre au plus tôt au dit séminaire le titre de concession qu'ils en ont en date du 20 mars 1674, et, d'autre côté, les sieurs du séminaire cèdent aux dits Révérends Pères et à leurs ayans cause à l'avenir un franc-alleu roturier qu'ils ont en la côte et seigneurie de Lauzon, le dit franc-alleu contenant environ vingt-huit arpents et demi de front sur quarante de profondeur, joignant d'un côté la pointe qui est vis-à-

vis la rivière du Cap-Rouge et d'autre côté s'étend jusqu'à cinq arpents au-dessus du grand ruisseau qui entre dans la dite terre appelée la Grande-Anse, du côté de la pointe joignant les représentants René Leduc, et du côté du sud-ouest ceux d'Abraham Méthot, le dit franc-alleu appartenant au dit séminaire par la concession qui en a été faite par M. de Lauzon et donation par M. de Laval, premier évêque de Québec. . .

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 20 octobre 1739. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 mars 1864.

Cadastre du fief Saint-Nicolas, dans Lauzon, appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 43).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de la Maringouinière

1765.

Acte de concession de James Murray, seigneur de Lauzon, à A. P. Pauchet Saint-André d'un arrière-fief dans sa dite seigneurie (1).

7 mars 1864.

Cadastre du fief Maringouinière appartenant à l'honorable A. J. Duchesnay, clos le 7 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 43).

Archives de la province de Québec.

(1) Cet arrière-fief était situé dans les paroisses de Saint-Henri et de Saint-Jean-Chrysostôme. M. J.-Edmond Roy le mentionne dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. III, p. 10, et vol. IV, p. 29. Dans la *Gazette de Québec* du 6 octobre 1766, M. Pauchet Saint-André offre en vente son arrière-fief de la Maringouinière.

Arrière-fief Mainville

Quatre arpents de front sur quarante de profondeur.

Note — On peut consulter sur la seigneurie de Lauzon l'*Histoire de la seigneurie de Lauzon*, de J.-Edmond Roy.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ÎLE JÉSUS

15 janvier 1636.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France aux Révérends Pères Jésuites de la Nouvelle-France de l'île Jésus, en fief et seigneurie.

Original aux Archives du séminaire de Québec. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 août 1636.

Acte de prise de possession de l'île Jésus par Nicolas Trevet, écuyer, sieur de Longue-Joue, lieutenant du navire du Roi *le Saint-Joseph*, comme procureur des Révérends Pères Jésuites de la Nouvelle France.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, neuvième livraison, p. XXX.

4 février 1637.

Mandement ou ordre de la Compagnie de la Nouvelle-France à Monsieur de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France: "Vous ayez à reconnaître et désigner la d. île, en faire faire les mesures par estimation d'experts ou autrement, sinon commettre à ce faisant deux personnes capables que vous aviserez et de la situation, consistance et étendue de la dite île et qualité de la

terre, d'icelle commodité et incommodité pour la dite compagnie tant pour le présent que pour l'avenir et sera fait procès-verbal par vous ou par celui qui sera commis que vous envoyerez en France au premier retour des vaisseaux de l'année présente. . . .”

Original aux Archives du séminaire de Québec. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à M. Berthelot de l'île Jésus, compris les îles aux Vaches et autres adjacentes, pour jouir de la dite terre en fief et tous droits de seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 1, folio 38.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 310.

7 novembre 1672.

Acte de cession et délaissement par le Père Dablon, supérieur de la Compagnie de Jésus en ce pays, en faveur de M. Berthelot, de l'île Jésus et îles adjacentes.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 7 novembre 1672. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 mars 1674.

Acte de concession de François Berthelot, conseiller du Roi en ses conseils, secrétaire de Sa Majesté et commissaire des poudres et salpêtre de France, seigneur de l'île Jésus, aux Révérends Pères Jésuites, ce acceptant pour eux le Révérend Père Ragueneau, leur procureur, “l'étendue d'une lieue de terre située dans la dite île de Jésus, à prendre au bout d'en haut qui n'est pas cultivé et filant en longueur du côté d'en bas qui est habité et de toute l'étendue de ce largeur de l'étendue de la dite lieue,

dont la mesure sera faite toutes fois et quantes par deux personnes qui seront proposées l'une par le commandement de notre part dans la dite île et l'autre de la part des dits Révérends Pères, lesquels jouiront leurs successeurs et ayans cause de la dite étendue en pleine propriété et en pourront disposer ainsi que bon leur semblera à condition toutefois que les dits Pères ou leurs ayans cause seront tenus de nous payer ou à nos successeurs en la seigneurie de la dite île un écu d'or de dix en dix ans, moyennant quoi nous déchargerons les dits Révérends Pères de la Compagnie de Jésus ou leurs ayans cause de toute autre redevance pour raison de leur concession."

Greffe de Doyen et Quarré, notaires à Paris, 23 mars 1674. Déposé au greffe de Coron, notaire à l'île Jésus, le 27 octobre 1731. Pièce détachée aux Archives du séminaire de Québec.

24 avril 1675.

Acte d'échange entre Mgr de Laval et M. Berthelot de l'île d'Orléans pour l'île Jésus.

Greffe de Carnot et Duparc, notaires à Paris, 24 avril 1675. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 octobre 1676.

Acte de foi et hommage de messire François de Laval, évêque de Pétrée, pour la terre, fief et seigneurie de l'île Jésus.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 615.

12 avril 1680.

Acte de donation de Mgr de Laval au séminaire de Québec de l'île Jésus, des îles aux Vaches et îles adjacentes.

Greffe de Carnot et de Troyes, notaires au Châtelet de Paris, 12 avril 1680. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 octobre 1680.

Acte d'acceptation de MM. Henry de Bernières, Louis Ango des Maizerets, Pierre Thury, tant pour eux que pour les autres prêtres du séminaire de Québec, de la donation consentie au dit séminaire par messire François de Laval par devant MM. Troyes et Carnot, notaires au Châtelet de Paris, le 12 avril 1680.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 26 octobre 1680. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 mai 1681.

Acte de ratification de Mgr de Laval, évêque de Pétrée, de sa donation du 12 avril 1680 au séminaire de Québec.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 28 mai 1681. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 juillet 1683.

Ordonnance du sieur Lefebvre de la Barre, gouverneur de la Nouvelle-France, qui fait défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de chasser ni pêcher sur la seigneurie de l'île Jésus en aucune manière que ce puisse être. . . .

Archives du séminaire de Québec. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *Ordonnances, commissions, etc., etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, vol. I, p. 41.

29 octobre 1687.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au séminaire de Québec "des grèves qui sont sur l'étendue et au-devant de toutes les terres à luy appartenantes à titre de fief, pour en jouir aux mêmes titres de fief et droits portés par les dits titres de concession des dites terres et sans autres charges que celles portées par les dits titres n'y que personne les puisse troubler ou empescher en la jouissance des dites grèves tant du Sault-au-Matelot qu'autres lieux à lui appartenant au dit titre de fief".

Registre d'intendance no 3, folio 10.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 321.

1er mars 1688.

Acte de confirmation par Sa Majesté des droits de grève accordés au séminaire de Québec par le marquis de Denonville et Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 29 octobre 1687.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 2, folio 80.

23 octobre 1699.

Acte de concession de Hector de Callières et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à messire François de Laval, conseiller du Roi en ses conseils, premier évêque de Québec, et aux supérieurs et directeurs du séminaire de Québec, "attendu le défaut de confirmation de la concession accordée à Mgr de Laval par M. Talon, le 7 novembre 1676, de l'île Jésus, des îles aux Vaches et autres adjointes". En fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 28.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 447.

2 mai 1702.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Callières et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux supérieur et directeurs des Missions Etrangères, donataires de Mgr de Laval, le 23 octobre 1699.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 2, folio 156.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 71.

1er juin 1732.

Aveu et dénombrement de messire Lyon de Saint-Ferréol, prêtre, supérieur de MM. les ecclésiastiques du séminaire des Missions Etrangères établi à Québec, pour la seigneurie de l'île Jésus, îles aux Vaches et autres adjacentes.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 369.

20 octobre 1739.

Acte de transaction entre les Messieurs du séminaire de Québec et les Révérends Pères Jésuites: les dits Pères cèdent et abandonnent au dit séminaire tous les droits qu'ils peuvent prétendre sur la dite île Jésus tant pour la propriété que pour le fief et promettent remettre au plus tôt au dit séminaire le titre de concession qu'ils en ont en date du 20 mars 1674, et, d'autre côté, les sieurs du séminaire cèdent aux dits Révérends Pères et à leurs ayans-cause à l'avenir un franc-allevé roturier qu'ils ont en la côte et seigneurie de Lauzon, le dit franc-allevé con-

tenant environ vingt-huit arpents et demi de front sur quarante de profondeur, joignant d'un côté la pointe qui est vis-à-vis la rivière du Cap-Rouge et d'autre côté s'étend jusqu'à cinq arpents au-dessus du grand ruisseau qui entre dans la dite terre appelée la Grande Ance, du côté de la pointe joignant les représentants René Leduc et du côté du sud-ouest ceux d'Abraham Méthot, le dit franc-alléu appartenant au séminaire par la concession qui en a été faite par M. de Lauzon et donation par M. Laval. . . ."

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 20 octobre 1739. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 août 1753.

Ordonnance de MM. Duquesne et Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui, sur la requête des MM. du séminaire de Québec, seigneurs de l'île Jésus, établit un village sur la pointe de l'est de la dite île Jésus, le dit village d'environ vingt arpents en superficie.

Ordonnances des Intendants, cahier 40, folio 75.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 412.

19 mars 1781.

Acte de foi et hommage de messire Thomas-Laurent Bédard, prêtre, directeur et procureur du séminaire de Québec, pour la seigneurie de l'île Jésus, propriété du dit séminaire.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 289.

11 juillet 1781.

Aveu et dénombrement de messire Henri-François Gragé, prêtre, directeur et procureur de Messieurs les Ecclésiastiques du séminaire de Québec, pour la seigneurie de l'île Jésus, îles aux Vaches et îles adjacentes.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folio 508, 544.

Arrière-fief de Varennes

27 avril 1719.

Acte de concession du séminaire de Québec à Jacques-René Gauthier de Varennes d'un arrière-fief de 360 arpents dans l'île Jésus.

Greffe de Michel Lepailleur, notaire à Montréal, 27 avril 1719.

Arrière-fief d'Youville

27 avril 1719.

Acte de concession du séminaire de Québec à madame d'Youville d'un arrière-fief de 360 arpents (1).

Greffe de Michel Lepailleur, notaire à Montréal, 27 avril 1719.

14 mars 1741.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui condamne la dame d'Youville à tenir feu et lieu et mettre en valeur la terre qu'elle possède dans l'île Jésus sinon il sera procédé à réunir la dite terre au domaine des MM. du séminaire de Québec, seigneurs et propriétaires de l'île Jésus.

Ordonnances des Intendants, cahier 29, folio 16.

2 août 1742.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au domaine des Ecclésiastiques du séminaire de Québec, seigneurs de l'île Jésus, l'arrière-fief concédé à la dame veuve d'Youville dans la dite seigneurie de l'île Jésus, faute par elle d'avoir tenu ou fait tenir feu et lieu.

(1) Voir *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 339.

Ordonnances des Intendants, cahier 30, folio 59.
Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 339.

Arrière-fief de Ramezay

4 mars 1721.

Acte de concession de messire Louis Lepage, l'un des prêtres du séminaire de Québec, curé de l'île Jésus, porteur de la procuration des messieurs du séminaire de Québec, à messire Claude de Ramezay, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville et gouvernement de Montréal, d'une terre en fief sise au lieu de l'île Jésus de la contenance de six arpents de front sur soixante arpents de profondeur, à prendre le front sur la rivière des Prairies, par derrière aux terres des dits seigneurs non concédées, d'un côté à... d'autre côté à... à perpétuité et comme dépendant du fief dominant de l'île Jésus.

Greffe de Michel Lepaillieur, notaire à Montréal, 4 mars 1721. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er septembre 1728.

Acte de vente de Mme de Ramezay à M. Cerry d'Argenteuil de l'arrière-fief concédé à feu son mari dans l'île Jésus.

Greffe d'Adhémar, notaire à Montréal, 1er septembre 1728.

Arrière-fief d'Ailleboust de Cerry

1er septembre 1739.

Acte de concession du séminaire de Québec au sieur d'Ailleboust de Cerry d'un arrière-fief dans l'île Jésus.

Voir *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 339.

14 mars 1741.

Ordonnance de Gilles Hocquart qui condamne le sieur Cerry d'Argenteuil à tenir feu et lieu et mettre en valeur les terres qu'il possède dans l'île Jésus sinon il sera procédé à réunir les dites terres au domaine des MM. du séminaire de Québec, seigneurs et propriétaires de l'île Jésus.

Ordonnances des Intendants, cahier 29, folio 16.

2 août 1742.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au domaine des Ecclésiastiques du séminaire de Québec, seigneurs de l'île Jésus, l'arrière-fief concédé au sieur d'Ailleboust de Cerry faute par lui d'avoir tenu ou fait tenir feu et lieu.

Ordonnances des Intendants, cahier 30, folio 59.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 339.

Arrière-fief de Saint-Ours Deschaillons

1719.

Acte de concession du séminaire de Québec à M. de St-Ours Deschaillons d'un arrière-fief dans l'île Jésus.

Voir *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 339.

14 mars 1741.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui condamne le sieur Deschaillons, à tenir feu et lieu et mettre en valeur les terres qu'il possède dans l'île Jésus sinon il sera procédé à réunir les dites terres au domaine des MM. du séminaire de Québec, seigneurs et propriétaires de l'île Jésus.

Ordonnances des Intendants, cahier 29, folio 16.

2 août 1742.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au domaine des Ecclésiastiques du séminaire de Québec, seigneurs de l'île Jésus, l'arrière-fief concédé au sieur Deschaillons faute par lui d'avoir tenu ou fait tenir feu et lieu.

Ordonnances des intendants, cahier 30, folio 59.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 339.

1er décembre 1860.

Cadastre de la seigneurie de l'île Jésus, possédée par les messieurs du séminaire de Québec, fait le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 62).

Archives de la province de Québec.

SEIGNEURIE DE LA RIVIÈRE AU GRIFFON

30 juillet 1636.

Acte de concession de M. de Montmagny, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, à Jean Bourden d'une lieue de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent et trois lieues de profondeur dans les terres, bornée une lieue au-dessus de la rivière au Griffon et une lieue au-dessous, pour jouir par lui, ses hoirs et ayants cause à perpétuité en toute propriété, justice et seigneurie. . . .

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Jean Bourdon du 16 octobre 1667.

16 octobre 1667.

Acte de foi et hommage de Jean Bourdon, procureur général du Roi au Conseil Souverain de ce pays, pour "une concession à lui faite d'une lieue de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent et trois lieues de profondeur dans les terres" à lui accordée le 30 juillet 1636.

Fois et hommage, régime français, cahier 1, folio 212.

FIEF DES URSULINES À QUÉBEC

15 janvier 1637.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à maître Jean Beauvais: "Maître Jean Beauvais, commissaire de la marine du Ponent, nous ayant représenté le dessein d'un personnage de qualité et singulière piété de contribuer à l'établissement et dotation d'une maison de Religieuses à Québec, qui eussent soin d'élever les jeunes filles des Sauvages et des Français qui résident en la Nouvelle-France, et requis la Compagnie de lui concéder pour et au nom des dites Religieuses, l'ordre desquelles il réserve de nommer dans quelque temps, une quantité de terre raisonnable pour faire construire l'église, le monastère des dites Religieuses et logement de leur ecclésiastique et serviteurs et servantes, leurs jardins et clôture, et aussi pour loger les filles des Sauvages et des Français qui leur pourront être baillées pour les élever dans le lieu désigné pour l'établissement de la dite ville de Québec. . . la dite Compagnie a concédé et octroyé par ces présentes pour toujours au sieur de Beauvais pour les dites Religieuses la quantité de douze arpents de terre au lieu qui sera jugé commode pour l'étendue du lieu désigné pour la ville de Québec pour y construire l'église des dites Religieuses, leurs bâtiments et monastère, logement des ecclésiastiques et de leurs serviteurs et servantes, leurs cours ménagères, clôture et jardin, et le logement pour y loger et recevoir les filles des Sauvages et des Français. . ."

Publié dans *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, tome premier, p. 59.

28 septembre 1639 (1).

(1) L'aveu et dénombrement du 6 décembre 1667 dit 14 octobre 1639.

Acte de concession de Charles Huault de Montmagny aux Dames Religieuses Ursulines : "...Et par ces présentes, consentons de notre pouvoir et autorité qu'elles s'établissent en ce pays de la Nouvelle-France, pour y garder et observer leurs règles et institut religieux et vaquer à l'éducation des petites filles, tant des Français que des Sauvages: et pour cet effet, leur avons départi et distribué six arpents ou environ de terre en nature de bois en l'étendue de la ville de Québec, et soixante arpents ou environ de terre aussi en nature de bois situés dans la banlieue de la dite ville, pour icelles terres faire défricher, tant pour y bâtir et élever leur dite maison et couvent, que pour semer des grains pour leur entretenement."

Publié dans *Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, tome premier, p. 21.

15 octobre 1650.

Acte de donation de Madeleine de Chavigny, veuve de la Peltrie, aux Dames Ursulines de Québec de deux arpents de terre attenant à celle qu'elles ont reçue de M. de Montmagny, le 28 septembre 1639.

Greffe de Guillaume Audouart, notaire à Québec, 15 octogre 1650 (1).

10 septembre 1651.

Acte de concession de M. d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France, aux Dames Religieuses Ursulines de Québec de "une perche de terre de largeur tout autour de l'enclos du monastère à la réserve de deux perches de longueur".

Mentionné dans l'aveu et dénombrement du 7 mai 1737.

(1) Cet acte de Audouart ne se trouve plus dans son greffe. Nous en trouvons mention dans l'acte de foi et hommage de Michel-Amable Berthelot d'Artigny du 24 avril 1781.

10 septembre 1651.

Acte de concession de M. d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France, aux Dames Religieuses Ursulines de Québec de "un demi arpent au devant et attendant leur monastère".

Mentionné dans l'aveu et dénombrement du 27 mai 1737.

18 septembre 1655.

Acte de vente de Robert Caron, habitant de Beaupré, aux Dames Religieuses Ursulines de Québec d'un emplacement de six toises de large sur quinze toises de longueur au devant du monastère des dites Dames.

Greffe de Rouer de Villeray, notaire à Québec, 18 septembre 1655.

22 août 1658.

Acte de donation de M. Guillaume Le Vignal, prêtre, chapelain des Dames Religieuses Ursulines de Québec, aux dites Dames de "un arpent de terre joignant le monastère".

Greffe de Guillaume Audouart, notaire à Québec, 22 août 1658.

6 décembre 1667.

Aveu et dénombrement de Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, au nom et comme procureur des Religieuses Ursulines, lequel en la dite qualité "avoue et déclare tenir l'enclos où est la maison et l'église des dites Dames qu'elles ont eu par concession de M. de Montmagny du 14 octobre 1639, plus une perche de terre de largeur obtenue de M. d'Ailleboust le 10 septembre 1651, plus demi-arpent de terre obtenu de M. d'Ailleboust le même jour, 10 septembre 1651, plus six arpents ou environ et perche obtenus par donation de Mme d'Ailleboust de la Peltrie..."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 162.

21 mai 1676.

Aveu et dénombrement des Dames Religieuses Ursulines de Québec pour le fief en franc-alleu et main-morte qu'elles possèdent dans la ville de Québec.

Mentionné dans l'aveu et dénombrement du 27 mai 1737.

20 avril 1678.

Acte de vente de Noël Pinguet et Madeleine Dupont, sa femme, aux Dames Religieuses Ursulines de Québec de deux arpents dix perches joignant leur monastère.

Mentionné dans l'aveu et dénombrement du 27 mai 1737.

3 octobre 1679.

Acte de vente de dame veuve Pierre de Joybert de Marson aux Dames Religieuses Ursulines de Québec de vingt-une perches de terre proche leur monastère.

Mentionné dans l'aveu et dénombrement du 27 mai 1737.

7 juin 1680.

Lettres d'amortissement en faveur des Religieuses Ursulines de Québec sur vingt-une perches de terre proche leur couvent, par elles acquises de la veuve Pierre de Joybert de Marson le 3 octobre 1679; deux arpents et dix perches, joignant aussi à leur couvent, et un arpent et demi de terre de front sur douze de profondeur ou environ, situé sur la Grande-Allée, tenant d'un côté aux terres par elles acquises des Brassards, d'autre à Nicolas Dupont, comme représentant Gervais Normand, acquises par elles de Noël Pinguet et Madeleine Dupont, sa femme, le 20 avril 1678, et vingt-cinq arpents de terre acquis par elles des enfants et héritiers de défunt Antoine Brassard et

Françoise Emmerly, sa femme, le 28 avril 1675, tenant d'un côté les dites religieuses, comme ayant acquis du dit Pinguet et sa femme, d'autres les héritiers de feu Gauthier la Chesnaye.

Publiées dans *Edits et Ordonnances*, vol. I, p. 243.

15 septembre 1683.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Dames Religieuses Ursulines de Québec d'un emplacement de cinq perches et demie de front sur sept perches et sept pieds et demi de profondeur faisant en superficie quarante-six perches, le dit emplacement proche le monastère des dites Ursulines.

Mentionné dans l'aveu et dénombrement du 27 mai 1737.

15 avril 1684.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi qui confirme la concession accordée par MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles aux Dames Religieuses Ursulines de Québec le 15 septembre 1683.

27 mai 1737.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Du-laurent, porteur de la procuration des Dames Religieuses Ursulines de Québec, pour le fief appartenant aux dites dames à la haute-ville de Québec.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 2, folio 534.

24 avril 1781.

Acte de foi et hommage de Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat et notaire, fondé de procuration des Dames Religieuses Ursulines de Québec, pour un fief et seigneurie dans la ville de Québec, "borné d'un côté aux

Pères Jésuites, d'autre à la rue Saint-Louis dite la Grande-Allée en partie et les terres des emplacements de la fabrique, du maître des hautes oeuvres, de Jean Lemire et du sieur Chartier, en autre partie d'un bout aux terres des sieurs Dupont et Pinguet, dans lesquelles bornes est aussi enclavé un emplacement situé au devant du dit monastère contenant six toises de largeur sur quinze toises de longueur acquis par les dites Dames de Robert Caron (par acte de Rouer du 18 septembre 1655); le tout ratifié par M. de Lauzon le 6 mars 1661 (?); et par M. d'Avaugour le 6 juin 1662, les dits douze arpents ou environ en franc aleu et main-morte avec pouvoir de donner les dits lieux en fief, cens et rentes, lots et ventes, saisines et amendes sans que les dites religieuses soient tenues à aucunes redevances".

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 312.

23 décembre 1859.

Cadastre du fief des Ursulines, appartenant aux Dames Religieuses Ursulines de Québec, clos le 23 décembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 15).

Archives de la province de Québec.

SEIGNEURIE DE SAINTE-CROIX

16 janvier 1637.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France aux Dames Religieuses Ursulines de Québec d'une

lieue de terre de front sur le fleuve Saint-Laurent, au lieu dit Platon Sainte-Croix, sur dix lieues de profondeur (1).

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Romain Becquet du 3 décembre 1667.

12 septembre 1646.

Acte de prise de possession de la concession accordée aux Dames Ursulines de Québec par le R. P. Jérôme Lalemant, fondé de procuration des dites Dames.

Mentionné dans *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, vol. II, p. 124.

6 mars 1652.

Acte de confirmation et ratification de M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, aux Dames Ursulines de Québec de l'étendue de terre qu'elles ont obtenue de la Compagnie de la Nouvelle-France le 16 janvier 1637.

Mentionné à l'aveu et dénombrement du 31 mai 1737.

3 décembre 1667.

Acte de foi et hommage de Romain Becquet, au nom et comme procureur des Religieuses Ursulines de la ville de Québec, pour la seigneurie de Sainte-Croix comprise en une lieue de terre de largeur, sur le fleuve Saint-Laurent, sur dix lieues de profondeur dans les terres, à prendre la dite lieue de front depuis le cap Sainte-Croix, à un en-

(1) Le titre de cette concession n'a pas été enregistré ni publié. Toutes les recherches faites dans les archives des Ursulines de Québec, anciennes propriétaires de la seigneurie de Sainte-Croix, pour retracer cette pièce importante ont été vaines. Dans l'acte de foi et hommage rendu par Romain Becquet, au nom des Religieuses Ursulines, le 3 décembre 1667, il est dit : que la première concession de Sainte-Croix avait été faite "le 15 janvier 1637 en faveur de M. Jean de Beauvais, commissaire de la marine, pour aider à l'établissement et dotation des dites Religieuses." Ceci n'expliquerait-il pas l'absence du titre? M. de Beauvais a pu donner la seigneurie de Sainte-Croix aux Ursulines sans leur en remettre le titre.

droit où une croix a été attachée à un arbre, demi-quart de lieue d'étendue en montant le long du dit fleuve et depuis le dit cap trois-quarts de lieue et demi en descendant le long du fleuve.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 158.

22 mai 1676.

Acte de déclaration de Pierre Duquet, notaire royal à Québec, au nom des Dames Ursulines de Québec, que les dites Dames possèdent un fief et seigneurie de une lieue de front sur dix lieues de profondeur au lieu dit Platon Sainte-Croix.

Mentionné à l'aveu et dénombrement du 31 mai 1737.

31 mai 1737.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Du-laurent, notaire royal en la prévôté de Québec, fondé de procuration des Dames Religieuses Ursulines de Québec, pour le fief et seigneurie de Sainte-Croix appartenant aux dites Dames.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 2, folio 558.

24 avril 1781.

Acte de foi et hommage de Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat et notaire, au nom et comme fondé de procuration spéciale des Dames Religieuses Ursulines de Québec, pour le fief et seigneurie de Sainte-Croix.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 312.

17 décembre 1857.

Cadastre de la seigneurie de Sainte-Croix possédée par les Dames Ursulines de Québec, clos le 17 décembre 1857, par Joseph-Ed. Turcotte, écuyer, commissaire (no 35).

Archives de la province de Québec.

FIEF DUTORT (1)

1er décembre 1637.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Michel Leneuf, sieur du Hérisson, de la consistance des terres qui ensuivent, savoir: un quart de lieue de terre le long du fleuve Saint-Laurent sur trois lieues de profondeur, les dites terres bornées du côté du sorouest par une partie de la rivière Puante, commençant depuis l'embouchure d'icelle jusques à une lieue d'étendue dans les terres, autres lieues restantes de profondeur dans les terres d'une ligne suest et nordouest, la dite ligne commençant où finit la dite lieue d'étendue de la dite rivière Puante, sans qu'il puisse prétendre avoir aucune propriété de la dite rivière Puante ni des îles qui s'y peuvent rencontrer ni aussi en tout ou en partie du lac Saint-Paul, et du côté du nord-est de la pointe au Canard.

Tiré de la mise en possession du 28 août 1638.

28 août 1638.

Acte de mise en possession par Charles Huault de Montmagny de la concession accordée au sieur Michel Leneuf du Hérisson par la Compagnie de la Nouvelle-France le 1er décembre 1637; en présence des sieurs Bourdon, ingénieur et arpenteur au pays de la Nouvelle-France, François Marguerie, Pierre Le Roux, Nicolas Macart.

Greffe de Jean Guitet, notaire à Québec, 28 août 1638.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 juin 1668.

Acte de foi et hommage de Michel Godefroy de Linctot fils pour la terre de Dutort d'un quart de lieue de front

(1) Le fief Dutort se trouve aujourd'hui dans la paroisse de Bécancour.

sur la profondeur de trois lieues joignant d'un côté au sorouest la rivière Saint-Michel, d'autre la pointe Camiart, au nord-est au sieur de Linctot père, laquelle seigneurie il a eu par donation du sieur Michel Leneuf du Hérisson qui l'avait obtenue de la Compagnie de la Nouvelle-France par titre en date du 1er décembre 1637.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 1.
9 décembre 1788.

Acte de procuration de Jean Drouet de Richerville, écuyer, *seigneur du fief Dutort*, y demeurant, à Pierre Labadie, courrier, demeurant à Québec, pour retirer de l'honorable Thomas Mills, receveur général de cette province, des arrérages de pension accordés par Sa Majesté au dit Drouet de Richerville comme ancien officier.

Greffe de Jean Pinguet, notaire à Québec, 9 décembre 1788. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie ou fief Dutort, possédée par les héritiers de feu Moses Hart, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 19).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LINCTOT OU GODEFROY

1er décembre 1637.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France au sieur Jean Godefroy de trois quarts de lieue

de terre, le long du fleuve Saint-Laurent, sur trois lieues de profondeur, en fief et seigneurie (1).

Mentionné dans l'acte de prise de possession du 31 août 1638.

31 août 1638.

Acte de prise de possession par Jean Godefroy, en présence de MM. Huault de Montmagny, Marc-Antoine Bras-de-Fer de Châteaufort, Gaspard Laponteret du Héron, Antoine Matifa dit Picard et de Jean Bourdon, d'une concession à lui faite par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 1er décembre 1637, de trois quarts de lieue le long du fleuve Saint-Laurent par trois lieues de profondeur, bornée du côté du sud-ouest à une ligne qui court sud-ouest et nordouest, et du côté du nord-est à la rivière du lac Saint-Paul.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 151.

22 juin 1668.

Acte de foi et hommage de Jean Godefroy de Linctot pour la terre et seigneurie de Linctot, située sur le grand fleuve Saint-Laurent, consistant en trois quarts de lieue de front et en trois lieues de profondeur dans les terres, joignant d'un côté au nord-est la rivière du lac Saint-Paul, d'autre côté au sud-ouest une ligne qui court sud-est et nord-ouest, laquelle seigneurie lui appartient par titre de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France en date du 1er décembre 1637.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 1.

(1) Cet acte de concession n'a pas été publié ni même insinué. On voit dans une pièce du 1er juin 1650 qu'il fut "brûlé dans l'incendie du sieur du Hérisson."

11 juillet 1668.

Aveu et dénombrement de Jean Godefroy de Linctot pour la terre, seigneurie et justice de Linctot, le dit fief consistant en trois quarts de lieue de front sur le fleuve Saint-Laurent et de trois lieues de profondeur dans les terres joignant du côté du nord-est la rivière du lac Saint-Paul, d'autre côté du nord-ouest une ligne qui court sud-est et nord-ouest, sur lesquelles dites terres il ne se serait jusqu'à présent fait aucune réserve pour domaine attendu les guerres fréquentes et continuelles des Iroquois qui ont été par le passé, n'ayant commencé à en donner et départir des concessions aux habitants que l'année dernière, 1667, le 18^e octobre.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 11 juillet 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 juin 1723.

Acte de foi et hommage de René Godefroy de Tomman-cour pour un cinquième dans le fief vulgairement nommé Godefroy en sa qualité d'héritier et de représentant de Louis Godefroy de Normanville, son père, qui était héritier pour le dit cinquième dans les successions de feu Jean Godefroy, son père, premier concessionnaire en 1637.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 71.
10 février 1781.

Acte de foi et hommage de Jean Drouet, sieur de Richerville, demeurant aux Trois-Rivières, pour douze arpents et six chaînes de front dans le fief Godefroy sur trois lieues de profondeur et une autre portion dans le même fief de mêmes dimensions, qu'il possède par acte de vente à lui consenti le 6 mars 1773 par Jacques Perreault, procureur fondé des anciens propriétaires.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 133.
23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Godefroy de Tonancour pour le fief et seigneurie de Godefroy.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 197.
20 septembre 1806.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Lozeau pour le fief et seigneurie de Godefroy.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 283.
25 mai 1829.

Acte de foi et hommage de Joseph Lozeau pour le fief et seigneurie de Godefroy.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 139.
24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Godefroy, possédée par dame Charlotte-Mathilda Hart, épouse de C.-E. Belle, écuyer, pour une demie, et dame Sara-Dorothée Hart, veuve de feu N.-H. Désilets, écuyer, pour une demie, fait le 24 janvier 1861, par Jos.-Edouard Turcotte, écuyer, commissaire (no 21).

Archives de la province de Québec.
24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Godefroy, possédée par la famille de Bellefeuille, pour un quart, et la famille de Courval, pour trois quarts, fait le 24 janvier 1861, par Jos.-Edouard Turcotte, écuyer, commissaire (no 22).

Archives de la province de Québec.

SEIGNEURIE DE SAINT-CHARLES DES ROCHES
OU DES GRONDINES

1er décembre 1637.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à madame de Combalot, duchesse d'Aiguillon, pour les Religieuses Hospitalières qui doivent retirer et panser les malades en la Nouvelle-France, de l'“étendue et consistance des terres ainsy qu'il en suit, c'est à sçavoir : une lieue de largeur à prendre le long du fleuve Saint-Laurent sur dix lieues de profondeur dans les terres au-dessus et au-dessous de Québec en lieux non encore concédés et proches des concessions ci-devant faites, ainsy que le tout sera borné et désigné par monsieur de Montmagny, gouverneur de Québec. . .”

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 51.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 32.

14 septembre 1646.

Acte de prise de possession par le Père Jérôme Lalemant, pour et au nom des Révérendes Mères Religieuses Hospitalières de Québec, de la concession à elles accordée au lieu dit des Grondines le 1er décembre 1637; en présence de M. Huault de Montmagny, Jean Bourdon, René Robineau, Jacques de la Ville et Jacques Loyer dit Latour.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, aux pauvres de l'hôpital (Hôtel-Dieu) de Québec de “trois quarts de lieue de terre sur trois lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent au lieu dit les Grondines, tenant d'un costé à la concession

appartenant aux religieuses du dit hôpital, d'autre, aux terres non concédées, tirant en descendant le fleuve vers Chavigny, pour jouir de la dite terre en fief et seigneurie, le dit hospital, ses successeurs et ayans cause...”

Registre d'intendance no 1, folio 34.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, pp. 36 et 304.

20 mars 1683.

Acte de vente des Mères Hospitalières à Jacques Aubert du fief et seigneurie de St-Charles des Roches des Grondines.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 20 mars 1683.

28 octobre 1694.

Acte de vente de Jacques Aubert, seigneur de la terre, fief et seigneurie de Saint-Charles des Roches, à Louis Hamelin, son gendre, de la moitié franche en la dite terre, fief et seigneurie de Saint-Charles des Roches.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 28 octobre 1694. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 janvier 1698.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Louis Hamelin, seigneur en partie des Grondines, des “isles, islets et battures qui se trouvent devant sa part et portion de la dite seigneurie des Grondines qui commence depuis le moulin d'icelle jusqu'à la borne de la seigneurie de Sainte-Anne”. Aux mêmes droits et charges portés au titre de concession de la terre des Grondines et à condition de prendre de Sa Majesté ratification des présentes dans un an.

Registre d'intendance no 5, folio 22.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 443.

28 mai 1699.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Louis Hamelin, le 19 janvier 1698.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 2, folio 130.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 64.

5 avril 1711.

Acte de concession de MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Louis Hamelin, seigneur et propriétaire de la majeure partie du fief, terre et seigneurie des Grondines, de "la continuation de deux lieues de profondeur sur le front de trois quarts de lieue de front sur la profondeur de trois lieues, en quoy consiste l'estendue de la dite seigneurie des Grondines, borné d'un costé aux terres du sieur de la Chevrotière, et d'autre costé à celles du dit Louis Hamelin, le tout à titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice..."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 45.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 37.

2 juillet 1711.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui porte que le sieur de la Chevrotière et Louis Hamelin jouiront de leurs seigneuries respectives de la Chevrotière et des Grondines au sens du procès-verbal d'alignement du 26 mars 1675.

Ordonnances des Intendants, cahier 5, folio 38.

23 février 1723.

Acte de foi et hommage de Jacques Hamelin, capitaine de milice de la côte Saint-Charles des Roches, fils aîné de feu Louis Hamelin et d'Antoinette Aubert, qui étaient propriétaires des deux tiers du fief nommé Saint-Charles des Roches, le comparant héritier pour moitié des dits deux tiers de fief et faisant pour ses frères et soeurs, héritiers chacun pour un onzième dans l'autre moitié des dits deux tiers du dit fief, et encore faisant pour François Hamelin, son oncle, propriétaire de l'autre tiers du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 47.

25 février 1723.

Aveu et dénombrement de Jacques Hamelin, capitaine de milice, fils aîné de feu Louis Hamelin et d'Antoinette Aubert, pour le fief de Saint-Charles des Roches dit des Grondines.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 25.

22 mars 1749.

Ordonnance de François Bigot, intendant, qui renvoie la veuve du sieur Hamelin, propriétaire en partie de la seigneurie des Grondines, de la demande à elle formée par François de Chavigny de la Chevrotière, seigneur de la Chevrotière, au sujet des bornes de leurs seigneuries, et condamne le dit Chavigny de la Chevrotière à lui payer la somme de vingt livres pour les frais de voyage à Québec qu'il lui a mal à propos occasionnés.

Ordonnances des Intendants, cahier 36, folio 59.

4 février 1752.

Ordonnance de François Bigot qui déclare les nommés François Brunet, Joseph Cloutier, Grimard, Montendre et

Joseph Loranger, habitants des Grondines, bien et dûment déchus de la propriété des terres à eux concédées par le sieur LaGanière, seigneur en partie des Grondines, faute par eux d'y avoir tenu feu et lieu et de les avoir mises en valeur dans le temps prescrit, tant par l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi, que par l'ordonnance du 4 février 1751, et icelles terres réunies au domaine du sieur LaGanière.

Ordonnances des Intendants, cahier 40, folio 7.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 392.
6 mars 1725.

Acte de partage entre les héritiers Hamelin de la seigneurie de Saint-Charles des Roches dite des Grondines.

Greffe de Florent de la Cetièrre, notaire à Québec, 6 mars 1725. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 juin 1781.

Acte de foi et hommage de Augustin Hamelin, seigneur primitif et propriétaire d'un tiers au total des deux premières concessions et de moitié dans la troisième concession du fief et seigneurie des Grondines; Marie Pury, veuve de Jean-Baptiste Hamelin, dame et propriétaire d'un tiers dans les deux premières concessions, stipulant pour elle et en son nom Joseph Gouin, comme chargé de sa procuration; Louis Marchand, d'un onzième; Joseph Gouin, de trois onzièmes; Louis Trottier, d'un onzième; François Boisvert, d'un onzième; René Hamelin, d'un onzième; Eustache Grondines et Joseph Ricard, d'un onzième; et Augustin Lainé, de trois onzièmes dans l'autre tiers du dit fief et seigneurie des Grondines.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 88.
2 juillet 1792.

Acte de vente de Ferdinand Hamelin et Frédéric Ha-

melin à Matthew MacNider de partie de la seigneurie des Grondines.

Greffe de Charles Voyer, notaire à Québec, 2 juillet 1792. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 octobre 1801.

Acte de foi et hommage de Matthew MacNider, un des juges à paix de Sa Majesté pour le district de Québec, pour partie du fief et seigneurie de Saint-Charles des Roches.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 221.
30 juin 1859.

Cadastre de la seigneurie des Grondines, appartenant à Peter Burnet, clos le 30 juin 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 31).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE DAUTRÉ

1er décembre 1637.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Jean Bourdon, ingénieur et habitant de la Nouvelle-France, de l'«estendue et consistence des terres qui ensuit c'est à sçavoir: une demy lieue de terre à prendre sur le fleuve St-Laurent sur deux lieues de profondeur en avant dans les terres à prendre en lieux non concédés et ainsy qu'il sera désigné par Mr de Montmagny, gouverneur de Québec et estendue du fleuve St-Laurent, pour jouir par le dit sieur Bourdon, ses successeurs et ayans cause à l'avenir de la dite estendue des terres en propriété et fief relevant du fort St-Louis à Québec ou autre lieu qui sera cy-après désigné par nostre ditte compagnie...»

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 435.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 356.

6 avril 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Jean Bourdon, ingénieur, habitant de la Nouvelle-France, "des terres et lieux cy-après déclarés c'est à sçavoir une demie lieue de terre à prendre le long du grand fleuve St-Laurent du costé du nord entre le Cap de l'Assomption et les Trois-Rivières à l'endroit où le dit sieur Bourdon seul habitue suivant pareille concession de demy lieue de terre à luy cy-devant faite par la Compagnie dès l'année mil six cent trente sept et de proche en proche d'icelle aussy sur pareille profondeur et demy-lieue en avant dans les terres, revenant l'une et l'autre des concessions à une lieue le long du grand fleuve de St-Laurens sur la profondeur de deux lieues pour en jouir par le dit sieur Bourdon des dites concessions en toute propriété, justice et seigneurie".

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 437.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 358.

16 décembre 1667.

Acte de foi et hommage de messire Jean Bourdon, procureur général du Roi au Conseil Souverain de ce pays, au nom de Jacques Bourdon, son fils mineur âgé de quinze ans, pour sa terre et seigneurie d'Autray (Dautré), le dit fief appartenant au dit Jacques Bourdon par transport à lui fait sous seing privé par le dit sieur Jean Bourdon, son père, le 20 décembre 1653, et par autre transport fait au dit Jacques Bourdon par le dit sieur Jean Bourdon, son père, en date du 20 décembre 1653, au bas d'autre concession de demi-lieue de terre au dit sieur Bourdon père con-

cédée par l'ancienne Compagnie en date du 16 avril 1647 joignant la demi-lieue susdite. . .

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 32.
27 avril 1688.

Réunion au Domaine de Sa Majesté par le marquis de Denonville et Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, d'une étendue de terre, prés et bois de deux lieues de front sur le fleuve Saint-Laurent et de deux lieues de profondeur située entre les terres du sieur Dautray et celle du sieur de LaValtrie tirant vers le Montréal accordée le . . . à défunt Charles Sevestre, vivant lieutenant particulier en la juridiction de Québec, et dame Marie Pichon, sa femme, auparavant veuve de . . . Gaultier, et concession de la même étendue de terre aux sieurs de Lessart à cause de Marguerite Sevestre, sa femme, de Lanoraie à cause de Marie-Madeleine Sevestre sa femme, Charles Gaultier, Marie-Denise Sevestre, femme du sieur Neveu, Catherine Gaultier, veuve de Denis Duquet, les sieurs Rouer de la Cardonnière et Rouer d'Artigny, représentants feue leur mère, et Ignace Gaultier et Anne Gaultier, femme du sieur Ragueneau, comme représentants Guillaume Gaultier, leur père, tous comme héritiers de défunt Charles Sevestre et de Marie Pichon, sa femme. En fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 3, folio 16.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 326.

23 avril 1700.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Denonville et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux nom-

més Lessard, de Lanoraie, Charles Gautier, Marie-Denis Sevestre et Catherine Gautier, le 27 avril 1698.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 2, folio 134.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 67.

9 mai 1700.

Acte de vente de dame Marie Sevestre, femme de Louis de Niort de Lanoraie, à Louis de Niort, son fils, du quatre cinquième en la concession obtenue de MM. de Denonville et Bochart Champigny le 27 avril 1688.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 9 mai 1700. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 octobre 1700.

Acte de ratification de Louis de Niort de Lanoraie de l'acte de vente consentie par sa femme à Louis de Niort le 9 mai 1700.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 7 octobre 1700. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 novembre 1710.

Saisie réelle de la seigneurie Dautré entre les mains de Simon-Pierre Denys de Bonaventure et Jeanne Janière, sa femme, auparavant veuve de Jean-François Bourdon de Dombourg, et adjudication de la dite seigneurie au sieur Jean-Baptiste Neveu.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 440.
1er novembre 1716.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Neveu, marchand, de la ville de Montréal, pour la terre et seigneurie

de Dautré, relevant en plein fief, foi et hommage du château Saint-Louis de Québec.

Greffe de Etienne Dubreuil, notaire à Québec, 1er novembre 1716. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 novembre 1716.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Neveu pour son fief et seigneurie de Dautré relevant du château Saint-Louis de Québec.

Greffe de Etienne Dubreuil, notaire à Québec, 7 novembre 1716. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 octobre 1717.

Acte de vente de Louis Rouer d'Artigny, procureur de Louis de Niort, sieur de la Minotière, au sieur Jean-Baptiste Neveu, d'un espace de terre entre la seigneurie de Lavaltrie et celle du dit Neveu.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 14 octobre 1717. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 juillet 1724.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Neveu, marchand, de Montréal, pour le fief de Dautré.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 159.

16 juillet 1730.

Ordonnance de M. Hocquart, intendant, qui, à la requête du sieur Neveu, seigneur de Lanoraie et de Dautré, ordonne que les dites seigneuries ainsi que celles de Saint-Sulpice et de Repentigny seront arpentées conformément à leurs titres.

Ordonnance des intendants, cahier 18, folio 38.

Publié dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 515.

4 juillet 1739.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jean-Baptiste Neveu, colonel des milices de Montréal et propriétaire des fiefs de Lanoraie et Dautré, de l'étendue de terrain non concédé qui se trouve au bout de la ligne qui termine la profondeur des dits fiefs de Lanoraie et Dautré, jusqu'à la rivière de L'Assomption, et dans la même étendue en largeur que celle des dits fiefs, c'est-à-dire bornée du côté du sud-ouest par la ligne qui sépare la seigneurie de Lavaltrie, et du côté du nord-est par une ligne parallèle, tenant aux prolongations de la seigneurie d'Antaya, lequel terrain ne fera avec chacun des fiefs de Lanoraie et Dautré qu'une seule et même seigneurie, à titre de haute, moyenne et basse justice. . .

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 8, folio 56.

Publié dans *Pièce et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 195.

13 avril 1740.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession en augmentation accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart au sieur Jean-Baptiste Neveu le 4 juillet 1739.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 8, folio 56.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, p. 19.

26 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de James Cuthbert pour cinq huitièmes du fief et seigneurie Dautré.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 38.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph-Ambroise Neveu pour partie du fief et seigneurie de Dautré.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 177.

FIEF PINGUET

17 février 1638.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Henry Pinguet de un quart de lieue de terre de front sur une lieue et demie de profondeur dans les terres, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, proche la petite rivière qui est au dessus de la rivière Jacques-Cartier, la dite étendue de terre en fief avec moyenne et basse justice, à la charge de la foi et hommage.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Noël Pinguet du 10 décembre 1667.

25 août 1664.

Acte de cession et transport de Henry Pinguet à Noël Pinguet, son fils, du fief reçu par lui de la Compagnie de la Nouvelle-France le 17 février 1638.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Noël Pinguet du 10 décembre 1667.

10 décembre 1667.

Acte de foi et hommage de Noël Pinguet pour une concession d'un quart de lieue de terre de front sur une lieue et demie de profondeur qu'il a reçue de Henry Pinguet, son père.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 186.

SEIGNEURIE DE L'ÎLE AUX RUAUX

20 mars 1638.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus "de l'isle appelée des Ruaux, scittuée en la Nouvelle-France, dans le fleuve Saint-Laurent, proche et au-dessous de l'isle d'Orléans, en toute sa consistance et estendue sans en rien retenir ni réserver, pour en jouir par les dits Revds. Pères, eux et leurs successeurs, du tout maintenant et à toujours en toute propriété et seigneurie, les obligeant seulement d'en donner un aveu de vingt ans en vingt ans. . . ."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 70.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 46.

2 juillet 1639.

Acte de prise de possession par le Père Raimbault, de la Compagnie de Jésus, de l'île aux Ruaux accordée aux Révérends Pères de la dite Compagnie par la Compagnie de la Nouvelle-France le 20 mars 1638.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II, p. 88.

26 novembre 1667.

Acte de foi et hommage de Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus du collège de Québec et missions de la Nouvelle-France, pour le fief et seigneurie de l'île aux Ruaux.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 117.
30 janvier 1675.

Acte de concession des Pères de la Compagnie de Jésus

à Pierre Rondeau, habitant, demeurant en l'île d'Orléans, de la moitié de l'île aux Ruaux, "à prendre la dite moitié au bout qui regarde la ville de Québec, laquelle sera séparée par une ligne qui traversera la dite île, dont l'autre moitié est aujourd'hui donnée et concédée à Charles Thibault..."

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 30 janvier 1675. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 janvier 1675.

Acte de concession des Pères de la Compagnie de Jésus à Charles Thibault, habitant, demeurant en l'île d'Orléans, de la moitié de l'île aux Ruaux, "à prendre la dite moitié au bout qui regarde vers Tadoussacq laquelle sera séparée par une ligne qui traverse la dite île d'avec l'autre moitié ce jourd'hui donnée et concédée à Pierre Rondeau. . . ."

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 30 janvier 1675. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 mars 1708.

Acte de vente des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus à Charles Campagna, habitant de l'île et comté de Saint-Laurent, de l'île aux Ruaux.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 6 mars 1708. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 février 1710.

Acte de vente et cession de Charles Campagna, habitant, de l'île et comté Saint-Laurent, paroisse Saint-François, à Joseph Riverin, marchand, demeurant en la ville de Québec, de l'île aux Ruaux.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 9 fé-

vrier 1710. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 mai 1718.

Acte de vente et retrocession de Michelle Mars, veuve de Joseph Riverin, à Charles Campagna, aide-major de la milice en l'île et comté de Saint-Laurent, de l'île aux Ruaux.

Greffe de Pierre Rivet, notaire à Québec, 7 mai 1718. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 octobre 1723.

Acte de vente de Charles Campagna, habitant, demeurant en l'île et comté de Saint-Laurent, paroisse Saint-François, à Charles Guillimin, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, de l'île aux Ruaux.

Greffe de Jacques Barbel, notaire à Québec, 22 octobre 1723. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

31 octobre 1744.

Acte de cession de Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre, époux de Marie-Josephite Guillimin; Charles Latouche de Macarty, époux d'Angélique Guillimin; Joseph Riverin, époux de Charlotte Guillimin; Charles-Denis Regnard Duplessis de Moramont, époux de Geneviève Guillimin, et de Charles Guillimin, mineur de vingt-trois ans, tous héritiers de feu Charles Guillimin, à Guillaume Guillimin, leur frère et beau-frère, de l'île aux Ruaux.

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 31 octobre 1744. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 mars 1757.

Acte de vente de Guillaume Guillimin, lieutenant civil et criminel de l'Amirauté de Québec, à Charles Vallée, en-

trepreneur de maçonnerie en la ville de Québec, de l'île aux Ruaux.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 24 mars 1757. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er octobre 1764.

Acte de vente de Charles Vallée à François Mounier et Jean Marteilhe, négociants à Québec, de l'île aux Ruaux.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 1er octobre 1764. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 septembre 1773.

Acte de vente du shérif de Québec à Jean-Baptiste Le-compte Dupré de l'île aux Ruaux saisie sur Thomas Lée, au nom et comme associé de François Mounier, négociant.

Archives Judiciaires de Québec.

18 septembre 1823.

Acte de vente des héritiers de feu Jean-Baptiste Le-compte Dupré à James Orkney, senior, horloger à Québec, de l'île aux Ruaux.

Greffe d'Antoine-A. Parent, notaire à Québec, 18 septembre 1823. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BATISCAN

13 mars 1639.

Acte de concession de messire Jacques de la Ferté, prêtre, conseiller, aumônier ordinaire du Roi, abbé de Sainte-Madeleine de Châteaudun, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais Royal à Paris, demeurant dans l'enclos du dit Palais, étant de la Compagnie de la Nouvelle-

France, aux Pères de la Compagnie de Jésus qui sont établis en la Nouvelle-France, “d’un espace de terre qui est depuis le fleuve appelée Batiscan jusques au fleuve Champlain quart de lieue au deça et quart de lieue au delà en largeur et profondeur faisant partie de plus grande quantité de terre appartenant au dit sieur abbé et la dite espace de terre jouir et posséder par les dits Pères Jésuites ou appliquer et transporter aux Sauvages ou autres peuples qui se voudront faire chrétiens et ainsy que les dits Pères adviseront, et la tenir en plein fief, foy et hommage, haulte, moyenne et basse justice. . . .”

Greffe de Hervé Bergeron et Hierosme Cousinet, notaires au Châtelet de Paris, 3 mars 1639. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 octobre 1662.

Acte de prise de possession par le Frère Malherbe, au nom des Pères de la Compagnie de Jésus, de la concession à eux accordée par messire Jacques de la Ferté, prêtre, abbé de la Madeleine, le 3 mars 1639, la dite prise de possession faite en présence de Saule Boyvin, Guillaume de Larue, habitant du Cap, et Adrien Guillot.

Greffe de Laurent, notaire en la juridiction du Cap-de-la-Madeleine, 10 octobre 1662. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 novembre 1667.

Acte de foi et hommage de Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus du collège de Québec et missions de la Nouvelle-France, “pour un espace de terre qui est depuis la rivière Batisquan jusques à la rivière Champlain quart de lieue au deça et quart de lieue au delà en largeur et profondeur aux dits Pères appartenant par contrat de donation entre

vifs à eux fait par messire de la Ferté le 3 mars 1639, pour en jouir en plein fief foi et hommage, haute, moyenne et basse justice. . . ”

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 73.
27 novembre 1668.

Ordonnance de Claude Bouteroue, intendant de la Nouvelle-France, qui décide que la concession faite aux Pères Jésuites par messire Jacques de la Ferté, abbé de Sainte-Madeleine, le 13 mars 1639, sera insinuée au greffe pour servir et valoir ce que de raison.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
9 février 1676.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, aux Pères de la Compagnie de Jésus du même espace de terre qu'ils ont reçu de messire Jacques de la Ferté, prêtre, abbé de la Madeleine, le 3 mars 1639, attendu que “la seigneurie du dit sieur abbé de la Madeleine a été réunie au Domaine du Roi.”

Cahier d'intendance no 3, concessions en fiefs, folio 134.

20 février 1733.

Aveu et dénombrement du Révérend Père Claude Dupuy, procureur des Pères Jésuites au Canada, pour le fief et seigneurie de Batiscan appartenant aux dits Pères.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 2, folio 397.

15 mars 1748.

Procès-verbal d'Ignace Plamondon, arpenteur juré, qui établit la ligne entre les fiefs et seigneuries de Batiscan et de Champlain.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 décembre 1781.

Aveu et dénombrement du Révérend Père Jean-Joseph Casot, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur des missions de la dite compagnie, pour le fief et seigneurie de Batiscan.

Aveux et dénombremments, régime anglais, cahier 1, folio 194.

16 mars 1864.

Cadastré de la seigneurie de Batiscan, ci-devant appartenant à l'ordre des Jésuites, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 4).

Archives de la province de Québec.

FIEF SAINT-JOSEPH, SUR LE CHEMIN
SAINT-JEAN, À QUÉBEC

14 octobre 1639.

Acte de concession de M. de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, aux Dames Religieuses Ursulines de soixante arpents de terre en superficie dans la banlieue de Québec.

Mentionné dans l'aveu et dénombrement de Romain Becquet du 6 décembre 1667.

18 février 1640.

Acte de prise de possession des soixante arpents de terre accordés aux Dames Religieuses Ursulines par M. de Montmagny, le 14 octobre 1639.

Mentionné dans l'aveu et dénombrement du 28 mai 1737.

6 mars 1652.

Ordonnance de M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, par laquelle en procédant à la confection du

papier terrier en la Sénéchaussée de Québec il confirme la concession de M. de Montmagny en faveur des Ursulines du 14 octobre 1639, "pour en jouir par elles en franc alleu et main morte sans autre redevance que des dévotions dont elles s'acquittent tous les ans en faveur du Roi et à la charge d'aveu et dénombrement de vingt ans en vingt ans."

Mentionné dans l'acte de foi et hommage du 28 mai 1737.

6 décembre 1667.

Aveu et dénombrement de maître Romain Becquet, au nom et comme procureur des Religieuses Ursulines de Québec, "lequel en la dite qualité avoue et déclare tenir soixante arpents de terre ou environ défrichés situés en la banlieue de cette ville (Québec), joignant d'un côté les Religieuses Hospitalières, d'autre côté Noël Pinguet, à cause de son acquet, d'un bout la grande route, et d'autre bout le côteau Sainte-Geneviève, aux dites Religieuses appartenant par titre de concession qu'elles en auraient obtenu de feu monsieur de Montmagny en date du quatorze octobre mil six cent trente-neuf."

Fois et hommages, régime français, cahier 7, folio 158.
28 mai 1737.

Aveu et dénombrement des Révérendes Dames Ursulines de Québec, représentées par Christophe Hilarion Dulaurent, notaire royal, pour le fief que les dites Dames possèdent en censive dans la banlieue de Québec.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 2, folio 548.

24 décembre 1859.

Cadastre du fief Saint-Joseph, appartenant aux Dames Religieuses Ursulines de Québec, clos le 24 décembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 17).

Archives de la province de Québec.

Note — A consulter sur le fief Saint-Joseph, P.-B. Casgrain *La fontaine d'Abraham Martin et le site de son habitation*, et une étude de M. l'abbé Ivanhoe Caron dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVI, pp. 99 et 130.

SEIGNEURIE DE CHAVIGNY OU DESCHAMBAULT

4 décembre 1640.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à François de Chavigny, écuyer, sieur de Berchereau, et damoiselle Eléonore de Grandmaison, sa femme, de la paroisse de Créancée, en Champagne, d'“une demy-lieue de terre en large à prendre le long du fleuve St-Laurent au-dessus et au-dessous de Québec à commencer depuis les Trois-Rivières seulement jusques à l'embouchure du dit fleuve sur trois lieues de profondeur en avant dans les terres soit du costé de Québec soit à l'autre rive du fleuve ainsy que le dit sieur de Chavigny le désirera, pour jouir de la dite demye lieue de terre en toutte propriétté, justice et seigneurie. . . ”

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 592.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 375.

16 avril 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à François de Chavigny, sieur de Berchereau, d'une augmentation à la concession déjà accordée le 4 décembre 1640, à lui et à sa femme, Eléonore de Grandmaison, c'est à

savoir: "une autre demye lieue de terre le long du fleuve Saint-Laurens sur pareille profondeur de trois lieues en avant dans les terres en sorte que le dit sieur de Chavigny aura en tout une lieue rangeant le dit fleuve sur trois lieues en avant dans les terres." Aux mêmes titres, clauses, conditions et réserves portées par la concession du 4 décembre 1640 sans changement ni différence aucune quoique le tout ne soit ici exprimé plus au long.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 594.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 377.

1er mars 1652.

Acte de concession de Jean de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, à damoiselle Eléonore de Grandmaison, épouse de François de Chavigny, sieur de Berchereau, qui a quitté la Nouvelle-France abandonnant tout ce qu'il y possédait, "de tous les lieux par lui ainsi abandonnés et à lui accordés par concession des 4 décembre 1640 et 29 mars 1647." Aux mêmes charges, clauses et conditions qu'elles avaient été ci-devant octroyées au dit sieur de Chavigny.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 595.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 378.

10 décembre 1667.

Acte de foi et hommage de damoiselle Eléonore de Grandmaison, épouse de Jacques Cailhault, écuyer, sieur de la Tesserie, pour sa terre de Chavigny de une lieue de front sur trois de profondeur, et déclaration de la dite damoiselle qu'elle n'a aucun aveu et dénombrement "quant à

présent d'autant qu'elle a été contrainte ainsi que tous ceux qui étaient ses tenanciers qui pourraient être à nombre de vingt de quitter et abandonner les dits lieux par le commandement qui en avait été fait par les gouverneurs à cause des incursions et fréquentes courses des Iroquois après y avoir fait au moins dix mille livres de dépenses tant en maisons qu'en désertage de vingt-cinq arpents de terre au moins mis en nature de labour. . . ."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 181.
25 octobre 1683.

Acte d'échange entre Eléonore de Grandmaison, veuve en dernières nocces de Jacques Descailhault, sieur de la Tesserie, et Jacques Alexis de Fleury Deschambault et Marguerite de Chavigny (fille de la dite Eléonore de Grandmaison), sa femme, de la terre et seigneurie de Chavigny pour une terre en l'île et comté de Saint-Laurent (île d'Orléans).

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 25 octobre 1683. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er juillet 1706.

Acte de foi et hommage de Jacques-Alexis de Fleury Deschambault, lieutenant général au siège de la juridiction royale de Montréal, pour son fief et seigneurie de Chavigny ou Deschambault.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 1er juillet 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 septembre 1716.

Acte de vente de Thomas Fleury de la Jeannière à Joseph Fleury de la Gorgendière, son frère, de toutes les prétentions qu'il peut avoir en la succession de Jacques-Alexis

Fleury Deschambault et Marguerite de Chavigny, ses père et mère.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 10 septembre 1716. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 septembre 1716.

Acte de vente des héritiers de Thomas Douaire de Bondy, premier mari de Marguerite de Chavigny, à Joseph Fleury de la Gorgendière, de leurs prétentions en la seigneurie de Chavigny ou Deschambault.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 10 septembre 1716. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 août 1719.

Acte de vente de Joseph Simon, sieur de Lapointe, fondé de procuration de Charles de Fleury, à Joseph Fleury de la Gorgendière, du droit d'aînesse du dit Fleury en la seigneurie de Deschambault.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 30 août 1719. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Joseph Fleury de la Gorgendière, négociant à Québec, pour le fief et seigneurie de Deschambault, lequel sieur de la Gorgendière comparait tant pour lui-même que comme ayant acquis les droits de ses frères et soeurs, héritiers de Jacques-Alexis Fleury Deschambault, son père.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 124.
18 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Joseph Fleury de la Gor-

gendièrre, négociant, pour le fief et seigneurie de Deschambault.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 219.

1821.

Papier-terrier de la seigneurie de Deschambault dressé par le notaire J.-B. Taché, de Kamouraska.

Pièce conservée dans le greffe du notaire J.-B. Taché aux Archives Judiciaires de la Rivière-du-Loup-en-bas.

14 juin 1831.

Acte de vente et adjudication de William-Smith Sewell, shérif du district de Québec, à Henry Black, avocat, de Québec, des trois quarts indivis du fief et seigneurie de Deschambault saisis sur Louis Fleury de la Gorgendièrre et Olivier Boudreau, à la demande de William Maitland et autres.

Archives Judiciaires de Québec.

28 novembre 1831.

Acte de vente de Marie-Louise Fleury de la Gorgendièrre, veuve de l'honorable Antoine-Louis Juchereau Duchesnay, à Henry Black, avocat, de Québec, du quart indivis du fief et seigneurie de Deschambault.

Greffe de M. de Léry, notaire à Québec, 28 novembre 1831. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 janvier 1832.

Acte de foi et hommage de Henry Black, avocat, de Québec, pour le fief et seigneurie de Deschambault.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 407.

2 juillet 1859.

Cadastre de la seigneurie de Deschambault apparten-

nant à sir Charles-J. Stuart, baronet, et al., clos le 2 juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 29).

Archives de la province de Québec.

2 juillet 1859.

Cadastré de partie de la seigneurie Deschambault (domaine) appartenant à dame A.-E. Fleury de la Gorgendière, épouse de A.-C. Taschereau, et d'elle L. Fleury de la Gorgendière, clos le 2 juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 29).

Archives de la province de Québec.

SEIGNEURIE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

17 décembre 1640.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Pierre Chevrier, écuyer, sieur de Fancamp, et Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière, des "terres cy-après déclarées, c'est à savoir : une grande partie de l'isle de Montréal scituée dans le fleuve de St-Laurens et entre le lac St-Pierre et le lac St-Louis, à prendre la dite partie de l'isle à la pointe qui regarde le nord-est, tirant en toute sa largeur vers le sud-ouest jusques à la montagne de Montréal qui a donné le nom à la dite isle, et par delà icelle montagne encore quatre lieues françaises ou environ et jusques à l'embouchure du petit ruisseau qui est dans la dite isle à la dite espace de quatre lieues ou environ se déchargeant dans le canal qui sépare la dite isle de Montréal d'une autre isle appelée l'isle de Jésus, le reste de la dite isle à prendre depuis l'embouchure du dit ruisseau jusques à la teste d'icelle qui est vers le sud-ouest, réservé à la dite compagnie, de l'embouchure duquel ruisseau sera tirée une ligne droite jusques à l'autre bord de la dite isle

qui est sur le dit lac Saint-Louis comme elle a esté présentement tirée sur la carte et plan de la dite isle envoyé de la Nouvelle-France par Monsieur de Montmagny, gouverneur du dit pays, lequel plan a été paraphé par les directeurs de la dite Compagnie et par le dit sieur Le Royer en cet endroit pour faire foy des bornes de la présente concession et demeurer attaché à la minute des présentes entre les mains du secrétaire de la compagnie afin d'y avoir recours si besoin est. — Plus une étendue de terre de deux lieues de large le long du fleuve St-Laurens sur six lieues de proffondeur dans les dites terres à prendre du costé du nord sur la mesme coste où se décharge la rivière de l'Assomption dans le dit fleuve de St-Laurens et à commencer à une borne qui sera mise sur cette mesme coste à la distance de deux lieues de l'embouchure de la ditte rivière de l'Assomption, le reste des dites deux lieues de face à prendre en descendant sur le dit fleuve St-Laurens tout ce qui est de la rivière des Prairies jusques à la rivière de l'Assomption et depuis la dite rivière de l'Assomption jusques à la borne cy-dessus reservée à la dite Compagnie se proposant d'y faire cy-après quelques forts et habitations...". En toute propriété justice et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 517.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 365.

13 février 1644.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession d'une grande partie de l'île de Montréal accordée par les associés de la grande Compagnie de la Nouvelle-France à Pierre Chevrier, Ecuier, sieur de Fancamp, et Jérôme Le

Royer, sieur de la Dauversière, par contrat des 7 août et 17 décembre 1640.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 1, folio 16.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 23, et dans *Edits et Ordonnances*, vol. I, p. 24.

21 avril 1659.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Monsieur de Fancamp au nom de la Compagnie de Montréal "du restant de l'île de Montréal que la Compagnie s'était réservé à l'exception de cinq cens arpents qui sont sur la montagne." En fief, pour ce qui regarde M. de Fancamp, et pour ce qui regarde la Compagnie de Montréal aux mêmes droits, charges et conditions dont est chargée la première concession faite à la dite compagnie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 524.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 369.

9 mars 1663.

Acte de donation de messire Pierre Chevrier de Fancamp, prêtre, messire Gabriel de Queylus, abbé de Loedieu, messire Jean Garibal, messire Antoine Barillon, seigneur de Morangis, messire Christophe Duplessis, seigneur et baron de Montbart, Bertrand Drouart, associés pour la conversion des Sauvages, au séminaire de Montréal de toute l'île de Montréal.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 529.

Publié dans *Edits et Ordonnances*, vol. I, p. 95.

10 mars 1664.

Acte de déclaration de Pierre Chevrier, sieur de Fan-
camp, et noble homme Hiérosme Le Royer, sieur de la
Dauversière, demeurant en la ville de LaFlèche, que l'ac-
ceptation qu'ils ont faite de la donation de l'île de Mont-
réal par la Compagnie de la Nouvelle-France a été et est
pour et au nom de Messieurs les associés pour la conversion
des Sauvages de la Nouvelle-France dans la dite île de
Montréal.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio
525.

16 septembre 1666.

Acte de foi et hommage de messire Gabriel Souart,
supérieur du séminaire de l'île de Montréal, au nom et com-
me procureur fondé de messire Alexandre Le Rageois de
Bretonvilliers, supérieur du séminaire Saint-Sulpice de
Paris, pour la terre et seigneurie de l'île de Montréal, ap-
partenant aux messieurs du séminaire de Saint-Sulpice de
Paris.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio
526.

Octobre 1666.

Requête de Gilles Perot, curé de Notre-Dame de Ville-
marie, au nom de messire Gabriel Souart, supérieur du sé-
minaire de Saint-Sulpice de Montréal, à M. Talon, inten-
dant, pour obtenir mandement et commission par provi-
sion à leur juge de procéder à la confection d'un papier
terrier de l'île de Montréal.

Archives Judiciaires de Montréal. Pièce détachée
aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *Ordonnances, commissions, etc. des gou-*

verneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706, vol. I, p. 47.

1er novembre 1666.

Ordonnance de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, qui oblige les vassaux, censiers, tenanciers et autres redevables des seigneurs de l'île de Montréal de leur prêter foi et hommage, et bailler aveu et dénombrement, etc., etc.

Archives Judiciaires de Montréal. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *Ordonnances, commissions, etc. des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706, vol. I, p. 47.*

22 mars 1668.

Acte de foi et hommage de messire Jean Gagnet, prêtre, procureur et faisant pour les sieurs du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, seigneurs propriétaires de l'île de Montréal et terres en dépendantes, pour la terre obtenue par messire Alexandre Lorgerie de Bretonvilliers, prêtre, supérieur du dit séminaire de Saint-Sulpice, et pour les deux lieues de terre de face qui font partie de la dite seigneurie de Montréal et que le sieur Souart a oublié de spécifier dans sa foi et hommage du 16 septembre 1666.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 22 mars 1668. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Mai 1677.

Acte de ratification et amortissement par Sa Majesté de la donation de l'île de Montréal pour la conversion des Sauvages en faveur de MM. les Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice du faubourg Saint-Germain, près Paris.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 1, folio 66.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 31.

20 septembre 1677.

Entérinement des lettres d'établissement d'un séminaire dans l'île de Montréal.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 534.

29 août 1679.

Acte de concession de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, aux Supérieur et Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Paris de "toutes les isles et islets non concédés qui sont entre l'isle du dit Montréal et l'isle Jésus, comme aussi les autres isles non concédées adjacents estant dans le contour de la dite isle de Montréal." En titre de fief, seigneurie et justice.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 544.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 360.

5 septembre 1679.

Acte de concession du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, aux Supérieur et Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Paris de "toutes les isles et islets non concédés qui sont entre l'isle du dit Montréal et l'isle Jésus, comme aussi les autres isles non concédées adjacents estant dans le contour de la dite isle de Montréal." En titre de fief, seigneurie et justice (1).

(1) Même concession que la précédente.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 545.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 360.

Juillet 1714.

Acte de ratification par Sa Majesté de l'amortissement de l'île de Montréal en faveur des Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 525.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 78.

5 mai 1716.

Arrêt de Sa Majesté qui règle les contestations des Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice, seigneurs de l'île de Montréal en Canada, avec les concessionnaires du pays.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 mai 1724.

Acte de procuration de messire François Lechassier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, à messire Louis Normand, prêtre du dit séminaire, pour porter la foi et hommage et faire aveu et dénombrement de toutes les propriétés des dits messieurs du séminaire de Saint-Sulpice.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 550.

25 février 1725.

Acte de foi et hommage de messire Louis Normand, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, au nom et comme fondé de procuration de messire Lechas-

sier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, pour l'île de Montréal, dont le dit séminaire est seigneur.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 114.

10 septembre 1731.

Aveu et dénombrement de messire Louis Normand, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, au nom et comme fondé de procuration de messire Charles-Maurice Le Pelletier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, pour la seigneurie de l'île de Montréal.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier 1, folio 294.

3 février 1781.

Acte de foi et hommage de messire Jean Brassier, prêtre, au nom de messieurs les Ecclésiastiques du séminaire de Montréal, pour la seigneurie de l'île de Montréal.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 81.

2 août 1781.

Aveu et dénombrement de Jacques-François Cugnet fils, au nom et comme fondé de procuration de messire Brassier, procureur de Messieurs les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, pour la seigneurie de l'île de Montréal.

Aveux et dénombremments, régime anglais, cahier 1, folio 20.

24 août 1861.

Cadastre de la seigneurie de l'île de Montréal, (la cité et la paroisse de Montréal exceptées) possédée par les Ecclésiastiques du séminaire de St-Sulpice de Montréal, fait le 24 août 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 61).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Saint-Augustin

8 mars 1650.

Acte de concession des seigneurs de Montréal aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal d'un arrière-fief pour le soutien des dits pauvres.

Reports of Commissioners on grievances complained of in Lower Canada. London — 1837.

Arrière-fief Nazareth

8 août 1654.

Acte de concession de M. Chomedey de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, pour la Compagnie des Associés pour la conversion des Sauvages, aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal, d'un arrière-fief de cent arpents en superficie.

Reports of Commissioners on grievances complained of in Lower Canada. London — 1837.

Arrière-fief Closse, rue St-Laurent

12 février 1658.

Acte de concession de M. de Maisonneuve, au nom des associés de Montréal, à Lambert Closse d'un fief de cent arpents de terre. A simple hommage et sans justice.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage du 1er février 1667.

1er février 1667.

Acte de foi et hommage de damoiselle Elisabeth Moyen, veuve de Lambert Closse, vivant major de l'île de Montréal, tant en son nom que comme mère et tutrice d'un

enfant du dit défunt et d'elle, aux Ecclésiastiques de Saint-Sulpice, seigneurs de l'île de Montréal, pour "les terres concédées au dit défunt sieur Closse, son mari, et étant de sa succession, relevant à simple hommage des dits seigneurs."

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 1er février 1667. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 janvier 1682.

Règlement entre les seigneurs de l'île de Montréal et les Religieuses de l'Hôtel-Dieu au sujet de dix arpents de terre de ville démembrés du fief de ville noble de damoiselle Elisabeth Moyen, veuve de Lambert Closse.

Greffe de Claude Mauge, notaire à Montréal, 9 janvier 1682.

22 juillet 1761.

Acte de foi et hommage de damoiselle Marie-Anne Noële Denys de Vitré, fille majeure (faisant tant pour elle que pour Mathieu Théodore Denys, sieur de Vitré, son frère, absent), aux Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice, seigneurs de l'île de Montréal, pour le fief Closse, "lequel lui appartient savoir moitié au moyen de la donation à elle faite par dame Louise Bizard, veuve de feu Charles Renaud Du Buisson, major des Trois-Rivières, et l'autre moitié étant à elle et à son frère pour leur être échue de la succession de Théodore Denys de Vitré et de dame Marie Blaise des Bergères, leur père et mère."

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 22 juillet 1761. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 mai 1845.

Acte de foi et hommage de Théodore Hart, marchand,

au séminaire de Saint-Sulpice, seigneur de Montréal, pour cette partie du fief Closse contenant deux arpents de front sur vingt de profondeur, bornée au sud-est par la rue Craig, au nord-ouest par la rue Sherbrooke, au sud-ouest par la rue Saint-Laurent, et au nord-est par le fief la Gauthetière qu'il a acquise des héritiers Heney.

Greffe de Valotte, notaire à Montréal, 9 mai 1845. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Saint-Joseph

23 décembre 1659.

Acte de concession des seigneurs de Montréal aux religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal d'un arrière-fief de deux cents arpents "pour le soutien de la communauté."

Reports of Commissioners on grievances complained of in Lower Canada. London — 1837.

Arrière-fief de Morel

8 décembre 1661.

Acte de concession des seigneurs de Montréal au sieur Paul Morel de Sainte-Hélène d'un arrière-fief de huit arpents de front sur le bord de la rivière des Prairies sur vingt-cinq arpents de profondeur.

24 juillet 1738.

Acte de foi et hommage de René Gaultier, seigneur de Varennes, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine au nom et comme ayant épousé Marie Lemoyne de Sainte-Hélène, fille de feu Jacques Lemoyne de Sainte-Hénène et de feu Jeanne Dufresnoy de

Carion, aux Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice pour l'arrière-fief de Morel sis à la Rivière des Prairies, contenant huit arpents de terre de front sur vingt-cinq de profondeur.

Acte de François Lepailleur, notaire à Montréal, 24 juillet 1738. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de la Gauchetière

12 décembre 1665.

Acte de concession des seigneurs de Montréal à Jean-Baptiste Migeon de Branssat d'un arrière-fief.

Reports of Commissioners on grievances complained of in Lower Canada. London — 1837.

22 octobre 1707.

Acte de foi et hommage de Daniel Migeon, sieur de la Gauchetière, officier dans les troupes du détachement de la marine, (faisant tant pour lui que pour dame Thérèse Migeon, sa soeur, épouse du sieur de Beaujeu, lieutenant, tant comme héritiers de feu Jean-Baptiste Migeon, sieur de Branssat, leur père, que comme ayant les droits cédés à dame Catherine Gauchet, leur mère) aux Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice, "pour le fief appelé de la Gauchetière, situé près de la ville de Montréal."

Greffe d'Adhémar, notaire à Montréal, 22 octobre 1707. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Hautmesny

20 décembre 1665.

Acte de concession de l'abbé Gabriel Souart à Jean-

Vincent Philippe de Hautmesny d'un arrière-fief sis entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Pierre.

Mentionné dans l'acte de vente du 4 décembre 1687.

4 décembre 1687.

Acte de vente de Jean-Vincent Philippe de Hautmesny à Mathurin Houillé, Nicolas Barbier, Philibert Boy et Jacob Thoumelot, "frères maîtres d'école", de l'arrière-fief à lui accordé par l'abbé Gabriel Souart le 20 décembre 1665.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 4 décembre 1687 (1).

Arrière-fief de l'Hôtel-Dieu de Montréal

26 janvier 1667.

Acte de foi et hommage de damoiselle Jeanne Mance, administratrice de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Ville-Marie en l'île de Montréal, aux Ecclésiastiques de Saint-Sulpice, seigneurs de la dite île, pour "les terres du dit Hôtel-Dieu étant en la dite île, relevant à franc devoir et simple hommage de la dite seigneurie sans aucun cens ni rente."

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 26 janvier 1667. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 janvier 1682.

Acte de donation des Seigneurs de Montréal aux Soeurs Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de sept à huit arpents de terre qui sont présentement enclos dans l'enceinte

(1) Sur l'histoire de cet arrière-fief consulter le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXIX, p. 77.

de leur hôpital et qu'elles possèdent depuis leur établissement à franc devoir et hommage lige en la même manière qu'elles possèdent au lieu dit Saint-Joseph, etc.

Greffe de Claude Maugue, notaire à Montréal, 9 janvier 1682.

Arrière-fief Cavelier de la Salle

11 janvier 1669.

Acte de concessions des Ecclésiastiques de Saint-Sulpice, seigneurs de l'île de Montréal, à René Cavelier de la Salle d'un arrière-fief.

3 février 1669.

Acte de vente de René Cavelier de la Salle à maître Jean Milet et Mathurine Thibault, sa femme, de la "consistance de quatre cent vingt arpents de terre situés en l'île de Montréal, au-dessus du sault Saint-Louis, commençant, sept arpents de large sur le bord de la Grande Rivière et fleuve Saint-Laurent, sur soixante arpents de profondeur, tirant au nord, tenant d'un côté la concession de Nicolas Moisan dit le Parisien, et d'autre celle de Pierre Perusseau . . . le tout en fief noble sans justice. . ."

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 3 février 1669. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Verdun

26 décembre 1671.

Acte de concession de François Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Montréal, à Zacharie Dupuis d'un fief noble, sans justice, de 320 arpents de terre, dont 8 ar-

pents le long du Saint-Laurent sur 40 arpents de profondeur, au lieu dit le Sault Saint-Louis (1).

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 26 décembre 1671.

12 novembre 1673.

Acte de donation de Zacharie Dupuis, major, et de Jeanne Groisard, sa femme, aux Dames de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, de leurs biens meubles et immeubles (y compris l'arrière-fief de Verdun).

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 12 novembre 1673.

Arrière-fief de Carion

7 décembre 1671.

Acte de concession de François Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Montréal, à Philippe de Carion Dufresnoy, lieutenant, de deux cents arpents de terre dans l'île de Montréal, à la rivière des Prairies. En fief noble sans justice.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 7 décembre 1671.

24 juillet 1738.

Acte de foi et hommage de René Gaultier, seigneur de Varennes, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine (au nom et comme ayant épousé Marie Lemoyne de Sainte-Hélène, fille de feu Jacques Lemoyne de Sainte-Hélène et de feu Jeanne Dufresnoy de Carion), aux Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpi-

(1) A consulter sur l'arrière-fief de Verdun le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XX, pp. 42 et 152, et vol. XXI, pp. 152 et 310.

ce, pour l'arrière-fief de Carion sis à la Rivière des Prairies, contenant huit arpents de terre de front sur vingt-cinq de profondeur (1).

Greffe de François Lepailleur, notaire à Montréal, 24 juillet 1738. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Bellevue ou Saint-Germain

30 juillet 1672.

Acte de concession de l'abbé Dollier de Casson aux frères Louis de Bertet de Chailly et Gabriel de Berthé de la Joubardière d'un arrière-fief de 400 arpents situé au bout de l'île de Montréal.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 30 juillet 1672.

17 mars 1675.

Acte de prise de possession par Gabriel de Berthé de la Joubardière du fief de Bellevue.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 17 mars 1675.

21 août 1683.

Acte de vente de Gabriel de Berthé de la Joubardière, tant pour lui que pour son frère Louis de Berthé de Chailly, à Pierre Lamoureux des 400 arpents de terre à eux accordés le 30 juillet 1672.

Greffe de Claude Maugue, notaire à Montréal, 21 août 1683.

23 août 1683.

Acte de foi et hommage de Pierre Lamoureux, sieur

(1) Les MM. de Saint-Sulpice refusèrent de recevoir cette foi et hommage. Les raisons de leur refus sont données dans l'acte en question.

de Saint-Germain, aux Ecclésiastiques de Saint-Sulpice, seigneurs de l'île de Montréal, pour la terre et seigneurie de Bellevue, qu'il a acquise du sieur de la Joubardière, tant en son nom que comme procureur du sieur de Chailly, son frère, par contrat passé par devant Maugue, notaire à Montréal, le 21 août 1683.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 23 août 1683. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Boisbriand ou de Senneville

19 janvier 1672.

Acte de concession des MM. du séminaire de Saint-Sulpice à Michel-Sidrac Du Gué de Boisbriand d'un arrière-fief de deux cents arpents de terre.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 19 janvier 1672.

20 juin 1679.

Acte de vente de Michel-Sidrac Du Gué de Boisbriand à Charles Lemoyne de Longueuil et à Jacques Leber de son arrière-fief de Boisbriand.

Greffe de Claude Maugue, notaire à Montréal, 20 juin 1679.

28 juin 1679.

Acte de ratification de Marie Moyen, épouse du sieur Michel-Sidrac Du Gué de Boisbriand, de la vente de l'arrière-fief de Boisbriand consenti par son dit mari à Charles Lemoyne de Longueuil et Jacques Leber, le 20 juin 1679.

Greffe de Claude Maugue, notaire à Montréal, 28 juin 1679.

18 mars 1732.

Acte de foi et hommage de Joseph-Hypolite Leber de Senneville, officier dans les troupes du détachement de la marine, aux Ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice, propriétaires de l'île de Montréal, pour son fief de Senneville, sis au bout d'en haut de l'île de Montréal, lequel fief lui appartient par hoirie du feu sieur Jacques Leber, son aïeul, et par transmission du sieur Jacques Leber de Senneville, son père.

Greffe de Michel Lepailleur, notaire à Montréal, 18 mars 1732.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
8 juillet 1751.

Acte de foi et hommage de Jean Leber, sieur de Senneville, enseigne d'infanterie, tant en son nom que comme tuteur de Marie-Anne Leber de Senneville, âgée de neuf ans, aux Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice, seigneurs de l'île de Montréal, pour le fief de Senneville, situé dans la paroisse de Sainte-Anne du bout d'en haut de l'île de Montréal, lequel fief est échu à lui et sa soeur par le décès de leur père Joseph-Hypolite Leber, sieur de Senneville, chevalier de Saint-Louis, capitaine réformé d'infanterie.

Greffe de Danré de Blanzly, notaire à Montréal, 8 juillet 1751. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 mai 1757.

Acte de vente de Jean Leber de Senneville, lieutenant d'infanterie réformé, tant en son nom que comme tuteur de Marie-Anne Leber de Senneville, sa soeur, à Jean-Baptiste Crevier dit Saint-Jean, tonnelier, de "la terre et fief Senneville consistant en deux cents arpents de superficie avec

droit de pêche et de chasse, sans justice, sur lesquels est construite une maison de pierre et un moulin à vent, avec toutes ses appartenances et dépendances et tous autres droits et appartenances de la dite terre et fief ainsi qu'elle se comporte sans aucune réserve la dite terre et fief située au bout d'en haut de cette île, paroisse de Sainte-Anne, appartenant au dit Jean Leber de Senneville et à la dite Marie-Anne Leber de Senneville, sa soeur, leur étant échu par la succession de défunt Joseph-Hypolite Leber de Senneville, leur père."

Greffe de Danré de Blanzly, notaire à Montréal, 13 mai 1757. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Brucy

5 février 1684.

Acte de concession de messire François Dollier de Casson, prêtre, supérieur du séminaire de Montréal, procureur de messire Louis Tronson, prêtre, supérieur du séminaire Saint-Sulpice de Paris, en faveur du sieur La Fresnaye de Brucy, d'un arrière-fief de deux arpents de terre de large à commencer sur le bord du grand fleuve Saint-Laurent sur vingt arpents de profondeur, tirant au nord, tenant au fief et terre du sieur Jacques Le Ber et d'autre à la terre du sieur de Coulonge, le tout en fief noble mais sans justice.

Mentionné dans l'inventaire du sieur La Fresnaye de Brucy dressé par Bénigne Basset, notaire à Montréal, le 15 décembre 1684.

22 mars 1747.

Acte de vente de Jacques Julien dit Dragon à Charles

L'epaillieur du fief Bruicy contenant dix arpents de terre de front sur trente arpents de profondeur.

Greffe de Adhémar fils, notaire à Montréal, 22 mars 1747.

SEIGNEURIE DE SAINT-SULPICE

17 décembre 1640.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Pierre Chevrier, sieur de Fancamp, et à Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière, d' "une étendue de terre de deux lieues de large le long du fleuve St-Laurent sur six lieues de profondeur dans les dites terres à prendre du côté du nord, sur la même côte où se décharge la rivière de L'Assomption dans le dit fleuve St-Laurent et à commencer à une borne qui sera mise sur cette même côte à la distance de deux lieues de l'embouchure de la dite rivière de L'Assomption, le reste des dites deux lieues de face à prendre en descendant sur le dit fleuve St-Laurent tout ce qui est de la rivière des Prairies jusque à la rivière de L'Assomption et depuis la dite rivière de L'Assomption jusque à la borne ci-dessus réservée à la dite compagnie en toute propriété, justice et seigneurie."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 517.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 366.

2 novembre 1691.

Traité entre les Ecclésiastiques de Saint-Sulpice, propriétaires de la seigneurie de Saint-Sulpice, et Séraphin Margane de Lavaltrie, lieutenant d'une compagnie du dé-

tachement de la marine, propriétaire de la seigneurie de Lavaltrie, pour établir la ligne de division entre les dites seigneuries de Saint-Sulpice et de Lavaltrie.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 2 novembre 1691. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 février 1725.

Acte de foi et hommage de messire Louis Normand, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, au nom et comme fondé de procuration de messire Leschassier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, pour la seigneurie de Saint-Sulpice.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 114.
16 juillet 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui, à la requête du sieur Neveu, seigneur de Lanoraie et de Dautré, décide que les dites seigneuries ainsi que celles de Saint-Sulpice et de Repentigny seront arpentées conformément à leurs titres.

Ordonnances des Intendants, cahier 18, folio 38.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, folio 515.

20 octobre 1731.

Aveu et dénombrement de messire Louis Normand, prêtre, au nom et comme procureur de messire Charles-Maurice Le Pelletier, supérieur de MM. les Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, pour le fief et seigneurie de Saint-Sulpice.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier 1, folio 357.

3 février 1781.

Acte de foi et hommage de messire Jean Brassier, procureur du séminaire de Montréal, pour le fief et seigneurie

de Saint-Sulpice appartenant à MM. les ecclésiastiques du dit séminaire de Montréal.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 81.
2 août 1781.

Aveu et dénombrement de messire Jean Brassier, procureur du séminaire Saint-Sulpice de Montréal, pour le fief et seigneurie de Saint-Sulpice.

Aveux et dénombremens, régime anglais, cahier 1, folio 150.

24 août 1861.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Sulpice, possédée par les Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, fait le 24 août 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 115).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA RIVIERE-DU-SUD

5 mai 1646.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France au sieur de Montmagny, chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, des "terres et lieux cy-après déclarés, c'est à scavoir : la rivière appelée du Sud à l'endroit où elle se décharge dans le fleuve Saint-Laurens avec une lieue de terre le long du dit fleuve St-Laurent en montant de la dite rivière vers Québec et demie lieue le long du dit fleuve en descendant vers le golfe, le tout sur la profondeur de quatre lieues en avant dans les terres en côtoyant la dite rivière de part et d'autre et icelle comprise dans la dite estendue, et de plus les deux isles scituées dans le dit fleuve St-Laurent proche du dit lieu en descendant sur le dit fleuve, l'une appelée l'isle aux Oyes, et l'autre appelée l'isle

aux Grues avec les battures qui sont entre deux, le tout contenant quatre lieues ou environ de longueur sur le dit fleuve pour jouir par le dit sieur de Montmagny des dites **concessions cy-dessus en toute propriété, justice et seigneurie...**”

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 572.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 370.

6 mai 1650.

Aveu et dénombrement de Charles Huault de Montmagny pour le fief et seigneurie à lui accordé le 5 mai 1646 “avec promesse par lui qu'en cas de sa profession à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem de mettre les dits lieux hors de ses mains pour ne pas tomber en main morte.”

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Louis Couillard de Lespinay du 6 mai 1650.

10 janvier 1654.

Acte de vente de Adrien Huault, écuyer, sieur de la Baillye et de Messy, faisant en cette partie en qualité de procureur de Charles Huault de Montmagny, son frère, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ci-devant gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en la Nouvelle-France, à Louis-Théandre Chartier de Lotbinière et Jean Moyen, sieur des Granges, de la seigneurie accordée au dit sieur Huault de Montmagny le 5 mai 1646.

Greffe de Claude Chaperon et Charles Richer, notaires au Châtelet de Paris, 10 janvier 1654.

12 septembre 1654.

Acte de vente de Louis-Théandre Chartier de Lotbinière et de Isabelle Damours, sa femme, à Jean de Lauzon, grand-sénéchal de la Nouvelle-France, de partie de la sei-

gneurie de la Rivière-du-Sud qu'il a achetée de M. de Montmagny par acte du 10 janvier 1654.

Greffe de Jean Durand, notaire à Québec, 12 septembre 1654.

21 septembre 1654.

Acte de vente de Jean de Lauzon, grand-sénéchal de la Nouvelle-France, à Louis Couillard de Lespinay, son beau-frère, de partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud qu'il a achetée de M. Louis-Théandre Chartier de Lotbinière.

Greffe de Louis Rouer de Villeray, notaire à Québec, 21 septembre 1654.

11 mai 1655.

Acte de vente de Jean Moyen, sieur des Granges, et damoiselle Elisabeth Lebrest, sa femme, à Louis Couillard de Lespinay de moitié de la seigneurie de la Rivière-du-Sud.

Greffe de Louis Rouer de Villeray, notaire à Québec, 11 mai 1655.

25 janvier 1668.

Acte de foi et hommage de Louis Couillard, sieur de Lespinay, pour la Rivière-du-Sud, à l'endroit où elle se décharge dans le fleuve St-Laurent avec une lieue de terre le long du dit fleuve en montant vers Québec et demi lieue le long du dit fleuve en descendant vers le golfe St-Laurent le tout sur la profondeur de quatre lieues dans les terres en côtoyant la dite rivière du Sud de part et d'autre, deux îles proche la dite rivière, l'une appelée l'île aux Oies et l'autre l'île aux Grues avec les battures qui sont entre deux, le tout contenant quatre lieues ou environ de longueur sur le dit fleuve Saint-Laurent.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 278.

8 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Couillard, sieur de Lespinay, lieutenant particulier au siège de la Prévôté de Québec, propriétaire pour la moitié du fief et seigneurie de la Rivière-du-Sud, le "dit fief et seigneurie appartenant au dit comparant et à son frère comme ayant été acquis par le sieur Louis Couillard, leur père, des sieurs Moyen et Chartier auxquels il appartenait comme l'ayant acquis du feu sieur de Montmagny."

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 122.
10 avril 1732.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Couillard, conseiller du Roi et son lieutenant particulier au siège de la Prévôté et lieutenant-général de l'Amirauté, pour le fief et seigneurie de la Rivière-du-Sud.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 362.

4 juillet 1738.

Acte d'accord entre le sieur Couillard, seigneur de la Rivière-du-Sud, et les héritiers et cohéritiers d'une partie de la dite seigneurie, pour la bâtisse du moulin de la rivière des Vases. Le sieur Couillard bâtira le moulin à ses frais. Les sieurs Paul Dupuy Couillard, Louis Côté et Paul Côté consentent que le dit Couillard retire les revenus du moulin jusqu'à ce qu'il soit remboursé de ses deniers.

Greffe de Pierre Rousselot, notaire, à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud, 4 juillet 1738.

27 janvier 1763.

Acte de foi et hommage de Michel Blais, propriétaire de huit arpents cinq perches de terre de front sur quatre lieues en profondeur, à prendre dans dix-neuf arpents de

front sur la dite profondeur, lesquels cent dix neuf arpents composent la quatrième partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud et la moitié de la seigneurie particulière située derrière la précédente.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 313.
31 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Couillard, Jacques-Hébert Couillard, Des Ilets Couillard et Nicolas-Gaspard Boisseau, ce dernier au nom des deux enfants mineurs issus de son mariage avec feu Thérèse Couillard, seigneurs et propriétaires de la moitié de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, savoir le dit Jean-Baptiste Couillard comme représentant son père dans la moitié de la moitié de la dite seigneurie et en outre d'un tiers dans un huitième dans l'autre moitié à lui échu par succession de feu André Couillard, le dit Jacques-Hébert Couillard, seigneur et propriétaire d'un huitième dans la dite moitié et d'un tiers dans un autre huitième à lui échu par succession de feu André Couillard; le dit Des Ilets Couillard, enfin, seigneur et propriétaire d'un huitième dans la dite moitié et d'un tiers dans un autre huitième à lui échu par succession de André Couillard, et Nicolas-Gaspard Boisseau, propriétaire et seigneur de l'autre huitième dans la dite moitié, tous comparants pour le fief et seigneurie de la Rivière-du-Sud.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 24.
17 octobre 1781.

Acte de foi et hommage de Michel Blais, propriétaire de vingt-cinq arpents de front sur quatre lieues de profondeur dans le fief et seigneurie de la Rivière-du-Sud, qu'il a acquis savoir huit arpents cinq perches, le 10 juin 1743, de Charles Couillard de Beaumont et Marie-Madeleine

Couillard Després (par acte de Abel Michon), huit arpents et demi, le 12 avril 1755, de Jean-Baptiste Damours et Thérèse Vallerand, sa femme (par acte de Levesque)

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 5.

17 octobre 1781.

Aveu et dénombrement de Michel Blais pour vingt-cinq arpents de front sur quatre lieues de profondeur faisant en superficie 3600 arpents, démembrés des deux fiefs de la Rivière-du-Sud.

Aveux et dénombremens, régime anglais, cahier 1, folio 10.

7 décembre 1791.

Acte d'accord entre Jean-Baptiste Couillard, seigneur primitif de la Rivière-du-Sud, et Jean-Baptiste Couillard Dupuy, au sujet de la dite seigneurie.

Greffe de Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire à Saint-Vallier, 7 décembre 1791.

9 octobre 1797.

Acte de partage des biens nobles et roturiers de la succession de Jean-Baptiste Couillard Dupuy, seigneur en partie de la Rivière-du-Sud, et de défunte Thérèse Bernier.

Greffe de Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire à Saint-Thomas, 9 octobre 1797.

15 septembre 1800.

Acte de vente de Michel Blais et Marie-Françoise Couillard Dupuy, sa femme, et Antoine Couillard Dupuy, garçon majeur, à Jean-Baptiste Couillard Dupuy de tous leurs droits et prétentions tant en fief qu'en roture situés dans la paroisse de Saint-Thomas.

Greffe de J. Bonnault, 15 septembre 1800.

22 décembre 1804.

Acte de vente de Abraham Talbot, se faisant fort de Thérèse Couillard Dupuy, sa femme, à Jean-Baptiste Couillard Dupuy de tous les droits et prétentions de la dite Thérèse Couillard Dupuy dans le fief et seigneurie de la Rivière-du-Sud.

Greffe de Jean-Charles Letourneau, notaire à Saint-Thomas, 22 décembre 1804.

26 décembre 1804.

Acte de vente de Paul Couillard Dupuy à Jean-Baptiste Couillard Dupuy de tous ses droits et prétentions dans le fief et seigneurie de la Rivière-du-Sud.

Greffe de Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire à Saint-Thomas, 26 décembre 1804.

30 octobre 1805.

Acte de vente de Pierre Gagné dit Belleavance, se faisant fort de Marie-Archange Couillard Dupuy, sa femme, à Jean-Baptiste Couillard Dupuy de tous ses droits et prétentions dans le fief et seigneurie de la Rivière-du-Sud.

Greffe de Jean-Charles Letourneau, notaire à Saint-Thomas, 30 octobre 1805.

10 mars 1806.

Acte de vente de Charlemagne Dupuy à Jean-Baptiste Couillard Dupuy de tous ses biens et prétentions dans le fief et seigneurie de la Rivière-du-Sud.

Greffe de Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire à Saint-Thomas, 10 mars 1806.

8 février 1808.

Acte de vente de Amable Dupuy à Jean-Baptiste Couillard Dupuy de tous ses droits et prétentions dans la succession de Jean-Baptiste Dupuy et Thérèse Bernier, ses père et mère.

Greffe de Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire à Saint-Thomas, 8 février 1808.

14 mai 1810.

Acte de vente de Marie-Angélique Chaussegros de Léry, veuve de Jean-Baptiste Couillard, et Antoine-Gaspard Couillard à Joseph Talbot et Jean-Baptiste Talbot, de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, de tous leurs droits et prétentions dans la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud faisant partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud.

Greffe de Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire à Saint-Thomas, 14 mai 1810.

12 janvier 1812.

Acte de vente de Joseph Blais et Marie-Geneviève Dupuy, sa femme, à Jean-Baptiste Couillard Dupuy de tous ses droits dans la succession de Jean-Baptiste Dupuy et de Thérèse Bernier, ses père et mère.

Greffe de Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire à Saint-Thomas, 12 janvier 1812.

16 avril 1812.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Talbot, tant en son nom que comme procureur de Joseph Talbot dit Gervais, pour partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud.

Fois et hommage, régime anglais, cahier 3, folio 24.

22 mars 1813.

Acte de vente de Edouard Dupuy à Jean-Baptiste Couillard Dupuy, son frère, de tous ses droits et prétentions dans la censive de la Rivière-du-Sud.

Greffe de Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire à Saint-Thomas, 22 mars 1813.

8 octobre 1814.

Acte de vente de Mathieu Alexis Couillard Dupuy à

Jean-Baptiste Couillard Dupuy de tous ses droits et prétentions dans la censive de la Rivière-du-Sud.

Greffe de Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire à Saint-Thomas, 8 octobre 1814.

12 décembre 1829.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Couillard Dupuy pour partie du fief et seigneurie de la Rivière-du-Sud.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 294.
25 mai 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, appartenant aux héritiers Patton, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 1ère partie).

Archives de la province de Québec.
25 mai 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, appartenant à Euchet Couillard, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 2ème partie).

Archives de la province de Québec.
25 mai 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, appartenant à Jean-Baptiste et Louis Dupuis, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 3ème partie).

Archives de la province de Québec.
25 mai 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, appartenant à Godefroi Blais, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 4ème partie).

Archives de la province de Québec.

25 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, appartenant aux demoiselles Têtu, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 5ème partie).

Archives de la province de Québec.

25 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, appartenant à Jacques Fournier, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 6ème partie).

Archives de la province de Québec.

25 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, appartenant à Jean-Baptiste Morin, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 7ème partie).

Archives de la province de Québec.

25 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, appartenant à Louis Blais, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 8ème partie).

Archives de la province de Québec.

25 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, appartenant à Antoine Talbot, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 9ème partie).

Archives de la province de Québec.

25 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-

Sud, appartenant à Joseph et Louis Nicol, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 10ème partie).

Archives de la province de Québec.

25 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, appartenant à Louis Nicol, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 11ème partie).

Archives de la province de Québec.

25 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, en contestation entre les héritiers Patton et Eucher Couillard, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 13ème partie).

Archives de la province de Québec.

25 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, réclamée par Eucher Couillard et Joseph Letourneau, respectivement, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 14ème partie).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Lespinay

4 août 1671.

Acte de concession de Louis Couillard, sieur de Lespinay, seigneur de la Rivière-du-Sud, à Louis Couillard, son fils, du "nombre de quatre arpents de terre de front en la dite seigneurie de la Rivière-du-Sud, à prendre sur le bord du fleuve Saint-Laurent, avec profondeur de quarante arpents borné d'un côté par Jean-Baptiste Couillard, Jean Busquet dit Ganion, d'autre côté aux terres non concédées, d'un bout le fleuve Saint-Laurent et dont il s'alignera, qui

sera la profondeur en la dite concession....., le dit fief mouvant et relevant de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, à la charge de la foi et hommage.”

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 4 août 1671. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXI, p. 116.

Arrière-fief des Prés

16 décembre 1690.

Acte de concession de damoiselle Geneviève des Prez, veuve de Louis Couillard de Lespinau, à Jacques Couillard, sieur des Prez, son fils, de “dix arpents de terre de front sur toute la profondeur de la Rivière-du-Sud, à elle appartenant, à prendre entre les habitations de Jacques Pausé et Joseph Fournier des mêmes dix arpents de front et profondeur susdits, le sieur des Prez jouit depuis quinze ans ou environ, par don ou concession verbale qu’icelle damoiselle, sa mère, lui avait faite..... la dite concession ainsi faite aux mêmes conditions, titres de fief et seigneurie de la Rivière-du-Sud, telle qu’en jouit la dite damoiselle de Lespinau, sa mère, à la réserve du droit de justice seulement, attendu le peu d’étendue de la concession.”

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 16 décembre 1690. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans *Histoire des Seigneurs de la Rivière-du-Sud*, par l’abbé Couillard Després, p. 80.

Arrière-fief Saint-Luc

15 novembre 1663.

Acte de concession de Jean de Lauzon, grand-sénéchal de la Nouvelle-France, seigneur en partie de la Rivière-du-Sud, à Noël Morin d'un fief noble d'un quart de lieue de front sur une lieue de profondeur, relevant de la dite seigneurie de la Rivière-du-Sud.

Mentionné dans sentence de la Prévôté de Québec du 11 novembre 1671.

11 novembre 1671.

Sentence du lieutenant-général de la Prévôté de Québec qui décide que le sieur Noël Morin jouira de la concession à lui faite, dans la Rivière-du-Sud, en titre de fief relevant de la dite seigneurie, sans droit de justice, et que les cens et rentes dont les terres des tenanciers ont été et sont chargées par chacun an tourneront au profit du dit Morin.

Prévôté de Québec, 1671.

12 novembre 1671.

Acte de foi et hommage de Noël Morin à Louis Couillard de Lespinay pour son fief noble relevant de la seigneurie de la Rivière-du-Sud (1).

Mentionné dans jugement du Conseil Souverain du 7 août 1673.

7 août 1673.

Jugement du Conseil Souverain de la Nouvelle-France qui ordonne que la sentence du lieutenant-général de Québec du 13 novembre 1671 au sujet du fief noble du sieur Noël Morin dépendant de la seigneurie de la Rivière-du-Sud sortira son plein et entier effet.

(1) Louis Couillard de Lespinay refusa de recevoir la foi et hommage de Noël Morin.

Jugements et Délibérations du Conseil Souverain,
1673.

15 octobre 1683.

Acte de foi et hommage de Gilles Rageot, greffier de la Prévôté de Québec, à cause de Marie-Madeleine Morin, sa femme, héritière en partie de défunt Noël Morin, sieur de Saint-Luc, et Hélène Desportes, ses père et mère, et comme étant aux droits de messire Germain Morin, prêtre, d'Alphonse Morin, sieur de Valcour, et de Guillaume Fournier, à cause de Françoise Hébert, sa femme, fille et héritière de la dite dame Morin, et encore se faisant fort de Jean-Baptiste Morin, sieur de Rochebelle, Charles Cloutier, à cause de Louise Morin, sa femme, et de Ignace Bonhomme, à cause d'Agnès Morin, sa femme, à Geneviève Després, veuve de Louis Couillard de Lespinay, pour l'arrière-fief de Saint-Luc ci-devant dit la rivière à la Caille, à lui appartenant au moyen de la succession des dits défunts Morin et sa femme, consistant le dit arrière-fief en un quart de lieue de front sur une lieue de profondeur, relevant du fief de la Rivière-du-Sud.

Acte de François Genaple, notaire à Québec, 15 octobre 1683. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 septembre 1737.

Acte de foi et hommage de René-Louis Damours de Courberon, au nom de dame Angélique Couillard Després, sa femme, dame propriétaire de l'arrière-fief Saint-Luc suivant le legs à elle fait par Jean-Baptiste Couillard de Lespinay à Louis Couillard, seigneur de la Rivière-du-Sud.

Pièce mentionnée par Mgr Henri Têtu, dans *Histoire des familles Têtu, Bonenfant, Dionne et Perrault*, p. 19.

25 mai 1859.

Cadastre du fief Saint-Luc, arrière-fief de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, appartenant aux demoiselles Têtu, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 12ème partie).

Archives de la province de Québec.

Note — On peut consulter sur la seigneurie de la Rivière-du-Sud l'ouvrage de M. l'abbé Couillard Després, *Histoire des seigneurs de la Rivière-du-Sud* et l'ouvrage de M. l'abbé F.-E.-T. Casault, *Notes historiques sur la paroisse de Saint-Thomas-de-Montmagny*.

FIEF ET SEIGNEURIE DE GRANDVILLE OU ILE-AUX-GRUES, ETC

(Détaché de la seigneurie de la Rivière-du-Sud)
5 mai 1646.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France au sieur de Montmagny, chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, des "terres et lieux cy-après déclarés, c'est à scavoir : la rivière appelée du Sud à l'endroit où elle se décharge dans le fleuve St-Laurent, avec une lieue de terre le long du dit fleuve St-Laurent en montant de la dite rivière vers Québec et demie lieue le long du dit fleuve en descendant vers le golfe, le tout sur la profondeur de quatre lieues en avant dans les terres en côtoyant la dite rivière de part et d'autre et icelle comprise dans la dite estendue; et de plus..... les deux isles scituées dans le dit fleuve St-Laurent proche du dit lieu en descendant sur le dit fleuve, l'une appelée l'isle aux Oies, et l'autre appelée l'isle aux Grues avec les battures qui sont entre eux, le tout contenant quatre lieues ou environ de

longueur sur le dit fleuve." En toute propriété, justice et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 572.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 370.

10 janvier 1654.

Acte de vente de Adrien Huault, sieur de la Baillye et de Messy, frère de feu M. de Montmagny, à Jean Jacques Moyen, sieur des Granges, de partie de la seigneurie concédée au dit sieur de Montmagny le 5 mai 1646.

Greffe de Chaperon et Charles Richer, notaires au Châtelet de Paris, 10 janvier 1654.

11 mai 1655.

Acte de vente de Jean-Jacques Moyen, sieur des Granges, à Louis Couillard de Lespinay de moitié de l'île aux Oies, moitié de l'île aux Grues, etc, etc.

Cité dans un acte subséquent.

1668.

Acte de vente de M. de Boishriand, représentant les héritiers de Jean-Jacques Moyen, sieur des Granges, de partie de la concession achetée par le dit sieur des Granges des héritiers de feu M. de Montmagny.

Cité dans un acte subséquent.

10 octobre 1671.

Acte d'accord de Paul Dupuy de Lislois et Pierre Bécarré de Grandville reçu par M. l'abbé Morel par lequel les parties conviennent que le sieur de Lislois prendra la grosse île aux Oies et le sieur de Grandville la petite île aux Oies et l'île aux Grues.

Pièce déposée dans les minutes de Gilles Rageot, notaire à Québec, à la date du 10 juillet 1677.

24 mars 1676.

Ordonnance de M. Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, qui fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes d'aller chasser dans l'étendue des limites de la seigneurie (île aux Grues et Petites îles aux Oies) du sieur Pierre de Bécard de Grandville.

Insinuations de la Prévôté de Québec, cahier 1, folio 254.

Publiée dans *Ordonnances, commissions, etc, des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, vol. 1, p. 183.

7 juillet 1677.

Acte de foi et hommage de Pierre Bécard de Grandville pour son fief de l'île aux Oies, consistant en la moitié de la dite île, Grosse et Petite Ile, avec la moitié de l'île aux Grues contigue des dites îles et battures et terres y joignantes.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 562.

10 juillet 1677.

Acte de ratification de Paul Dupuy de Lislois et Pierre Bécard de Grandville de l'acte d'accord signé par eux le 10 octobre 1671 pour le partage à l'amiable des îles aux Oies, grosse et petite, et de l'île aux Grues.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 10 juillet 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 août 16.

Certificat sous seing privé de Jérémie de la Montagne : "l'île qu'il a donné au feu sieur de Grandville comme il paraît par le contrat qu'il lui a mis entre les mains qui est la plus proche de l'île aux Ruaux que c'est la même que feu

M. d'Avaugour, pour lors gouverneur de ce pays, lui a donné qui a été ratifié par MM. de la Compagnie et de laquelle il a fait foi et hommage."

Cité dans l'acte de foi et hommage de Louis Liénard de Beaujeu du 28 février 1781.

5 novembre 1698.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Grandville, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine en ce pays, "d'une terre située près des îles aux Oies et aux Grues appelée les îles Ste-Marguerite, consistant en quarante arpents de front sur cinq de profondeur avec trois petits îlets du côté du sud et la batture joignant les dites îles à lui déjà concédées il y a environ trente-deux ans par M. Talon, pour lors intendant en ce pays, dont le contrat se trouve présentement perdu, à condition que si le premier titre qui lui en a été accordé se trouve, il sera de nulle valeur au moyen du présent."

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 446.

7 juillet 1699.

Acte de foi et hommage de Pierre Bécard de Grandville pour le fief de Grandville consistant en l'île au Canot et l'île de Patience au dit Grandville appartenant comme étant aux droits de Marguerite Couillard, veuve de Vincent Macard et de Jérémie de la Montagne lesquels avaient obtenu leur titre de concession de M. d'Avaugour, savoir la veuve Macard de l'île au Canot le 12 septembre 1662 et le dit de la Montagne de l'île de Patience le 14 septembre 1662.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 565.

3 septembre 1723.

Acte de donation de Pierre Bécard de Grandville et sa femme à Paul Bécard de Fonville et Geneviève Bécard de Grandville, ses frère et soeur, de tous ses biens, etc.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 3 septembre 1723. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Paul Bécard de Fonville, enseigne de compagnie, aide-major des troupes, faisant tant pour lui que pour dame Anne Macard, veuve de Pierre de Bécard de Grandville, sa mère, et pour Geneviève de Bécard, sa soeur, la dite dame veuve de Grandville propriétaire pour moitié de la petite île aux Oies et île aux Grues, faisant moitié du fief des dites îles aux Oies et île aux Grues et encore pour moitié des îles nommées Ile au Canot, île Patience, la Grosse Ile, à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et le dit feu sieur de Grandville, et le dit comparant avec sa soeur propriétaires chacun pour moitié dans l'autre moitié des dites îles tant comme héritiers du feu sieur de Grandville que comme ayant acquis les droits de Pierre de Bécard de Grandville, leur frère, fils aîné, etc, etc.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 120.
5 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Paul Bécard, sieur de Fonville, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, pour les îles aux Oies, aux Grues, au Canot, Patience, Grosse-Ile, etc.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folio 210.

20 mars 1731.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui défend de chasser dans les îles aux Oies, aux Grues, au Canot, Sainte-Marguerite et Grosse-Ile, sans la permission du sieur Bécard de Fonville, aide-major des troupes, seigneur des dites îles, à peine de dix livres d'amende.

Ordonnances des Intendants, cahier 19, folio 70.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 344.

27 juillet 1753.

Acte de vente de Paul Bécard de Grandville et de Fonville et Geneviève Bécard de Grandville, sa soeur, uniques héritiers de Pierre Bécard de Grandville et de Anne Macard, au sieur Charles Vallée, arpenteur royal et entrepreneur, de l'île et fief appelé vulgairement la Grosse-Ile.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 27 juillet 1753. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er octobre 1764.

Acte de vente de Charles Vallée, entrepreneur, à Jean Marteilhe et François Mounier de la Grosse-Ile, circonstances et dépendances.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 1er octobre 1764. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 juillet 1769.

Ordonnance de Son Excellence Guy Carleton qui fait très expresses défenses d'aller chasser dans les limites de la seigneurie des îles aux Oies, aux Grues, au Canot, Sainte-Marguerite, Grosse-Ile, etc, sans la permission du seigneur, M. de Longueuil.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 276.
13 octobre 1769.

Acte de partage entre messire Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne de Longueuil, seigneur de Soulanges, et messire Louis Liénard de Beaujeu, chevalier de Saint-Louis, et dame Marie-Geneviève Lemoyne de Longueuil, son épouse, par lequel la seigneurie de l'île aux Oies, île aux Grues et îlets adjacents et dépendants échoit à la dite dame de Beaujeu.

Greffe de Thomas Vautier, notaire à Soulanges, 13 octobre 1769.

28 décembre 1772.

Acte d'adjudication de Jacob Row, prévôt maréchal de Québec, à messire Joseph Perrault, chanoine, de la Grosse-Ile, circonstances et dépendances, saisie sur Thomas Lée, associé de François Mounier.

Archives Judiciaires de Québec.

28 février 1781.

Acte de foi et hommage de Louis Liénard de Beaujeu, seigneur et propriétaire à cause de dame Geneviève Lemoyne de Longueuil, son épouse, comme héritière de M. Bécard de Fondville, du fief et seigneurie des îles aux Grues, aux Oies et autres adjacentes, pour le dit fief et seigneurie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 224.
12 juillet 1782.

Acte de licitation de la Cour des Prérogatives de Québec des biens du chanoine Perrault qui adjuge la Grosse-Ile au sieur Jean Garneau, comme plus haut enchérisseur.

Archives Judiciaires de Québec.

26 février 1784.

Acte de vente de Jean Garneau à l'honorable Edward

Harrison du fief de la Grosse-Ile, circonstances et dépendances.

Greffe de Berthelot d'Artigny, notaire à Québec, 26 février 1784. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

4 août 1789.

Acte de vente de Marie-Geneviève Lemoyne de Longueuil, épouse de Louis Liénard de Beaujeu, chevalier de Saint-Louis, ci-devant capitaine dans les troupes du détachement de la marine, fondé de pouvoir de son dit époux, à Alexander Wilson, négociant à Québec, du fief, seigneurie et justice de Grandville, consistant en deux îles situées dans le Saint-Laurent, l'une nommée l'île au Canot et l'autre l'île Patience.

Greffe de Alexandre Dumas, notaire à Québec, 4 août 1789. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 mars 1796.

Acte de vente de John Jones, curateur à la succession vacante de feu Edward Harrison, à James Tedd, Jacob Danford, John Mure et Thomas Wilson de la Grosse-Ile, circonstances et dépendances.

Greffe de Charles Stewart, notaire à Québec, 18 mars 1796. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

21 novembre 1796.

Acte de vente de Alexander Wilson à James Tedd, Jacob Danford, John Mure et Thomas Wilson des îles au Canot et Patience.

Greffe de Louis Chaboillez, notaire à Montréal, 21 novembre 1796.

27 juin 1799.

Acte de foi et hommage de James Tedd, négociant de Québec, faisant tant pour lui que pour Thomas Wilson, marchand à Saint-Roch, pour John Mure, marchand à Québec, et Jacob Danford, écuyer, de Québec, coseigneurs et propriétaires par indivis des fiefs et seigneuries de la Grosse-Ile et de Grandville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 205.
21 décembre 1802.

Acte de vente de Xavier Roch de Lanaudière, comme procureur de dame Marie-Geneviève Lemoyne de Longueuil, veuve de Louis Liénard de Beaujeu, à Henry Johnstone, pour et au profit de Daniel Macpherson, écuyer, du fief et seigneurie de l'île aux Grues et de la petite île aux Oies, avec les battures et terres adjacentes. . .

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 21 décembre 1802. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

31 juillet 1805.

Acte de foi et hommage de John Mure, fondé de procuration de Daniel Macpherson, pour les îles aux Grues, aux Oies et îles adjacentes.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 273.
25 mai 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, appelée Ile aux Grues, Ile aux Oies, etc., appartenant aux demoiselles McPherson, clos le 25 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 63, 13ème partie).

Archives de la province de Québec.

Note — A consulter sur l'île aux Grues *Histoire de l'île aux Grues et des îles voisines*, par A. Béchar, publiée à Arthabaskaville en 1902.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ILE AUX OIES

(Détaché du fief et seigneurie de la Rivière-du-Sud)

5 mai 1646.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France au sieur de Montmagny des "terres et lieux ci-après déclarés : c'est-à-savoir : et, de plus les deux îles situées dans le dit fleuve Saint-Laurent, proche du dit lieu, en descendant sur le dit fleuve, l'une appelée l'île aux Oies et l'autre appelée l'île aux Grues

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 572.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 370.

10 janvier 1654.

Acte de vente de Adrien Huault de Baillye, au nom et comme procureur de Charles Huault de Montmagny, aux sieurs Chartier de Lotbinière et Jean Moyen des Granges des îles aux Oies, Grosse et Petite Ile, île aux Grues, etc.

Greffe de Chaperon et Richer, notaires au Châtelet de Paris, 10 janvier 1654.

11 mai 1655.

Acte de vente de Louis-Théandre Chartier de Lotbinière et de Jean Moyen des Granges à Louis Couillard de Lespinay de la seigneurie achetée du sieur de Montmagny.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de M. Bécard de Grandville du 7 juillet 1677.

..... octobre 1668.

Contrat de mariage de Paul Dupuy, fils de Simon Dupuy et de Suzanne Brusquet, avec Jeanne Couillard, fille

de Louis Couillard de Lespinay et de Geneviève Després, par lequel le dit Couillard de Lespinay et sa femme donnent aux futurs époux l'île aux Oies.

Mentionné dans une pièce subséquente.

10 octobre 1671.

Acte d'accord de Paul Dupuy de Lislois et Pierre Bécarrd de Grandville reçu par M. l'abbé Morel par lequel les parties conviennent que le sieur de Lislois prendra la grosse île aux Oies et le sieur de Grandville la petite île aux Oies et l'île aux Grues.

Pièce déposée dans les minutes de Gilles Rageot, notaire à Québec, à la date du 10 juillet 1677.

14 février 1713.

Acte de vente de Paul Dupuy, lieutenant particulier de la Prévôté de Québec, veuf de Jeanne Couillard, faisant aussi pour ses enfants héritiers de leur mère, aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec, de la terre et seigneurie de l'île aux Oies, située à onze lieues de Québec, vis-à-vis le Cap Saint-Ignace, appartenante au dit Dupuy pour avoir été constituée en dot à sa femme par son contrat de mariage.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 14 février 1713. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 décembre 1739.

Acte de foi et hommage de Christophe-Hilarion Du-laurent, notaire royal, au nom et comme fondé de procuration des Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour la terre et seigneurie de l'île aux Oies appartenant au dit Hôtel-Dieu par acte de vente de Paul Dupuy, reçu par M. de la Cetière, notaire royal, le 14 février 1713.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 218.

5 décembre 1739.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Du-laurent, notaire, fondé de procuration des Dames Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour la terre et seigneurie de l'île aux Oies.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier 2, folio 693.

19 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat et notaire, fondé de procuration des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour le fief et seigneurie de l'île aux Oies.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 296. mars 1781.

Aveu et dénombrement de Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat et notaire, fondé de procuration des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour le fief et seigneurie de l'île aux Oies.

Aveux et dénombremments, régime anglais, cahier 3, folio 611.

Note — A consulter sur l'île aux Oies et ses seigneurs le livre de M. N.-E. Dionne, *Sainte-Anne de la Pocatière*, 1642-1910; *l'île aux Oies*, 1646-1910, édition de 1910.

FIEF LENEUF

12 mai 1646.

Acte de concession de Jacques de la Ferté, abbé de Sainte-Marie-Madeleine de Châteaudun, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, l'un des associés de la Compagnie de la Nouvelle-France, à noble homme Mi-

chel Leneuf, fils de M. de la Poterie, "de la quantité en largeur d'une demi lieue de terre, prés et bois, sur le bord du grand fleuve Saint-Laurent, et deux lieues de long avançant dans les terres, joignant d'un côté aux deux lieues de terre que nous nous sommes réservées et réservons depuis la rivière des Trois-Rivières jusques à la présente concession, de l'autre côté celle du sieur du Hérisson. en tous droits de justice, haute, moyenne et basse, lequel fief portera le nom et titre de fief."

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
2 juin 1650.

Acte de prise de possession par le sieur Leneuf de la concession à lui accordée par mesire Jacques de la Ferté, abbé de la Madeleine, le 12 mai 1646.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LAPRAIRIE DE LA MADELEINE

1er avril 1647.

Acte de concession de François de Lauzon, conseiller du roi en sa cour du parlement de Bordeaux, aux religieux de la Compagnie de Jésus, à prendre sur les terres concédées au dit Lauzon par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, de "deux lieues de terre le long de la dite rivière St-Laurent du costé du sud, à commencer depuis l'isle de Ste-Hélène, jusques à un quart de lieue au delà d'une prairie dite de la Magdeleine, vis-à-vis des isles qui sont proches du Sault de l'isle de Montréal, espace qui contient environ deux lieues que nous leur donnons le long de la dite rivière de St-Laurent, sur quatre lieues de profondeur dans les terres tirant vers le sud, ensemble les bois,

prairies, lacs, rivières, estangs et carrières qui se trouveront dans l'estendue des dites terres.”

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 109.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 75.

3 mai 1649.

Procès-verbal de Louis d'Ailleboust, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, qui fixe les bornes et limites de la concession de la Prairie de la Madeleine, et constate la prise de possession de la dite concession par les Pères Jésuites, en présence de François de Chavigny et de Jean Bourdon.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec. 1676.

Ordonnance de Jacques Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, qui explique le titre de concession du fief et seigneurie de Laprairie de la Madeleine et accorde aux Révérends Pères Jésuites les îles Boquet et Focquet, îlets de Joncy, battures et carrières qui sont au devant des dites deux lieues de front pour en jouir pareillement à l'avenir en fief avec tous droits de seigneurie et justice, haute, moyenne et basse.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 127.

4 mars 1733.

Aveu et dénombrement du Révérend Père Claude Dupuy, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus et procureur des missions établies en la Nouvelle-France, pour le fief de la Prairie de la Madeleine concédé aux dits religieux par M. de Lauzon le 1er avril 1647.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 403.

Terrier de Laprairie (ancien).

Archives de la province de Québec.

1761.

Terrier de la seigneurie de la Madeleine (Laprairie).

Archives de la province de Québec.

12 décembre 1781.

Aveu et dénombrement du Révérend Père Jean-Joseph Casot, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur des missions de la dite Compagnie établies en cette Province, pour le fief de la Prairie de la Madeleine qui appartient aux dits Pères.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 1, folios 194 et 246.

1841.

Terrier de Laprairie. Volume 1. Concessions de Mouilleped, Saint-Lambert, Les Prairies, La Pinière.

Archives de la province de Québec.

1841.

Terrier de Laprairie. Volume 2. Concessions de L'Ange-Gardien, La Borgnesse, La Fourche, Fontarabie, Saint-Raphaël.

Archives de la province de Québec.

1841.

Terrier de Laprairie. Volume 3. Concessions de Saint-François de Borgia, Saint-Stanislas, Saint-Louis de Gonzague, Saints-Anges, Saint-Constant, L'Acadie.

Archives de la province de Québec.

1841.

Terrier de Laprairie. Volume 4. Concessions du Ruisseau des Noyers, Saint-Claude, Saint-Grégoire.

Archives de la province de Québec.

1841.

Terrier de Laprairie. Volume 5. Concessions de Saint-Marc, Saint-Jacques, Saint-André.

Archives de la province de Québec.

1841.

Terrier de Laprairie. Volume 6. Concessions de Saint-Joseph, Grande-Coulée, Saint-François-Xavier, Saint-Ignace, Sainte-Catherine.

Archives de la province de Québec.

16 mars 1864.

Cadastré de la seigneurie de Laprairie de la Madeleine, appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire, (no 3).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-GABRIEL

11 avril 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France, à Robert Giffard, seigneur de Beauport, conseiller et médecin ordinaire de Sa Majesté, des terres et lieux cy-après déclarés, c'est-à-scavoir : “deux lieues de terre en la Nouvelle-France, à prendre aux mêmes endroits de sa présente concession, et rangeant icelle ou de proche en proche autant qu'il se pourra faire, sur dix lieues de profondeur dans les terres vers le nord-ouest, pour jouir par le dit Sr Giffard des dites concessions ci-dessus en toute propriété, justice et seigneurie, et tenir les choses susdites à foy et hommage. . .”

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 73.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 47.

15 mai 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France au sieur Giffard : “Ayant été représenté de la part du sieur Giffard, s. de Beauport, en la Nouvelle-France, cons. et médecin ordinaire du roy, qu’il ne peut jouir du contenu en la concession qui lui a esté faite le seize (onze) avril dernier de deux lieues de terre sur dix lieues de profondeur, à prendre en la Nouvelle-France, aux mesmes endroits où il est déjà établi depuis longtemps d’autant qu’il se trouve borné d’un costé des terres concédées aux Révérends Pères Jésuittes et d’autre costé de celles concédées à la Compagnie Beaupré; requérant, afin que la dite concession ne lui fut inutile, qu’il plut à la Compagnie la transmettre et accorder en un autre endroit non encore concédé, soit au nord soit au sud; à ces causes, désirant gratifier le dit sieur Giffard, lui avons concédé. la même quantité de terre que celle exprimée par notre dite concession du seizième (onzième) avril dernier, à prendre de proche et en lieu non concédé, soit au nord soit au sud, ainsi qu’ils seront désignés par Monsieur de Montmagny, gouverneur de Québec.”

Cahier d’intendance no 2, concessions en fiefs, folio 75

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 48.

13 mars 1651.

Deux lieues et demi accordées aux Hurons.

2 novembre 1667.

Acte de donation de Robert Giffard, écuyer, seigneur de Beauport, et de damoiselle Marie Renouard, sa femme, aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, le Père

Le Mercier acceptant pour eux, de la concession accordée au dit Giffard par la Compagnie de la Nouvelle-France le 11 avril 1647.

Greffe de Paul Vachon, notaire à Beauport, 2 novembre 1667. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er décembre 1667.

Acte de foi et hommage de Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus du collège de Québec et missions de la Nouvelle-France, pour un fief et seigneurie aux dits Pères Jésuites appartenant par contrat de donation qui leur en a été fait entre vifs par Robert Giffard, écuyer, sieur de Beauport, et damoiselle Marie Renouard, son épouse, le 2 novembre 1667.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 136.
4 mars 1669.

Procès-verbal de bornage des fiefs Saint-Gabriel, appartenant aux RR. PP. Jésuites, et Saint-Ignace, appartenant aux RR. Mères Hospitalières de Québec.

Procès-verbal de Jean Guyon Dubuisson, arpenteur, 4 mars 1669. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 décembre 1724.

Procès-verbal de Charles De Bled et Noël Bonhomme dit Beaupré, arpenteurs jurés, qui établit la borne et ligne entre les fiefs Saint-Gabriel et Saint-Ignace.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
17 janvier 1733.

Aveu et dénombrement du Révérend Père Claude Dupuy, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus et procureur des missions établies en la Nouvelle-France, pour le

fief Saint-Gabriel, propriété des dits Révérends Pères Jésuites.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 393.

1739.

Terrier de la seigneurie de Saint-Gabriel (Ancienne-Lorette).

Archives de la province de Québec.

20 mai 1753.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, qui oblige tous les tenanciers du fief et seigneurie de Saint-Gabriel de rendre foi et hommage aux RR. PP. Jésuites, leurs seigneurs, suivant leurs titres, faire aveu, dénombrement et déclarations exactes des terres qu'ils possèdent dans les dits fiefs de même que des cens et rentes qu'ils peuvent devoir, le tout pardevant le sieur Geneste, notaire, autorisé à cet effet.

Ordonnances des Intendants, cahier 40, folio 57.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 595.

1757.

Répertoire pour servir à recevoir les paiements des cens et rentes dues aux RR. PP. Jésuites par les tenanciers de leur fief de Saint-Gabriel.

Archives de la province de Québec.

12 décembre 1781.

Aveu et dénombrement du Révérend Père Jean-Joseph Casot, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus et procureur des missions de la dite Compagnie établies en cette Province, pour le fief Saint-Gabriel, propriété des dits Révérends Pères.

Aveux et dénombrements, régime anglais, cahier 1, folio 194.

16 mars 1864.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Gabriel, appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 12).

Archives de la province de Québec.

Note — A consulter sur le fief et seigneurie de Saint-Gabriel l'étude de M. Léon Gérin, *La seigneurie de Sillery*, dans les *Mémoires et comptes-rendus de la Société Royale du Canada*, année 1900.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-IGNACE

11 avril 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Robert Giffard, seigneur de Beauport, de deux lieues de terre à prendre aux mêmes endroits de sa présente concession, et rangeant icelle ou de proche en proche autant qu'il se pourra faire, sur dix lieues de profondeur dans les terres vers le nord-ouest. En toute propriété, justice et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 73.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 47.

15 mai 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France au sieur Giffard : "Ayant été représenté de la part du sieur Giffard, s. de Beauport, en la Nouvelle-France, cons. et médecin ordinaire du roy, qu'il ne peut jouir du contenu en la concession qui lui a été faite le seize (onze) avril dernier de deux lieues de terre sur dix lieues de profondeur, à prendre en la Nouvelle-France, aux mesmes endroits où il est déjà établi depuis longtemps d'autant

qu'il se trouve borné d'un costé des terres concédées aux Révérends Pères Jésuittes et d'autre costé de celles concédées à la Compagnie Beaupré; requérant, afin que la dite concession ne lui fut inutile, qu'il plut à la Compagnie la transmettre et accorder en un autre endroit non encore concédé, soit au nord soit au sud; à ces causes, désirant gratifier le dit sieur Giffard, lui avons concédé..... la même quantité de terre que celle exprimée par notre dite concession du seizième (onzième) avril dernier, à prendre de proche et en lieu non concédé, soit au nord soit au sud, ainsi qu'ils seront désignés par Monsieur de Montmagny, gouverneur de Québec....."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 75.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 48.

1er octobre 1647.

Acte de donation de Robert Giffard aux Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec : "J'ay Robert Giffard, seigneur de Beauport, coner et medecin ordinaire de Sa Majesté, désirant gratifier et aider ma fille Françoise Giffard demeurante avec les Révérendes Hospitalières de la Nouvelle-France établies à Kebec et y prétendant être rlge et prendre l'habit de religion, et faire sa profession en son tems, ai cédé et donné et cède et donne par ces prestes aux dts Rlses. une demie lieue de la terre qui m'a été donnée cette année preste par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France par leur concession faite en date du seizième (?) avril mil six cent quarante sept et par une autre tendante à même fin du quinzisième mai six cent quarante-sept, laquelle terre conformément aux dtes concessions se trouve (?) des terres concédées à M. Couillard et possédées par icelui qui sont sur la rivière St-Charles, du côté du

nord, l'espace d'une route ou environ en deçà du Sault, tirant vers Kebec, et ainsi celles qui m'ont été concédées tirant au-delà du Sault, deux lieues le long de la d. rivière et dix lieues en profondeur”

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *Appendice R de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 1824.

20 août 1652.

Acte de concession de Jean de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle-France, aux Mères Hospitalières établie à Québec (Hôtel-Dieu) d'“une demi-lieue de front sur la rivière Saint-Charles, sur dix lieues de profondeur, à prendre d'un côté aux terres concédées sur la rivière Saint-Charles au sieur Guillaume Couillard, d'autre part à la ligne qui fait séparation des terres depuis peu accordées aux Sauvages, d'autre bout par derrière aux terres non concédées et par devant à la rivière Saint-Charles pour en jouir en franche aumône et franc-aleu, sans justice, à perpétuité, sans aucune charge que d'en donner aveu et dénombrement de vingt ans en vingt ans.”

Papier terrier no 64, folio 296, 19 mars 1781.

7 janvier 1668.

Aveu et dénombrement de maître Gilles Rageot, greffier et notaire en la juridiction de Québec, au nom et comme procureur des Religieuses Hospitalières de Québec (Hôtel-Dieu), pour un fief que les dites Religieuses tiennent et possèdent sur la rivière Saint-Charles de demi lieue de front sur dix lieues de profondeur, le dit fief à elle appartenant par donation que leur en aurait fait le sieur Giffard, icelui faisant le quart de deux lieues de front sur pareille profondeur de dix lieues à lui concédé par l'ancienne Compagnie le 11 avril 1647, de laquelle dite demi

lieue de front et profondeur les dites Religieuses auraient obtenu lettres de confirmation de l'ancienne Compagnie le 21 mai 1648.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 249.
4 mars 1669.

Procès-verbal de bornage des fiefs Saint-Gabriel, appartenant aux RR. PP. Jésuites, et Saint-Ignace, appartenant aux Révérendes Mères Hospitalières de Québec.

Procès-verbal de Jean Guyon Dubuisson, arpenteur, 4 mars 1669. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 décembre 1724.

Procès-verbal de Charles DeBled et Noël Bonhomme dit Beaupré, arpenteurs jurés, qui établit la borne et ligne entre les fiefs Saint-Gabriel et Saint-Ignace.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
1er juin 1739.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Du-laurent, notaire royal en la Prévôté de Québec, au nom et comme fondé de procuration de la communauté des Dames Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour le fief Saint-Ignace.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier 2, folio 665.

19 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat, fondé de procuration des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour le fief Saint-Ignace.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 296.
30 mars 1781.

Aveu et dénombrement de maître Michel-Amable Ber-

thelot d'Artigny, avocat, fondé de procuration des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour le fief Saint-Ignace.

Aveux et dénombremments, régime anglais, cahier 2, folio 611.

21 janvier 1860.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Ignace, appartenant aux Révérendes Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, clos le 21 janvier 1860, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 19).

Archives de la province de Québec.

BARONNIE DE PORTNEUF

16 avril 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France au sieur de la Poterie d' "une lieue et demie le long du fleuve St-Laurent, sur trois lieues de profondeur dans les terres....., depuis le ruisseau de la Roche jusques au Cap du Sault, pour jouir par le dit sieur de la Poterie des dites concessions en toutes propriété, justice et seigneurie, et tenir les choses susdites à foy et hommage que luy, ses successeurs ou ayans cause, seront tenus de porter au fort St-Louis de Québec, en la Nouvelle-France, ou autres lieux qui leur pourraient cy-après être désignés par la dite compagnie....."

Cahier d'intendance no 3, concessions en fiefs, folio 215.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 104.

2 juin 1650.

Acte de prise de possession par le sieur de la Poterie

du fief et seigneurie à lui accordé par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 16 avril 1647.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 217.

5 juillet 1668.

Acte de foi et hommage de Jacques Leneuf, écuyer, sieur de la Poterie, pour une lieue et demie de terre de front le long du fleuve St-Laurent sur trois lieues de profondeur dans les terres. laquelle dite terre le dit sieur de la Poterie a dit être nommée la seigneurie de la Poterie, joignant d'un côté le ruisseau de la Roche jusques au cap du Sault, au dit sieur de la Poterie donnée, concédée et octroyée par la dite Compagnie par lettres en date du seizième jour d'avril 1647.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 17.

7 juillet 1671.

Acte de cession de Jacques Leneuf, écuyer, sieur de la Poterie, es-noms et qualité, à René Robineau, écuyer, sieur de Bécancour, son gendre, du fief de Portneuf à lui concédé le 16 avril 1647.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 7 juillet 1671. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 septembre 1677.

Aveu et dénombrement de messire René Robineau, chevalier, seigneur de Bécancour, grand voyer de la Nouvelle-France, pour le fief et seigneurie de Portneuf qu'il a obtenu de son beau-père, le sieur de la Poterie, le 7 juillet 1671.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 3 septembre 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Mars 1681.

Lettres d'érection en baronnie par Sa Majesté de la seigneurie de Portneuf, en faveur de René Robineau, écuyer, sieur de Bécancour, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier 2, folio 6.

Publiées dans *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies, insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, vol. I, p. 97.

3 octobre 1709.

Acte de transaction et partage entre Pierre Robineau, baron de Portneuf, grand voyer en ce pays, messire Philippe Boucher, curé de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy, fondé de pouvoir de René Robineau de Portneuf, et Martin de Lino, fondé de procuration de François Desjordy et de Louise-Catherine Robineau, son épouse, et Jacques Robineau, tous héritiers de René Robineau de Bécancour, baron de Portneuf, par lequel la terre et seigneurie de Portneuf demeurera au sieur Robineau.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 3 octobre 1709. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 avril 1723.

Acte de foi et hommage de Charles Le Gardeur de Croizille, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, au nom et comme ayant épousé Marie-Anne Robineau et faisant pour Marguerite-Renée Robineau, sa belle-soeur, toutes deux légataires universelles de feu Jacques Robineau, seigneur de Portneuf, leur oncle.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 60.

8 juin 1723.

Aveu et dénombrement de Charles Le Gardeur de Croizille, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, au nom et comme ayant épousé Marie-Anne Robineau, pour la seigneurie de Portneuf.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 95.

20 juillet 1733.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui condamne les habitants de Portneuf à fournir à leur seigneur, Charles Le Gardeur de Croizille, copie de leurs contrats de concession dans le délai d'un mois; ordre à ceux qui n'ont pas de titres de concession d'en prendre dans un mois.

Ordonnances des Intendants, cahier 21, folio 95.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 531.

12 octobre 1741.

Acte de vente de Charles Le Gardeur de Croizille et Bonaventure Le Gardeur de Croizille à Eustache Lambert Dumont et Charlotte-Louise Petit, son épouse, de la terre, fief et baronnie de Portneuf.

Greffe de Latour, notaire à Québec, 12 octobre 1741.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 février 1742.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige les habitants de la seigneurie de Portneuf à représenter leurs titres de concession à Eustache Lambert Dumont, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, qui vient de faire l'acquisition de la dite seigneurie.

Ordonnances des Intendants, cahier 21, folio 3.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 561.

2 avril 1742.

Terrier du fief et baronnie de Portneuf appartenant à M. Eustache Lambert, écuyer, sieur Dumont, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine entretenues pour le service du Roi en ce pays.

Greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent, notaire à Québec, 2 avril 1742. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 juin 1744.

Acte de vente de Eustache Lambert Dumont, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre lui et Louise-Charlotte Petit, son épouse, que comme tuteur à ses enfants mineurs, aux Dames Ursulines de Québec, de la terre et seigneurie de Portneuf érigée en baronnie.

Greffe de Boucault de Godefus, notaire à Québec, 6 juin 1744. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 avril 1781.

Acte de foi et hommage de Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat et notaire, au nom et comme fondé de procuration des Dames Religieuses Ursulines de Québec, pour le fief et seigneurie du Cap-Santé (Portneuf).

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 312.
4 juillet 1859.

Cadastre de la seigneurie de Portneuf, appartenant à George-Burns Symes, écuyer, clos le 4 juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 28).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE COURNOYER

16 avril 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à François Hertel (1) d'une demie lieue de terre à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, tenant d'une part à la terre ce jourd'hui accordée à Nicolas Marsollet et d'autre part à

Mentionné dans l'acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Nicolas Marsollet du 16 avril 1647. 28 juin 1725.

Acte de foi et hommage de Jacques Hertel de Cournoyer, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine et aide-major de la ville des Trois-Rivières, pour moitié et un septième dans l'autre moitié du fief vulgairement nommé de Cournoyer, savoir pour dite moitié comme ayant acquis les droits de François Hertel de la Frenière, son frère, fils aîné de feu François Hertel, son père, et pour la septième partie dans l'autre moitié du dit fief comme fils et héritier du dit feu François Hertel, faisant aussi pour la veuve, enfants et héritiers de feu Jean-Baptiste Hertel de Rouville, pour la veuve, enfants et héritiers de Joseph Hertel, Louis Hertel de Saint-Louis, Claude Hertel de Beaulac, Pierre Hertel de Montcour et pour Thérèse Hertel, épouse de Jean-Baptiste Boucher de Niverville, tous héritiers du dit feu François Hertel chacun pour un pareil septième de la moitié du dit fief (2).

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 119.

(1) Erreur. Il s'agit sans doute possible de Jacques Hertel.

(2) Il est dit dans cet acte de foi et hommage que le titre de la seigneurie fut brûlé "il y a environ quarante ans."

2 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Jacques Hertel de Cournoyer, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, aide-major de la ville et gouvernement des Trois-Rivières, pour le fief de Cournoyer, de deux lieues de front sur pareille profondeur.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 205.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Cournoyer, possédée par J. L. de Bellefeuille, écuyer, 6/7, et demoiselle Le Proust, 1/7, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 14).

Archives de la province de Québec.

Note — Dans le *Rapport sur les Archives canadiennes*, de 1885, M. T.-P. Bédard, parlant du fief Cournoyer dit : “1668 : comparaisait Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, tant pour lui que pour sa mère et ses frères et soeurs, héritiers de Pierre Le Gardeur de Repentigny, son père, premier concessionnaire en 1647. L’acte dit que le dit sieur de Repentigny avait été forcé d’abandonner sa seigneurie “à cause des Iroquois.” Ce fief dût probablement rentrer dans le domaine de la couronne et être de nouveau concédé, car dans l’acte de 1725, on voit que le fief de Cournoyer était passé à la famille Hertel sans qu’il soit dit que celle-ci l’eut acheté des Repentigny.” M. Bédard confondait le fief et seigneurie de Cournoyer avec le fief et seigneurie de la Rivière Puante ou Bécancour.

FIEF ET SEIGNEURIE DE GENTILLY

16 avril 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Nicolas Marsolet, truchement des Français envers les Sauvages de la Nouvelle-France, d'“une demye-lieue de terre à prendre sur le fleuve St-Laurent, du costé du sud, tenant d'une part (à la terre) ce jourd'huy accordée à François Hertel et d'autre part à Pierre Lefebvre à cause de pareille concession à luy faite aussy ce jourd'huy, la d. demye lieue sur deux lieues de proffondeur dans les terres.” En toute propriété et seigneurie et à titre de fief relevant de Québec.

Concession déposée au greffe de Henry Bancheren, notaire. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 avril 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Pierre Lefebvre d'un quart de lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, mouvant et relevant du fort de Québec.

11 juillet 1668.

Acte de donation de Pierre Lefebvre à Pierre-Félix Thunaye, sieur Dufresne, chirurgien, et Elisabeth Lefebvre, sa femme, de la concession accordée au dit Lefebvre par la Compagnie de la Nouvelle-France le 16 avril 1647.

Greffe de Jacques la Touche, notaire au Cap de la Madeleine, 11 juillet 1668.

18 avril 1669.

Acte de vente de Pierre-Félix Thunaye, sieur Dufresne, chirurgien, et Elisabeth Lefebvre, son épouse, à Michel

Pelletier de la Prade, d'un quart de lieue de terre de front sur une lieue de profondeur.

Greffe de Jacques la Touche, notaire au Cap de la Madeleine, 18 avril 1669.

17 juin 1669.

Promesse de M. Bouteroue, intendant de la Nouvelle-France, à Michel Pelletier de la Prade de lui donner titre de concession au nom de Sa Majesté d'une lieue et trois quarts de front sur le bord du Saint-Laurent, du côté du sud, pourvu que le dit lieu n'ait été concédé à d'autres.

Cité dans l'acte de concession du 14 août 1676.

23 octobre 1671.

Acte de vente de Nicolas Marsolet de Saint-Aignan à Michel Pelletier de la Prade et Jacqueline Chambey, son épouse, de la concession accordée au dit Nicolas Marsolet de Saint-Aignan par la Compagnie de la Nouvelle-France le 16 avril 1647.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 23 octobre 1671. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 août 1676.

Réunion par M. Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France, en faveur de Michel Pelletier de la Prade, de la lieue trois quarts de terre de front sur deux lieues de profondeur à lui promise par M. Bouteroue le 17 juin 1669, et des acquisitions qu'il a faites de Nicolas Marsolet de Saint-Aignan et de Pierre-Félix Thunaye, sieur Dufresne, pour les dits lieux ne faire qu'un seul fief qui sera appelé à l'avenir Gentilly, lesquels auront deux lieues et demie de front sur le fleuve Saint-Laurent, à prendre aux terres du sieur Hertel en descendant, et deux lieues de profondeur. A titre de fief, justice et seigneurie.

Cahier d'intendance no 3, concessions en fiefs, folio 11.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 12.

14 août 1676.

Acte de foi et hommage de Michel Pelletier de la Prade pour le fief et seigneurie de Gentilly dont il vient d'obtenir la concession.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage du 4 février 1723.

2 mars 1683.

Acte de donation de Michel Pelletier de la Prade, seigneur de Gentilly, à François Poisson de tous ses biens, meubles et immeubles..... à la charge de la foi et hommage qu'il sera tenu de rendre au Roi au château Saint-Louis de Québec à cause de la seigneurie de Gentilly.

Greffe de Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 2 mars 1683.

4 février 1723.

Acte de foi et hommage de François Poisson, tant pour lui comme fils aîné de feu François Poisson et son héritier pour moitié du fief Gentilly, que pour Joseph Poisson, Angélique Poisson, veuve de Jacques Beaudoin, Jacqueline Poisson, femme de René Beaudoin, Jeanne Poisson, femme de Michel Beaudoin, et Marguerite Poisson, ses frères et soeurs, aussi enfants et héritiers du dit François Poisson chacun pour un cinquième dans l'autre moitié du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 14.
10 mars 1734.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui, du

consentement de Jean Billy, Michel Billy, Joseph Vien, Joseph Beaufort, François Rivard dit Lavigne, faisant pour les habitants du fief de Gentilly, situé vis-à-vis la côte de Champlain, accorde à la veuve Poisson, propriétaire du dit fief, le terme et délai de deux ans pour se mettre en état de faire construire le moulin banal du dit fief.

Ordonnances des Intendants, cahier 22, folio 20.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 364.

9 juillet 1734.

Acte de foi et hommage de Henry Hiché, notaire royal en la Prévôté de Québec, fondé de pouvoir de dame Elisabeth Dizy, veuve de François Poisson, au nom de tutrice de François Poisson, fils aîné, Joseph Poisson, Pierre-Antoine Poisson, Alexis Poisson et Michel Poisson, enfants du dit feu François Poisson et d'elle, propriétaires par indivis de la moitié du total du fief et seigneurie de Gentilly.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 166.

10 juillet 1734.

Aveu et dénombrement de Henry Hiché, notaire royal en la Prévôté de Québec, fondé de pouvoir d'Elisabeth Dizy, veuve de François Poisson, au nom de tutrice de François Poisson, fils aîné, Joseph Poisson, Pierre-Antoine Poisson, Alexis Poisson et Michel Poisson, enfants du dit feu François Poisson et d'elle, propriétaires par indivis de la moitié du total du fief et seigneurie de Gentilly.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 2, folio 416.

23 février 1736.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui, par grâce, sans tirer à conséquence et du consentement des habitants du fief de Gentilly, accorde à la veuve Poisson, propriétaire du dit fief, le terme et délai de trois ans pour

construire le moulin banal; passé lequel temps permis à François Rivard dit Lavigne en faire construire un à ses frais et dépens.

Ordonnances des Intendants, cahier 24, folio 18.

29 janvier 1772.

Acte de vente de François Poisson, seigneur en partie de Gentilly, et Marguerite Rivard Lavigne, son épouse, à Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry du quart au total du fief et seigneurie de Gentilly.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 29 janvier 1772. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 février 1772.

Acte de vente de Joseph Antoine Poisson et Alexis Poisson à Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry d'un quart au total du fief et seigneurie de Gentilly.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 6 février 1772. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1772.

Acte de vente de Léon Champlain, tant en son nom que comme ayant épousé Marie-Anne Montmidy, à Joseph-Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry du quart au total du fief et seigneurie de Gentilly.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 2 avril 1772. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 juin 1772.

Acte de vente de Pierre Beaudoin et Marie-Anne Poisson, sa femme, Alexis Le Pellé Lamothe et Marie-Anne Beaudoin, sa femme, et Delle Marie-Joseph Beaudoin à Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry d'un dixième au total du fief et seigneurie de Gentilly.

Greffe de Paul Dielle, notaire aux Trois-Rivières, 30 juin 1772. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 mars 1773.

Acte de vente de Joseph Poisson dit Gentilly et Marie-Catherine Beaudoin, son épouse, à Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry d'un dixième au total du fief et seigneurie de Gentilly.

Greffe de Charles Levrard, notaire à Batiscan, 15 mars 1773.

14 avril 1773.

Acte de vente de la veuve Beaudoin et Joseph Beaudoin, son fils aîné, à Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry de onze soixantième du fief et seigneurie de Gentilly.

Greffe de Charles Levrard, notaire à Batiscan, 14 avril 1773.

9 avril 1774.

Acte de vente de Pierre Joseph et Marie Françoise Durand à Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry d'un soixantième du fief et seigneurie de Gentilly.

Greffe de Charles Levrard, notaire à Batiscan, 9 avril 1774.

28 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, membre du Conseil de Sa Majesté en cette Province, pour le fief et seigneurie de Gentilly.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 230.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Gentilly, possédée par Louis-René Chaussegros et Charles-Auguste Chaussegros de Léry, écuyers, fait le 24 janvier 1861, par Jos.-Edouard Turcotte, écuyer, commissaire (no 20).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA RIVIERE PUANTE
OU BECANCOUR

16 avril 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Pierre Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny, des "terres et lieux cy-après déclarés, c'est à savoir : l'estendue et consistance des terres scituées en la Nouvelle-France sur le fleuve St-Laurent du costé du sud vis-à-vis les Trois-Rivières à prendre entre la Petite Rivière d'un costé et la rivière Puante à présent dite la rivière St-Michel, d'autre costé, voisinant du costé de la dite Petite Rivière les terres cy-devant concédées au sieur Godefroy, et du costé de la rivière St-Michel celles concédées au sieur Leneuf; la dite largeur sur le fleuve sur pareille profondeur dans les terres, et compris en la dite profondeur le lac qui se rencontre en icelle appelé le lac St-Paul. En toute propriété, justice et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 467.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 361.

15 mai 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Pierre Le Gardeur de Repentigny de "certains islets adjacents à la terre à lui concédée le 16 avril 1647 et faisant partie d'icelle n'en étant séparés que lorsque les eaux sont débordées." Au même titre que la concession du 16 avril 1647.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 470.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 363.

20 janvier 1661.

Acte de concession de Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France, à Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny, de "toutes les isles et islets qui sont dans la rivière appelée communément la Petite Rivière à prendre de l'embouchure qui est au bord du dit fleuve St-Laurent en montant dans la dite Petite Rivière jusqu'au lac St-Paul; la dite rivière dans laquelle sont les dites isles et islets est bornée du costé du nord est des terres du dit sieur de Repentigny et du costé du sud ouest des terres du sieur Godefroy." Aux mêmes conditions portées en la concession du 16 avril 1647 accordée à Pierre Le Gardeur de Repentigny.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 471.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 363.

14 janvier 1668.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, tant en son nom que pour la damoiselle veuve et héritiers de Pierre Le Gardeur de Repentigny, pour l'étendue et consistance des terres situées sur le fleuve St-Laurent, du côté du sud, vis-à-vis des Trois-Rivières, à prendre entre la Petite Rivière d'un côté et la rivière Puante dite de Saint-Michel d'autre, sur pareille distance de profondeur d'avec les terres comprises en la dite profondeur, le lac Saint-Paul qui se rencontre en icelle avec certains petits îlets adjacents à la dite terre et faisant partie d'icelle, n'en étant séparés que lorsque les eaux sont débordées, de laquelle dite étendue de terre le dit sieur de Re-

pentigny avait obtenu concession de l'ancienne Compagnie par lettres datées du 16 avril 1647 et du 15 mai au dit an...

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 263.
3 juillet 1684.

Acte de décret et adjudication de la seigneurie de Villiers sur Charles Le Gardéur de Villiers en faveur de Philippe Gaultier de Comporté.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 471.

9 octobre 1684.

Acte de décret et adjudication du fief et seigneurie de Villiers en faveur de Philippe Gaultier de Comporté signifié à Charles Le Gardeur de Villiers.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 475.

14 novembre 1684.

Acte de transaction entre Philippe Gaultier de Comporté, tant pour lui que pour Charles Macart et Pierre Robineau de Bécancour, au nom et comme ayant épousé Marie-Charlotte Le Gardeur, fille de feu Charles Le Gardeur de Villiers et de Marie Macart, et encore François Provost, faisant pour le dit sieur Macart, par lequel le dit sieur Gaultier de Comporté cède le fief et seigneurie de Villiers au dit sieur Pierre Robineau de Bécancour.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 14 novembre 1684. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 juillet 1724.

Acte de foi et hommage de Pierre Robineau, chevalier, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf, grand voyer de la Nouvelle-France, pour le fief et seigneurie de

Bécancour, qu'il a acheté du sieur de Comporté, qui lui-même l'avait acquis par sentence d'adjudication rendue en la juridiction des Trois-Rivières le 3 juillet 1684, comme ayant été saisi réellement sur Charles Le Gardeur de Villiers, auquel il appartenait comme fils et héritier de feu Pierre Le Gardeur de Repentigny, son père, premier concessionnaire.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 106.
23 juillet 1724.

Aveu et dénombrement de Pierre Robineau, baron de Portneuf, grand-voyer de la Nouvelle-France, pour le fief de Bécancour.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 166.

17 octobre 1750.

Acte de donation de Marie-Anne-Geneviève Robineau, veuve de Charles Le Gardeur de Croizille, à damoiselle Gabrielle Le Gardeur de Croizille, sa fille, d'une île faisant partie de Bécancour sur laquelle est compris le domaine, de la consistance de cinq quarts de lieue ou environ de circuit, aboutissant d'un bout sur le fleuve Saint-Laurent et d'autre bout dans la rivière de Bécancour.

Greffe de Jean Leproust, notaire aux Trois-Rivières,
17 octobre 1750.

6 avril 1755.

Acte de vente de Marie-Anne Robineau, veuve de Charles Le Gardeur de Croizille, à Joseph-Michel Le Gardeur de Croizille et de Montesson du fief et seigneurie de Bécancour.

Greffe de Louis Pillard, notaire aux Trois-Rivières,
6 avril 1755.

5 avril 1771.

Acte de partage de la seigneurie de Bécancour entre Michel Le Gardeur de Croizille et de Montesson et dame Françoise de Boucherville, son épouse, Jean Bruyères, comme ayant épousé Catherine Pommereau, Jean Gough comme ayant épousé Reine Pommereau et Françoise Pommereau.

Pièce déposée au greffe de Badeaux, notaire aux Trois-Rivières, 22 janvier 1781.

19 mars 1781.

Acte de foi et hommage de François Pommereau, au nom et comme fondé de procuration de dame Françoise de Boucherville, veuve et douairière de Michel Le Gardeur de Croizille et de Montesson, dame et propriétaire de la moitié du fief et seigneurie de Bécancour, et encore comme usufruitière de l'autre moitié appartenante à Jean Bruyères, son gendre, comme ayant épousé Catherine Pommereau, sa fille, issue de son premier mariage avec François Pommereau . . .

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 284.

19 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Alexis Bigot Dorval, seigneur et propriétaire des deux tiers de l'île Bécancour, et Alexis Dehais Tourigny, ausssi seigneur et propriétaire de l'autre tiers de la dite île, démembrée du fief et seigneurie de Bécancour.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 300.

6 octobre 1791.

Acte de vente et d'adjudication de Thomas Coffin, shérif des Trois-Rivières, au sieur Aaron Hart, de la moitié indivise de la partie de la seigneurie de Bécancour qui appartenait aux héritiers de madame de Montesson, la dite

moitié saisie sur François Pommereau, à la demande de David Shoolbred et David Barclay, marchands à Québec.

Archives Judiciaires des Trois-Rivières.

11 avril 1795.

Acte de vente de l'honorable Pierre-Louis Descheaux, procureur de dame Reine Pommereau, veuve de John Gough, vivant officier dans le 8e Régiment, au sieur Aaron Hart de tous les droits de la dite dame dans la seigneurie de Bécancour.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 11 avril 1795.

28 septembre 1801.

Acte de foi et hommage de Pierre-Edouard Desbarats, au nom et comme procureur de Ezekiel Hart, marchand aux Trois-Rivières, pour partie du fief et seigneurie de Bécancour.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 217.

28 août 1817.

Acte de vente de William Dunbar Selby, exécuteur testamentaire de Ralph-Henry Bruyères, en son vivant lieutenant-colonel du corps des Ingénieurs Royaux, à François Baby de toute et telle partie du fief et seigneurie de Bécancour dont le dit Ralph-Henry Bruyères a hérité de son père John Bruyères.

Acte de N.-B. Doucet, notaire aux Trois-Rivières, 28 août 1817.

14 janvier 1822.

Acte de foi et hommage de Charles Grant, de la ville de Montréal, pour cette partie du fief Bécancour située au sud du fleuve Saint-Laurent, dont la totalité prend par devant au fleuve Saint-Laurent, par derrière aux terres de la Couronne, joint d'un côté au nord est à la rivière

Saint-Michel de Bécancour, et d'autre côté, au sud ouest, à la rivière Godefroy.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 102.
24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Bécancour, possédée par les héritiers de Samuel B. Hart, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 8).

Archives de la province de Québec.

SEIGNEURIE DE L'ASSOMPTION OU DE REPENTIGNY

16 avril 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Pierre Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny, des "terres et lieux cy-après déclarés, c'est à sçavoir quatre lieues de terre à prendre le long du fleuve St-Laurent du costé du nord, tenant d'une part aux terres cy-devant concédées aux sieurs Chevrier et Le Royer en montant le long du dit fleuve Saint-Laurent, depuis la borne qui sera mise entre les dites terres des sieurs Chevrier et Le Royer et celles-cy à présent concédées jusqu'au dit espace de quatre lieues auquel endroit sera mise une autre borne, la dite estendue de quatre lieues sur six lieues de profondeur dans les terres." En toute propriété, justice et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 414.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 353.

14 janvier 1668.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny, tant en son nom que pour la

damoiselle veuve et héritiers de Pierre Le Gardeur de Repentigny pour quatre lieues de terre à prendre le long du fleuve St-Laurent, du côté du nord, sur six lieues de profondeur, de laquelle dite étendue de terre le feu sieur de Repentigny avait obtenu concession de l'ancienne Compagnie le 16 avril 1647, pour en jouir en toute propriété, justice et seigneurie.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 187.
3 novembre 1672.

Acte de concession de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Repentigny des "deux isles dites Bourdon cy-devant prétendues par le sieur de Musseaux et par luy cédées par accommodement fait entre eux pour en jouir aux mêmes droits qu'il jouit de sa terre et seigneurie de Repentigny dite de l'Assomption."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 423.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 354.

16 octobre 1673.

Acte d'accord et conventions entre Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, représenté par Charles Bazire, et Charles d'Ailleboust de Musseaux, au sujet des îles Bourdon.

Greffe de Romain Becquet, notaire royal à Québec, 16 octobre 1673. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juillet 1677.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny pour son fief, terre et seigneurie de Repentigny qu'il tient de la Compagnie de la Nouvelle-France par concession du 16 avril 1647.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 415.

15 septembre 1677.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny pour son fief de Repentigny consistant en deux lieues de large le long du grand fleuve St-Laurent, du côté du nord, sur six lieues de profondeur dans les terres, tenant d'un côté à la seigneurie des MM. de Saint-Sulpice et d'autre à celle de Charles Aubert de la Chesnaye, et ensemble l'île Saint-Pierre ci-devant appelée l'île Bourdon située au-devant la dite seigneurie, l'île Saint-Laurent jusqu'au chenal des îles Bouchard en descendant le long du dit fleuve, les îles et îlets qui sont entre deux au devant la maison et seigneurie du dit de Repentigny avec une demie lieue de front le long de la rivière de L'Assomption...

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 15 septembre 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1706.

Acte de donation de Ignace Le Gardeur de Repentigny, chevalier de Saint-Louis, commandant du Régiment Irlandais, à Pierre Le Gardeur de Repentigny, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, et Marie-Charlotte Le Gardeur, épouse de Pierre Robineau de Bécancour, grand-voyer de la Nouvelle-France, ses neveux et nièce, de tous ses droits en la seigneurie de Repentigny en sa qualité d'héritier en partie de Pierre Le Gardeur de Repentigny, son père.

Greffe de Legrand, notaire au Châtelet de Paris. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 juin 1724.

Acte de foi et hommage de Pierre Le Gardeur de Re-

pentigny, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, faisant tant pour lui que pour ses frères et soeurs et autres propriétaires du fief et seigneurie de Repentigny.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 94.

8 juin 1724.

Aveu et dénombrement de Pierre Le Gardeur de Repentigny, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, faisant aussi pour ses frères et soeurs, pour le fief et seigneurie de Repentigny.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 2, folio 131.

8 juillet 1746.

Acte de vente de dame Agathe Le Gardeur de Repentigny, veuve de François-Marie Bouat, vivant lieutenant-général de la justice royale de Montréal, dame de la seigneurie de Repentigny, à Claude Hénault Deschamps, habitant demeurant à L'Assomption, et à Françoise Marion, sa femme, du domaine de la seigneurie de Repentigny situé à la pointe qui fait la fourche de la rivière de L'Assomption, en le fleuve Saint-Laurent, et tout le terrain qui en dépend tant en front, profondeur qu'en superficie.

Greffe de François Simonnet, notaire royal, 8 juillet 1746. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 février 1758.

Acte de donation de Agathe Le Gardeur de Repentigny, veuve de François-Marie Bouat, à Louis Le Gardeur de Repentigny de la terre et fief de Repentigny.

Greffe de Danré de Blanzy, notaire à Montréal, 17 février 1758.

8 mai 1759.

Acte de foi et hommage de Louis Le Gardeur, cheva-

lier de Repentigny, lieutenant dans les troupes, au nom et comme donataire entre vifs de Agathe Le Gardeur de Repentigny, veuve de François-Marie Bouat, sa tante, et en cette qualité seigneur et propriétaire du fief et seigneurie de Repentigny.

Fois et hommages, régime français, cahier 3, folio 66.
12 octobre 1774.

Acte de vente de dame Marie-Madeleine de Léry, épouse et procuratrice de Louis Le Gardeur de Repentigny, à Jean-Baptiste Normand et Marie-Angélique Richaume, sa femme de la terre et fief de Repentigny.

Greffe de Pierre Mezière, notaire à Montréal, 12 octobre 1774.

24 juin 1777.

Acte de vente de Jean-Baptiste Normand et Marie-Angélique Richaume, sa femme, à Gabriel Christie, lieutenant-colonel du 60ème Régiment des troupes de Sa Majesté, du fief et seigneurie de Repentigny.

Greffe de Antoine Foucher, notaire à Montréal, 24 juin 1777.

28 février 1781.

Souffrance et délai accordés par Frederick Haldimand à dame Sara Christie, épouse de Gabriel Christie, brigadier général des armées de Sa Majesté Britannique, pour la foi et hommage que son dit mari doit rendre à Sa Majesté pour le fief et seigneurie de Repentigny; le dit délai jusqu'au retour du dit brigadier-général Christie dans cette province.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 244.
7 novembre 1835.

Acte de foi et hommage de William Plenderleath Christie pour le fief et seigneurie de Repentigny dont il a

hérité de Napier Burton Christie qui, lui, l'avait eu du brigadier-général Gabriel Christie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 4, folio 11.
1er décembre 1860.

Cadaastre de la partie du fief Martel ou Petit-Lac, (relevant de la seigneurie de l'Assomption), possédée par Aimé Massue, écuyer, fait le 1er décembre 1860, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 81).

Archives de la province de Québec.
1er décembre 1860.

Cadaastre de la partie du fief Martel (relevant de la seigneurie de l'Assomption), possédée par dame Madeleine Dézéry, veuve de feu Eustache Martel Vienne, écuyer, en usufruit, et appartenant en propriété à Alfred Vienne, écuyer, et demoiselles Angélique-Charlotte Vienne et Aurélie Vienne, fait le 1er décembre 1860, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 82).

Archives de la province de Québec.
24 janvier 1861.

Cadaastre de la seigneurie de l'Assomption et du fief Bailleul, possédé par madame veuve L.-M. Viger, 8-16; madame veuve de Saint-Ours, 4-16; madame S. C. Monk, 2-16; A. E. Kierskowshi, écuyer, 1-16; William Workman, écuyer, 1-16; fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 75).

Archives de la province de Québec.
24 janvier 1861.

Cadaastre de la seigneurie de Repentigny, possédée par dame M.-Aurélié Faribault, veuve de feu L.-M. Viger, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 98).

Archives de la province de Québec.

SEIGNEURIE DE L'ASSOMPTION OU DE
LACHENAIE

16 avril 1647.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Pierre Le Gardeur, écuyer, sieur de Repentigny, des "terres et lieux cy-après déclarés, c'est à sçavoir quatre lieues de terre à prendre le long du fleuve St-Laurent, du costé du nord, tenant d'une part aux terres cy-devant concédées aux sieurs Chevrier et Le Royer en montant le long du dit fleuve Saint-Laurent, depuis la borne qui sera mise entre les dites terres des sieurs Chevrier et Le Royer et celles-cy à présent concédées jusqu'au dit espace de quatre lieues sur six lieues de profondeur dans les terres." En toute propriété, justice et seigneurie.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 414.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 353.

11 mai 1670.

Acte de donation de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny et Marguerite Nicolet, sa femme, au sieur Charles Aubert de la Chesnaye de "la moitié par indivis de tous les droits, parts et portions qui peuvent compéter et appartenir au dit sieur de Repentigny, tant comme fils aîné et co-héritier de Pierre Le Gardeur de Repentigny qu'à cause de la donation à lui faite par damoiselle Marie Favery, sa mère. dans le fief et seigneurie de Repentigny."

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 11 mai 1670. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 mai 1671.

Acte d'accord et partage entre Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny et Charles Aubert de la Chesnaye, propriétaires chacun pour une moitié de la seigneurie de Repentigny.

Pièce sous seing privé, cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 420.

22 septembre 1676.

Acte de foi et hommage de Charles Bazire, tant comme associé que comme procureur de Charles Aubert de la Chesnaye, pour le fief et seigneurie de Lachenaie.

Tiré d'un acte de foi et hommage subséquent.

9 juillet 1689.

Acte de loyer de Charles Aubert de la Chesnaye fils, de Québec, et Louis Lecompte Dupré, représentant Charles Aubert de la Chesnaye, seigneur de Lachenaie, au nommé René Goulet de la dite terre et seigneurie de Lachenaie.

Greffe d'Adhémar, notaire à Montréal, 9 juillet 1689.

6 octobre 1699.

Acte de vente de Charles Aubert de la Chesnaye, marchand bourgeois à Québec, à Charles de Couagne, marchand bourgeois à Montréal de la terre et fief de Lachenaie.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 6 octobre 1699. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 décembre 1700.

Acte de vente de Jean Gobin, marchand, de Québec, procureur de Charles Aubert de la Chesnaye, au sieur Raymond Martel, marchand, acquéreur pour lui et au nom d'Augustin Le Gardeur de Courtemanche, absent, de la terre, fief et seigneurie de Lachenaie, consistant en deux lieues de terre de front, sur le fleuve Saint-Laurent, faisant moi-

tié de quatre lieues, desquelles l'autre moitié appartient à Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, sur six lieues de profondeur.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 7 décembre 1700. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 janvier 1701.

Acte de sommation et déclaration d'Augustin Le Gardeur de Courtemanche et Raymond Martel, qui se sont rendus acquéreurs de la terre et seigneurie de Lachenaie par acte devant Chambalon, notaire à Québec, le 7 décembre 1700, à Jean Gobin, procureur de Charles Aubert de la Chesnaye, ancien propriétaire de la dite seigneurie, qui ne les a pas mis en possession effective de la susdite seigneurie.

Greffe de Charles Rageot, notaire à Québec, 12 janvier 1701. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 mai 1715.

Acte d'adjudication à Pierre Le Gardeur de Repentigny, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, de la terre et fief de Lachenaie saisie sur la succession de feu Raymond Martel.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 418.

6 juin 1724.

Acte de foi et hommage de Pierre Le Gardeur de Repentigny, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Lachenaie.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 94.

8 juin 1724.

Aveu et dénombrement de Pierre Le Gardeur de Re-

pentigny, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, faisant aussi pour ses frères et soeurs, pour le fief et seigneurie de Lachenaie.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 131.

28 avril 1750.

Acte d'abandon de dame Agathe Le Gardeur de Repentigny, veuve de messire Bouat, lieutenant général de la juridiction de Montréal, à dame Marguerite Le Gardeur de Repentigny, sa soeur, veuve de Jean Baptiste de Saint-Ours Deschaillons, en son vivant lieutenant de roi à Québec, des droits successifs qu'elle a à prétendre dans la seigneurie de Lachenaie, les dits droits consistant en un sixième au total de la dite seigneurie et sa part afférente dans le domaine dont les partages ne sont pas encore faits entre les co-héritiers.

Greffe de Henry Bouron, notaire à Montréal, 28 avril 1750. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

13 avril 1753.

Acte de vente de damoiselle Marie-Catherine Le Gardeur de Repentigny, fondée de pouvoir de Daniel Le Gardeur de Repentigny, lieutenant des troupes à Léogane, île de Saint-Domingue, et de François Le Gardeur de Repentigny, enseigne de vaisseau, demeurant à Rochefort, ses neveux, à Pierre Le Gardeur de Repentigny, leur frère, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, représenté par Charlotte de Boishébert, épouse de Roch de Saint-Ours Deschaillons, de la terre, fief et seigneurie de Lachenaie située à cinq lieues de Montréal, vis-à-vis l'île Jésus, de deux lieues de front sur six de profondeur. . .

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 13 avril

1753. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 juillet 1765.

Acte de vente de Madeleine de Léry, épouse et procureurice de Louis Le Gardeur, chevalier de Repentigny, au sieur Roch de Saint-Ours de tous ses droits de propriété dans la moitié de la seigneurie de Lachenaie et comme étant aux droits de demoiselle Marie-Catherine Le Gardeur de Repentigny.

Greffe de Pierre Mezières, notaire à Montréal, 20 juillet 1765.

28 février 1781.

Acte de délai accordé par Frederick Haldimand à dame Sara Christie, épouse de Gabriel Christie, brigadier général des armées de Sa Majesté Britannique, pour la foi et hommage que son dit mari doit rendre à Sa Majesté pour le fief et seigneurie de Lachenaie; le dit délai jusqu'au retour du brigadier général Christie dans cette Province.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 244.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Paul Roch de Saint-Ours, un des membres du conseil de Sa Majesté en cette Province, fondé de procuration de Roch de Saint-Ours, son père, pour partie du fief et seigneurie de Lachenaie (1).

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 5.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Lachenaie, possédée par

(1) La seigneurie de Lachenaie fut achetée par Peter Pangman en 1803.

l'honorable J. Pangman, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 71).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Martel

20 juillet 1707.

Acte de concession de Raymond Martel, seigneur de Lachenaie, à Nicolas Martel, son fils mineur, représenté par Marie-Anne Trottier, sa mère, de "vingt un arpents de terre de front sur toute la profondeur de la dite seigneurie de Lachenaie et suivant même rhumb de vent à prendre dans la rivière de l'Assomption, la dite rivière comprise, tenant d'un côté aux terres de Saint-Sulpice, d'autre côté aux autres terres de la dite seigneurie de Lachenaie, d'un bout à la dite rivière de l'Assomption, d'autre aux terres de Sa Majesté non concédées, à titre de fief. . . ."

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 20 juillet 1707. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de la Gobelotte

13 juillet 1764.

Acte de foi et hommage de Joseph Hubout dit de Longchamps, habitant de Lachenaie, au sieur Le Gardeur de Repentigny pour son arrière-fief de la Gobelotte, lequel arrière-fief appartient au dit Hubout dit de Longchamps, par succession de défunt Joseph Hubout, son père.

Greffe de Charles-François Coron, notaire royal, 13 juillet 1764. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er décembre 1860.

Cadastré abrégé de la partie du fief Martel (relevant de la seigneurie de Lachenaie), possédée par Charles Vienne, écuyer, fait le 1er décembre 1860, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 83).

Archives de la province de Québec.

SEIGNEURIE DE MAURE, DES PAUVRES OU SAINT-AUGUSTIN

18 septembre 1647.

Acte de concession de M. Huault de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, suivant les pouvoirs à lui donnés par la Compagnie de la Nouvelle-France et sous le bon plaisir d'icelle, à Jean Juchereau, sieur de Maure, de cinquante arpents de terre situés en la Nouvelle-France, le long du fleuve Saint-Laurent, proche Kebecq, à la charge d'en prendre par lui concession de la dite compagnie (1).

Mentionné dans l'acte de confirmation du 29 mars 1649.

29 mars 1649.

Acte de confirmation de la Compagnie de la Nouvelle-France en faveur de Jean Juchereau de Maure de la seigneurie à lui accordée par M. de Montmagny le 18 septembre 1647.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

(1) Nous mentionnons l'acte de concession du 18 septembre 1647 d'après l'acte de confirmation du 29 mars 1649. M. l'abbé Casgrain dit, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, que le titre de concession de la seigneurie de Maure ou Saint-Augustin fut détruit dans l'incendie de l'Hôtel-Dieu de Québec, le 7 juin 1755.

9 avril 1650.

Acte de prise de possession par le sieur Juchereau de Maure de la concession à lui accordée par la Compagnie de la Nouvelle-France; en présence de M. d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
6 septembre 1665.

Acte de concession de Jean Juchereau de Maure à Mathieu Amyot de douze arpents de terre de front sur vingt arpents de profondeur "scitués au delà du Cap-Rouge à prendre dans le fief du Cap-Rouge appartenant au d. sieur de Maure, borné ainsi qu'il en suit savoir quatre arpents au-dessus de la pointe vulgairement appelée la pointe Villeneuve et huit arpents au-dessous en descendant vers Québec.

Greffe de Pierre Duquet, notaire à Québec, 6 septembre 1665.

14 décembre 1667.

Offre de foi et hommage de Jean Juchereau, sieur de Maure, ci-devant assesseur à la Cour Souveraine de ce pays et conseiller au conseil établi par le Roi pour la direction du commerce et de la traite de ce dit pays, pour la terre et seigneurie du Cap-Rouge, "laquelle dite terre et seigneurie il a dit lui appartenir par titre de remplacement que l'ancienne compagnie lui a fait de pareille étendue de terre qui se rencontre depuis le Cap aux Diamants jusques au vallon du Cap Rouge, de laquelle il avait obtenu titre de concession de la dite compagnie en date du 15 janvier 1635, qu'il ne jouit de la dite concession à cause que M. de Montmagny arrivant de nouveau au gouvernement de ce pays trouva que la dite concession bornerait de trop près la ville, et jugeant qu'il était à propos d'y laisser une ban-

lieue en laquelle il n'y eut aucunes terres tenues en fief, et que les terres contenues en icelles fussent tenues en censive de la dite compagnie, pour laquelle raison il aurait éloigné le dit sieur de Maure et feu Noël Juchereau des Châtelets, son frère, dont il est héritier, et les aurait remplacés au delà de la rivière du Cap Rouge de pareille quantité de terre que celle dite ci-dessus pour en jouir par le dit sieur de Maure en toute justice,, propriété et seigneurie à perpétuité. . . . pour vérification duquel emplacement le dit sieur de Maure a produit une lettre missive à lui écrite par feu M. de Lauzon en date du 19 mars 1636, contenant en substance que la compagnie avait résolu de conserver une banlieue autour de cette ville de Québec et de chaque habitation de la dite compagnie dans laquelle personne ne devait avoir de fief, ainsi que toute cette étendue serait en la censive de la dite compagnie, et que les bornes de la concession du dit sieur de Maure ne devaient commencer qu'à la fin de la dite banlieue.”

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 199.
20 août 1668.

Sentence rendue par M. Chartier de Lotbinière, lieutenant-général de la Prévôté de Québec, qui déclare que le sieur de Maure demeurera propriétaire de pareille étendue de terre au delà de la rivière du Cap-Rouge, que de celle qui lui avait été concédée depuis le cap aux Diamants jusqu'à la dite rivière du Cap-Rouge, avec une lieue et demi de profondeur, pour en jouir aux droits et conditions de sa concession de . . . janvier 1635.

Prévôté de Québec, 1668.

28 août 1668.

Acte de foi et hommage de Jean Juchereau, sieur de Maure, “lequel en conséquence de son aveu, déclaration et

offre du 14 septembre (décembre) dernier et de notre sentence du 20 du présent mois et an et étant en devoir de vassal a dit qu'il nous faisait et portait la foi et hommage qu'il est tenu faire et porter à la Compagnie des Indes Occidentales, seigneurs de ce pays, à cause de sa terre, fief, justice et seigneurie du Cap-Rouge consistante en pareille passe de terre de front sur le grand fleuve Saint-Laurent à prendre au-delà et joignant la rivière du Cap-Rouge qu'il y a depuis le Cap aux Diamants exclusivement jusques à la dite rivière et cent toises au-delà d'icelle le tout sur lieue et demi de profondeur dans les terres; lequel dit fief lui appartient aux droits, charges, clauses et conditions mentionnées en sa dite déclaration et en notre dite sentence ci-dessus datée. . . ."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 400.
4 janvier 1672.

Acte d'accord entre Jean Juchereau de Maure, Jean Juchereau de la Ferté, Nicolas Juchereau de Saint-Denys, Charles Le Gardeur de Tilly, et damoiselle Geneviève Juchereau, sa femme, enfants et héritiers du sieur de Maure, par lequel il est convenu que le fief, terre et seigneurie de Maure appartiendra au sieur Juchereau de la Ferté.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 4 janvier 1672. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 avril 1709.

Acte de conventions des sieurs Augustin Juchereau de Maure, Claude-Charles du Tisé, au nom et comme ayant épousé Marie-Anne Gaultier de Comporté, précédemment veuve d'Alexandre Peuvret de Gaudarville, et Guillaume Bonhomme de Belair, lesquels décident que le sieur Bernard de la Rivière, juré arpenteur, tirera du bout de la

ligne qui sépare la seigneurie de Maure d'avec celle de Gaudarville, une autre ligne jusqu'au bout d'en haut de celle de Neuville qui la sépare d'avec celle de Maure, lesquelles lignes se terminent chacune à une lieue et demi de profondeur, d'où sera tiré la dite nouvelle ligne de l'un à l'autre bout des susdites lignes, et ce pour faire la séparation de la terre de Maure d'avec celles de Bélair et de Fossembault.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 22 avril 1709. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 février 1716.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, qui oblige les habitants de la seigneurie de Maure à représenter à François Aubert de Maure, conseiller au Conseil Supérieur, leur seigneur, les titres et contrats en vertu desquels ils possèdent leurs terres.

Ordonnances des Intendants, cahier 6, folio 154.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 448.

12 et 13 avril 1730.

Procès-verbal de Noël Beaupré, arpenteur juré, pour les bornes et la ligne d'entre les fiefs de Maure et Gaudarville et, en continuant les fiefs Bélair et Gaudarville.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 mars 1734.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige les habitants de la seigneurie de Maure à représenter au sieur Aubert de la Chesnaye leurs contrats, billets de concession, quittances d'arrérages de cens et rentes; à faute par eux de les représenter, le dit sieur Aubert de la Chesnaye autorisé à poursuivre le paiement des dits arrérages jusqu'à concurrence de vingt-neuf années.

Ordonnances des Intendants, cahier 22, folio 22.
Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 295.
22 septembre 1734.

Acte d'adjudication de la Prévôté de Québec au sieur Romain Dolbec, agissant pour les Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, du fief et seigneurie de Maure ou Saint-Augustin saisi sur dame Marie-Thérèse Gayon de Lalande, veuve de François Aubert, au nom et comme mère et tutrice de Pierre-François Aubert, son fils mineur, héritier.

Prévôté de Québec, 1734.
24 décembre 1734.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui oblige les habitants, tenanciers et censitaires de la terre et seigneurie de Maure appartenant aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec à fournir au sieur Dulaurent, notaire royal en la prévôté de Québec, leurs déclarations fidèles et exactes de ce qu'ils possèdent de terre en front et profondeur, la quantité de celles en valeur, les bâtiments dessus construits, les cens et rentes dont les dites terres sont chargées et à cet effet d'exhiber les contrats et autres titres de propriété qu'ils ont des dites terres, le tout à peine d'amende arbitraire et des dépens, dommages et intérêts.

Ordonnances des Intendants, cahier 22, folio 152.
Publié dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 534.
18 mars 1735.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui, à la demande des Dames Supérieure et Dépositaire des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, porte que chacune des terres de la seigneurie de Maure qui ne sont actuellement ni alignées ni bornées, le seront incessamment par Jean Duboct et Ignace Plamondon, arpenteurs, ce qui sera fait en

présence tant de chaque habitant possesseur d'icelles que de leurs voisins successivement à fur et à mesure dûment appelés, et à faute par les dits habitants ou leurs voisins de se trouver présents, les alignements et bornages seront faits tant en présence qu'absence.

Ordonnance des Intendants, cahier 23, folio 13.

23 mars 1736.

Acte de procuration des Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec, administratrices du bien des pauvres du dit Hôtel-Dieu, à Henry Hiché, notaire royal, auquel elles donnent pouvoir au nom des dits pauvres de porter la foi et hommage qu'ils sont tenus de rendre au Roi pour le fief et seigneurie de Maure.

23 mars 1736.

Acte de foi et hommage de Henry Hiché, au nom et comme fondé de procuration des Dames Religieuses Hospitalières du couvent de l'Hôtel-Dieu de la Miséricorde de Jésus établi à Québec, les dites Dames administratrices du bien des pauvres du dit Hôtel-Dieu, pour le fief et seigneurie de Maure, dont elles sont propriétaires par sentence de la Prévôté de Québec du 22 septembre 1734.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 169.

4 mai 1737.

Acte de transaction de dame Marie-Thérèse de Lalonde Gayon, veuve de François Aubert, vivant conseiller au Conseil Supérieur, et les Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec au sujet du fief et seigneurie de Maure ou des Pauvres acquis par les dites Dames.

Greffe de Jean de Latour, notaire à Québec, 4 mai 1737. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 novembre 1737.

Inventaire des concessions de terres faites dans la seigneurie de Maure de 1665 à 1734 :

10 septembre 1685 — Mathieu Amyot de Villeneuve, douze arpents de front (Duquet).

21 mai 1668 — Antoine Augeron, trois arpents de front (Rageot).

31 mai 1668 — Jean Levasseur, neuf arpents de front (Rageot).

24 février 1668 — René Mézeré, dix arpents de front (Rageot).

31 mai 1668 — Romain Becquet, quatre arpents huit perches de front (Rageot).

24 février 1668 — René Mézeré, dix arpents de front (Rageot).

18 février 1669 — François Boucher, huit arpents de front (Rageot).

2 avril 1669 — Robert Bonet, trois arpents de front (Rageot).

2 juin 1669 — Pierre Martin, trois arpents de front (Rageot).

23 juin 1669 — Jean Thibault, quatre arpents de front (Rageot).

27 juin 1669 — Jean Jouineau, trois arpents de front (Rageot).

14 juillet 1669 — Simon Longueville et André dit L'Espagnol, quatre arpents de front.

21 juillet 1669 — Jean Loubat, trois arpents de front.

21 juillet 1669 — Guillaume Dubocq, trois arpents de front.

28 juillet 1669 — Pierre Girard, trois arpents de front (Rageot).

28 juillet 1669 — Michel Thibault, trois arpents de front (Rageot).

4 août 1669 — François Liran (?) trois arpents de front.

5 août 1669 — Pierre de Lavoye, trois arpents de front (Rageot).

10 août 1669 — Louis Doré, trois arpents de front (Rageot).

10 août 1669 — François Caron, trois arpents de front (Rageot).

11 août 1669 — Gervais Pantonné, trois arpents de front (Rageot).

11 août 1669 — Louis Corriveau, trois arpents de front (Rageot).

18 août 1669 — François Fleuri, trois arpents de front (Rageot).

24 août 1669 — Gabriel Doré (Rageot).

11 août 1669 — Louis Corriveau (?) trois arpents de front (Rageot).

26 juillet 1670 — Jacques Fournier, de la Ville, neuf arpents de front (Rageot).

1er février 1671 — Etienne Dumets, quatre arpents de front (Rageot).

28 mai 1671 — François Boisseau, trois arpents de front (Rageot).

5 juin 1671 — Jean Poireau, trois arpents de front (Rageot).

12 juillet 1671 — Jean Durand dit Lafortune, trois arpents (Rageot).

19 juillet 1671 — François Saugé, trois arpents (Rageot).

9 août 1671 — Pierre Dornais, trois arpents de front (Rageot).

22 septembre 1671 — Charles Gingreau (Jinchereau), trois arpents de front (Rageot).

23 octobre 1671 — Jacques Arrivé, dit Delisle, neuf arpents de front (Rageot).

30 octobre 1671 — Pierre Boisbriant, trois arpents (Rageot).

8 août 1677 — Mathieu Amyot de Villeneuve, trois arpents de terre (Romain Becquet).

14 août 1677 — Laurent Hermant, trois arpents de front (Romain Becquet).

3 septembre 1677 — Charles Amyot, trois arpents (Romain Becquet).

11 septembre 1677 — Tugal Cottin, six arpents de front (Romain Becquet).

21 septembre 1677 — Pierre Normand dit Labrière, trois arpents de front (Romain Becquet).

17 juillet 1682 — Guillaume Guillot Larose, trois arpents de front (Rageot).

10 janvier 1710 — André Robitaille, trois arpents de front (Larivière).

12 mars 1710 et 30 avril 1719 — Noël Levasseur, "sculpteur", quatre arpents de front.

15 juin 1710 — François Basset, trois arpents de front.

10 octobre 1708 — François Valin, trois arpents de front.

20 novembre 1711 — Pierre Girard, trois arpents de front.

21 novembre 1711 — Pierre Gingras, trois arpents de front.

21 janvier 1712 — Jacques Vermette, trois arpents de front (Larivière).

21 janvier 1712 — Charles Desroches, quatre arpents de front (Larivière).

20 mars 1714 — Louis Rainville, six arpents de front.

26 mars 1716 — Jean Pillot, six arpents de front (Chambalon).

11 avril 1716 — Pierre Drolet fils, trois arpents de front (Dubreuil).

15 avril 1716 — Pierre Levasseur, menuisier, six arpents de front (Chambalon).

16 mars 1717 — Alexis Fauteux, quatre arpents de front (Rivet).

29 août 1717 — Pierre Brosseau, deux arpents et demi de front (Dubreuil).

22 octobre 1718 — François Herault de Saint-Michel, six arpents de front (La Cetière).

9 janvier 1720 — André Rousseran, deux arpents de front (Dubreuil).

9 janvier 1720 — François Beauchamp dit Laprairie, deux arpents de front (Dubreuil).

27 mars 1726 — François Vallet, trois arpents de front (Dubreuil).

15 juillet 1733 — Mathieu Gingras, deux arpents de front (Pinguet).

25 février 1734 — Pierre Trudel, quatre arpents de front (Barbel).

Greffe de Latour, notaire à Québec, 29 novembre 1737.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 septembre 1741.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant, qui porte que Nicolas-Marie Renaud d'Avènes des Méloizes et de

Neuville, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, commandant pour le Roi au fort de Chambly, sera tenu d'ici au 15 novembre prochain de faire borner et mesurer conjointement et à frais communs avec la dépositaire des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, propriétaire du fief de Maure ou de Saint-Augustin, et la demoiselle Peuvret, propriétaire de la seigneurie de Fossem-bault, dans les profondeurs du dit fief de Maure, la ligne de profondeur de sa seigneurie de Neuville, au nord-est au bout de laquelle il sera planté une borne d'où partira le moiselle Peuvret, propriétaire de la seigneurie de Fossam-négociant à Québec ; pour lequel bornage et mesurage a été nommé d'office Mtre Plamondon, arpenteur juré, lequel se transportera sur les lieux à la première réquisition pour sur la représentation à lui faite des titres et contrats des parties être par lui procédé au mesurage ci-dessus ordonné.

Ordonnances des Intendants, cahier 29, folio 55.

9 janvier 1743.

Aveu et dénombrement de Christophe-Hilarion Du-laurent, notaire, fondé de procuration des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec pour le fief et seigneurie de Maure ou de Saint-Augustin.

Supplément au papier terrier, cahier 7, folio 1.

6 novembre 1748.

Procès-verbal d'Ignace Plamondon pour les bornes et la séparation de la profondeur du fief de Maure et le front du fief Bélair.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

31 juillet 1749.

Ordonnance de Jean-Victor Varin qui enjoint à chacun des habitants et particuliers de la seigneurie de Maure ou de Saint-Augustin, propriétaires des terres et terrains

conçédés par les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, d'apporter aux dames de l'Hôtel-Dieu en leur monastère à Québec, leurs contrats de concession, titres, actes, etc., etc.

Ordonnance des Intendants, cahier 37, folio 11.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 386.

19 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat, fondé de procuration des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour le fief et seigneurie de Maure ou Saint-Augustin.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folio 296.

8 mars 1781.

Aveu et dénombrement de Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat, fondé de procuration des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour le fief et seigneurie de Maure ou Saint-Augustin.

Aveux et dénombremens, régime anglais, cahier 2, folio 611.

13 septembre 1859.

Cadastré de la seigneurie de Maure, appartenant aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, clos le 13 septembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 22).

Archives de la province de Québec.

8 avril 1868.

Acte de vente des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec à J.-Docile Brousseau du fief et seigneurie de Maure ou Saint-Augustin.

14 mai 1887.

Acte de vente de J.-Docile Brousseau à Arthur Juchereau Duchéay du fief et seigneurie de Maure ou Saint-Augustin.

FIEF PACHIRINI

1er août 1648.

Acte de concession de Charles Huault de Montmagny, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en toute l'étendue de la Nouvelle-France, en vertu du pouvoir à lui donné par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, à Charles Pachiriny de "la consistance de soixante et douze pieds de large et cent-quarante-quatre pieds de long, seis aux Trois-Rivières bornés ainsi qu'il ensuit, savoir est d'un bout au sud-est l'emplacement où est située la maison appartenante à l'habitation, d'autre bout au nord-est par une ligne qui coure nord-est, et au sud-ouest, d'un côté au nord-est la grande rue qui coure sud-est et nord-est, d'autre côté au sud-ouest les terres non concédées." En pure roture, aux charges que Messieurs de la Compagnie ordonneront.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
29 mars 1649.

Acte de confirmation par la Compagnie de la Nouvelle-France de la concession accordée par M. de Montmagny à Charles Pachirini, habitant de la Nouvelle-France, le 1er août 1648.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
31 mai 1650.

Enrégistrement de la concession accordée à Charles Pachirini : "La présente concession a été enrégistré du commandement de M. d'Ailleboust, au greffe de Québec, ce requérant Charles Pachirini, après avoir été mis en possession de la présente concession, avec vingt toises en carré qui lui ont été augmentés par mon dit sieur le gouverneur, sur les tenans et aboutissans désignés avec injonction

de la part de mon dit sieur au dit Pachirini de travailler incessamment et cultiver les dites terres pour satisfaire aux intentions du Roi, partie par l'ordre de sieurs de la Compagnie, sur peine de nullité de la dite prise de possession."

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
24 mai 1659.

Ratification de M. d'Argenson, gouverneur et lieutenant général en la Nouvelle-France : "..... les lieux concédés à Chs Pachiriny avons ratifié et réduit le lieu qui est compris depuis la rue de la rivière jusqu'à la cloture de la ville, contenant environ trente-deux toises sur vingt de large, à la charge de réserver cinq pieds entre la dite cloture et les bâtiments qui pourraient être faits et une rue pour la commodité des habitants du dit lieu."

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
9 juillet 1668.

Acte de foi et hommage de messire Quentin Moral, sieur de Saint-Quentin, juge prévôt en la juridiction du Cap-de-la-Madeleine, porteur des titres de Charles Pachirini, algonquin, pour la concession faite au dit Pachirini par M. de Montmagny le 1er août 1648.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 41.
20 avril 1733.

Aveu et dénombrement du Révérend Père Dupuy, fondé de procuration du Révérend Père Lauzon, supérieur des missions des Pères Jésuites, pour le "fief vulgairement nommé de Pachiriny situé en la ville des Trois-Rivières, consistant d'une part en quatre perches de terre de front sur huit perches de profondeur concédées par feu M. de Montmagny, gouverneur général de ce pays, à feu Pachiriny, capitaine sauvage, dans le d. lieu des Trois-Rivières

et, d'autre part, en vingt toises en quarré d'augmentation concédées au d. Pachiriny par M. d'Ailleboust, aussi gouverneur général en ce pays, les dites deux portions de terre contigues et tenant en leur totalité du côté du nord-est à la rue St-Louis, du côté du sud-ouest à la rue St-Antoine, par le devant au sud-est la rue qui sépare le d. fief d'avec les fortifications de la d. ville, par le derrière au nord-ouest la rue Notre-Dame, à titre de fief et seigneurie, justice moyenne et basse, suivant qu'il est plus amplement spécifié aux titres de concession énoncés en l'acte de foi et hommage que le d. R. P. Dupuy en a rendu au Roi entre nos mains le 8 avril dernier. . . ."

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 416.

12 décembre 1781.

Acte de foi et hommage du Révérend Père Jean-Joseph Casot, procureur des missions de la Compagnie de Jésus établies en cette Province, pour le fief et seigneurie vulgairement appelé de Pachiriny situé en la ville des Trois-Rivières.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 1, folios 194 et 388.

16 mars 1864.

Cadastre abrégé du fief Pachirini, appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 8).

Archives de la province de Québec.

Note — A consulter sur le fief Pachirini une étude de M. Benjamin Sulte dans la *Revue Canadienne* de 1908, pp. 491 et 564.

SEIGNEURIE DE LA COMMUNE DES
TROIS-RIVIERES

15 août 1648.

Acte de concession de Charles Huault de Montmagny, gouverneur et lieutenant général en toute la Nouvelle-France, aux habitants des Trois-Rivières d'une commune pour servir de pâturage à leur bestial, la dite commune prise en partie sur le terrain appartenant aux RR. PP. Jésuites.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 117.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 71.

9 juin 1650.

Acte d'échange et conditions accordées entre les habitants des Trois-Rivières et les RR. PP. Jésuites au sujet de la commune de la dite ville des Trois-Rivières.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 118.

2 mai 1664.

Acte de ratification de M. de Mézy, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France, et de Mgr de Laval, évêque de Québec, à l'acte d'échange conclu entre les habitants des Trois-Rivières et les RR. PP. Jésuites le 9 juin 1650.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 120.

24 mars 1861.

Cadastre de la seigneurie de la commune des Trois-Rivières, possédée par la corporation de la cité des Trois-

Rivières, fait le 24 mars 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 13).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE VIEUXPONT

29 mars 1649.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France au sieur Michel Leneuf du Hérisson de "une lieue de terre à prendre le long du fleuve Saint-Laurent, à l'endroit des Trois-Rivières, en remontant le dit fleuve, sur cinq lieues de profondeur dans les dites terres en lieux non concédés. pour en jouir à titre de fief relevant et mouvant de notre compagnie à Québec. . . ."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 214.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 103.

15 novembre 1667.

Acte de donation, cession et transport de Michel Leneuf, sieur du Hérisson, à Joseph Godefroy, écuyer, sieur de Vieuxpont, son neveu, du fief et seigneurie de Vieuxpont.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 214.

7 juillet 1668.

Acte de foi et hommage de Joseph Godefroy, écuyer, sieur de Vieuxpont, pour le fief et seigneurie de Vieuxpont.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 29.

23 août 1674.

Acte de concession de M. de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Joseph Godefroy, sieur de Vieux-

pont, “des quinze arpents de terre ou environ de face, qui sont entre la rivière appelée Troisième Rivière jusque à celle dite Quatrième Rivière, avec une lieue de profondeur dans les dits quinze arpents.” En fief, seigneurie et justice.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 168.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 87.

26 août 1677.

Acte de foi et hommage de Joseph Godefroy de Vieuxpont, demeurant aux Trois-Rivières, pour le fief de Vieuxpont consistant en un quart de lieue de large, sur le bord du grand fleuve Saint-Laurent, assis au-dessus des Trois-Rivières, sur une lieue de profondeur.

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 26 août 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 août 1677.

Aveu et dénombrement de Joseph Godefroy de Vieuxpont pour son fief de Vieuxpont “dont partie est en terre labourable et complanté en grand bois avec justice et sans aucun tenancier.”

Greffe de Bénigne Basset, notaire à Montréal, 26 août 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 avril 1723.

Acte de foi et hommage de Louis Godefroy de Normanville, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, fils aîné de feu Joseph Godefroy de Vieuxpont, pour le fief de Vieuxpont (1).

(1) On lit en marge : “La foi et hommage ci-contre ainsi bâtonné comme nulle est portée en ce deuxième cahier, folio. . .”

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 59.
15 juin 1723.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant, entre Louis Godefroy de Normanville, enseigne dans les troupes, faisant pour ses frères et soeurs au nombre de sept, et les sieurs Boucher de Boucherville et Godefroy de Tonnancour, au sujet des bornes du fief de Vieuxpont accordé le 29 mars 1649 par la Compagnie de la Nouvelle-France à Michel Leneuf du Hérisson.

Ordonnances des Intendants, cahier 9, folio 60.
15 juin 1723.

Acte de foi et hommage de Louis Godefroy de Normanville, enseigne de compagnie, fils aîné de feu Joseph Godefroy de Vieuxpont, et en cette qualité propriétaire pour moitié du fief de Vieuxpont, faisant aussi pour ses frères et soeurs tous héritiers du sieur Godefroy de Vieuxpont chacun pour un septième dans l'autre moitié du dit fief, lequel fief de Vieuxpont avait été concédé au dit feu sieur de Vieuxpont par M. de Frontenac le 23 août 1674.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 78.
16 juin 1723.

Aveu et dénombrement de Louis Godefroy de Normanville, enseigne de compagnie du détachement de la marine, fils aîné de feu Joseph Godefroy de Vieuxpont, lieutenant réformé, pour le fief de Vieuxpont.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 104.

21 avril 1739.

Ordonnance définitive de Gilles Hocquart, intendant, entre Marie-Marguerite et Charlotte-Elisabeth Godefroy de Vieuxpont, filles mineures et héritières de feu Jacques

Godefroy de Vieuxpont, enseigne d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, procédant sous l'autorité de dame Françoise Veron, veuve de Jacques Godefroy de Vieuxpont, leur tutrice, et dame Marguerite Ameau, veuve de René Godefroy de Tonnancour, vivant lieutenant général des Trois-Rivières, Charles-Antoine Godefroy de Tonnancour, chanoine de l'église cathédrale de Québec et Joseph Godefroy de Tonnancour, subdélégué de l'intendant en la ville des Trois-Rivières, au sujet des bornes du fief vulgairement appelé de Vieuxpont donné le 15 novembre 1667 par Michel Leneuf du Hérisson à Joseph Godefroy, aïeul des dits Godefroy de Tonnancour.

Ordonnances des Intendants, cahier 27, folio 29.

2 juin 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Godefroy, sieur de Normanville, pour le fief et seigneurie de Vieuxpont.

Fois et hommages, régime anglia,s cahier 2, folio 59.

24 janvier 1861.

Cadastre du fief Vieuxpont, possédé par dame Julia Seaton, veuve de feu A. B. Hart, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 14).

Archives de la province de Québec.

MARQUISAT DU SABLÉ

29 mars 1649.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Jacques Leneuf de la Poterie de dix arpents de terre proche les Trois-Rivières, bornant d'un côté les terres accordées aux RR. PP. Jésuites et tenant d'un bout à autres terres accordées au sieur Godefroy et d'autre bout sur le chemin qui va à la Commune. Pour en jouir par le

dit sieur Leneuf, ses successeurs et ayants cause a toujours à la charge de laisser un arpent de terre entre la rivière et les dites terres ci-dessus concédées.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 635.

Publié dans *Pièces et Documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 382.

13 novembre 1686.

Acte de vente de Michel Leneuf, sieur de la Vallière, à Charles Aubert de la Chesnaye de "dix arpents de terre ou environ situés le long du coteau appartenant aux RR. PP. Jésuites, les dits dix arpents de terre vulgairement appelés "le marquisat du Sablé" dont le sieur de la Poterie en avait donné et fait concession d'une partie et dont le dit sieur vendeur promet donner le titre et enseignements, mesures et contrats qui sont chez Ameau, notaire aux Trois-Rivières."

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 13 novembre 1686. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

4 novembre 1712.

Acte de vente de Louis Aubert du Forillon et de Barbe Leneuf, son épouse, à François de Galiffet, seigneur de Caffin, gouverneur des Trois-Rivières, de dix arpents de terre vulgairement appelés "le marquisat du Sablé."

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 4 novembre 1712. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

5 avril 1753.

Acte de vente de haut et puissant seigneur messire Louis-François, marquis de Galiffet, baron de Prouilly, première baronnie de Touraine, seigneur de Marcilly sur

Seine, Villiers aux Corneilles et autres lieux, se faisant fort de noble damoiselle Marie-Catherine de Galiffet, fille majeure demeurant à Avignon, à François Chastelain, officier dans les troupes du Canada, de la terre du Sablé dite "le marquisat du Sablé."

Greffe de Charlier, notaire au Châtelet de Paris, 5 avril 1753. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 février 1767.

Acte de donation de dame Marguerite Cardin, veuve de François Chatelain, aux sieur et dame de Niverville de tous et chacun ses biens et droits de communauté tant meubles qu'immeubles.

Greffe de Louis Pillard, notaire aux Trois-Rivières, 25 février 1767.

Note — Est-il nécessaire d'écrire que le *marquisat du Sablé* n'a jamais existé comme marquisat ni même comme fief ou seigneurie? Le *marquisat du Sablé*, comme on le voit par les titres donnés ici, était simplement une terre en roture *vulgairement connue* sous le nom de *marquisat du Sablé*. Voir à ce sujet le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VI, p. 248; vol. XXI, p. 46; vol. XXIII, pp. 298 et 330.

FIEF ET SEIGNEURIE DE JACQUES-CARTIER

29 mai 1649.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à dame Anne Gasnier, veuve de feu M^{re} Jean Clément du Vault, chevalier, seigneur de Monceaux, commandant un régiment de chevaux-légers entretenus pour le service du roy, des "terres et lieux cy-après déclarés,

c'est-à-sçavoir : demye lieue de large sur le bord du fleuve Saint-Laurent, avec cinq lieues de profondeur de terre en tel endroit qu'il plaira à monsieur d'Ailleboust, gouverneur, dans l'estendue du fleuve Saint-Laurent, à la charge que ce soit en lieu non concédé, et de laisser un chemin de cent pieds de large entre le dit fleuve et les terres concédées." A titre de fief mouvant et relevant de la Compagnie de la Nouvelle-France à Québec.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 701.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 344.

25 octobre 1649.

Certificat de Jean Bourdon qui déclare que madame de Monceaux lui a mis en mains la concession de son fief pour prendre possession de la dite demi-lieue depuis la rivière Jacques-Cartier en descendant, mais qu'il ne peut se rendre sur les lieux pour faire l'arpentage, tirer les lignes, planter les bornes et prendre possession à cause de l'"incursion des Iroquois."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 703.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 345.

16 octobre 1667.

Acte de foi et hommage de dame Anne Gasnier, femme de messire Jean Bourdon, procureur général de Québec, auparavant veuve de messire Jean-Claude de Vault, chevalier et seigneur de Monceaux, pour la concession à elle octroyée par l'ancienne Compagnie de la Nouvelle-France d'une demie lieue d'étendue sur le fleuve St-Laurent en

l'endroit qu'il plaira à M. d'Ailleboust, lors gouverneur, lui assigner.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 87.
18 août 1725.

Acte de foi et hommage de François-Madeleine Ruette d'Auteuil et de Monceaux, propriétaire de son chef de quinze arpents ou environ de front sur le bord du fleuve Saint-Laurent sur cinq lieues de profondeur courant du sud-est au nord-ouest et ayant pour borne la rivière de Jacques-Cartier à son embouchure, comme héritier sous bénéfice d'inventaire de dame Claire-Françoise Clément du Vault, sa mère, laquelle était créancière de feu dame Anne Gasnier, sa mère, épouse du sieur Clément du Vault, chevalier, seigneur de Monceaux, commandant un régiment de chevaux-légers, à laquelle dame du Vault la concession de plus grande partie de terrain avait été faite en fief, le dit Ruette d'Auteuil faisant aussi pour les autres propriétaires du reste du dit fief et seigneurie.

Fois et hommages, régime français, cahier 2, folio 139.
20 août 1725.

Aveu et dénombrement de François-Madeleine Ruette d'Auteuil et de Monceaux pour quinze arpents ou environ de front sur cinq lieues de profondeur du fief et seigneurie dont il a hérité de dame Claire-Françoise Clément du Vault, sa mère, le dit Ruette d'Auteuil et de Monceaux faisant aussi pour les autres propriétaires du reste du dit fief et seigneurie.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 1, folio 257.

9 juillet 1767.

Acte de transaction et partage entre Charles Daneau de Muy et Madeleine Daneau de Muy, femme de Jacques

Philippe de L'Isle, tant comme héritiers du feu sieur Daneau de Muy et de dame Louise-Geneviève Ruette d'Auteuil, leurs père et mère, que comme donataires et légataires de feu Charles-François-Marie Ruette d'Auteuil de Monceaux et d'Ignace-Alexandre Ruette d'Auteuil de Monceaux, leurs oncles maternels, et encore le dit Charles Daneau de Muy comme donataire de M. de Courcy, et Charles-Auguste Rhéaume, légataire universel de Thérèse Catin, sa mère, veuve en secondes noces de Charles-François-Marie Ruette d'Auteuil de Monceaux et en premières noces de Simon Rhéaume, par lequel le fief et seigneurie de Jacques-Cartier reste en la possession de Charles-Auguste Rhéaume.

Greffe de Pierre Mezières, notaire à Montréal, 9 juillet 1767.

22 septembre 1773.

Acte de vente de Charles-Auguste Rhéaume à George Allsopp et John Bondfield du fief et seigneurie de Jacques-Cartier.

Greffe de Pierre Mezières, notaire à Montréal, 22 septembre 1773.

2 février 1775.

Acte de cession et abandon de John Bondfield à George Allsopp de tous les droits qu'il peut prétendre dans le fief et seigneurie de Jacques-Cartier.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 2 février 1775. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 juin 1781.

Acte de foi et hommage de George Allsopp, écuyer, de la ville de Québec, un des membres du Conseil de Sa Majesté, pour le fief et seigneurie de Jacques-Cartier.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 2, folio 96.
6 juillet 1859.

Cadastre de la seigneurie de Jacques-Cartier appartenant à George-Alfred Allsopp et autres, clos le 6 juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 27).

Archives de la province de Québec.

SEIGNEURIE DE SILLERY

13 mars 1651.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France aux néophytes sauvages : "Sçavoir faisons que notre désir étant de rassembler les peuples errants de la Nouvelle-France en certains réduits, afin qu'ils y soient instruits en la foy et en la religion chrétienne, et ayant reconnu que quelques-uns d'entr'eux avaient choisi depuis quelques années un lieu nommé en leur langue *Kamiskda d'Angachit*, vulgairement appelé des Français Sillery ou l'ance de Saint-Joseph, considérant en outre que les Pères Jésuites reconnaissant que le lieu était agréable aux Sauvages, ils leur avaient fait bâtir une église en laquelle ils administrent les sacrements à ceux qu'ils ont baptisés en ce quartier là, voulant favoriser un si grand ouvrage et retenir ces bons néophytes proches de leur église, nous leur avons donné l'étendue d'une lieue de terre depuis le cap qui termine le cap de Saint-Joseph, en montant sur le grand fleuve Saint-Laurent, sur quatre lieues de profondeur, avec tous les droits seigneuriaux que nous avons et que nous pouvons prétendre, sauf et réservé la justice que nous nous réservons à faire exercer par nos officiers à Québec."

Insinuations du Conseil Supérieur, cahier 2, folio 137.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 50.

Juillet 1651.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession de Sillery accordée par la Compagnie de la Nouvelle-France en faveur des Sauvages sous la direction des Pères Jésuites, le 13 mars 1651.

Cahier d'Intendance no 3, concessions en fiefs, folio 80.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 25.

6 février 1652.

Acte de prise de possession de la terre et seigneurie de Sillery par le Père Jean de Quen, supérieur de la résidence de Saint-Joseph en l'anse de Sillery, et tuteur des Sauvages.

Greffe de Rolland Godet, notaire à Québec. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publié dans *Une paroisse historique de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Sainte-Foy*, p. 515.

26 novembre 1667.

Acte de foi et hommage de Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus du collège de Québec et missions de la Nouvelle-France, pour le fief et seigneurie de Sillery.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 117.

23 octobre 1699.

Acte de concession de Hector de Callières et Jean Bouchart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Pères Jésuites des "fief, terre et seigneurie de Sillery, d'une lieue de large sur le fleuve St-Laurent, et d'une lieue et demye ou environ de profondeur jusqu'à la seigneurie de St-Gabriel qui la termine par derrière, com-

mençant du costé du nord-est à la Pointe de Puiseaux, et d'un costé au sud-ouest à une ligne qui la sépare du fief de Gaudarville, lesquelles lignes ont été tirées, l'une il y a environ vingt-cinq ans et l'autre il y a environ quarante, laquelle concession avait été concédée au mois de juillet 1651 aux Sauvages chrétiens et qu'ils ont été obligés d'abandonner depuis dix ou douze ans pour s'établir ailleurs." En véritable fief ne relevant que du Roi avec droit de haute, moyenne et basse justice et avec les mêmes droits et privilèges concédés autrefois aux dits Sauvages.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 84.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 51.

25 novembre 1702.

Acte de confirmation par Sa Majesté de la concession de la seigneurie de Sillery faite aux Révérends Pères Jésuites par MM. de Callières et Bochart Champigny le 23 octobre 1699.

Insinuations du Conseil Souverain, cahier 2, folio 138.

22 octobre 1707.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant, qui, en conséquence des ordres de Sa Majesté, supprime la haute justice dans la seigneurie de Sillery.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 138.

1719.

Terrier de la seigneurie de Sillery.

Archives de la province de Québec.

15 avril 1733.

Aveu et dénombrement du Révérend Père Claude Dupuy, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur

des missions de la dite Compagnie au pays de la Nouvelle-France, pour le fief et seigneurie de Sillery.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier 2, folio 411.

9 décembre 1733.

Procès-verbal de Duboct et Noël Beaupré, arpenteurs jurés, pour les bornes et lignes d'entre le fief et seigneurie de Sillery et le fief Saint-Michel.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
20 mai 1753.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, qui oblige tous les tenanciers du fief et seigneurie de Sillery de rendre foi et hommage aux RR. PP. Jésuites, leurs seigneurs, suivant leurs titres, faire aveu, dénombrement et déclarations exactes des terres qu'ils possèdent dans les dits fiefs de même que des cens et rentes qu'ils peuvent devoir, le tout pardevant le sieur Geneste, notaire, autorisé à cet effet.

Ordonnances des Intendants, cahier 40, folio 52.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 595.

1753.

Terrier de la seigneurie de Sillery : côte St-François-Xavier, côte St-Ignace, côte St-Michel, côte entre St-Michel et St-Pierre, côte St-Pierre.

Archives de la province de Québec.

1757.

Répertoire pour servir à recevoir les paiements des cens et rentes dues aux RR. PP. Jésuites par les tenanciers de leur fief de Sillery.

Archives de la province de Québec.

1767.

Dispute et procès entre Charles Ruelle d'Auteuil,

écuyer, sieur de Monceaux, demurant à Chambly, héritier sous bénéfice d'inventaire, de feu François-Madeleine Ruelle d'Auteuil, son père, et en cette qualité seigneur de Monceaux, et M. Chartier de Lotbinière, au sujet du dit arrière-fief de Monceaux.

Dossier aux Archives de la province de Québec.

12 décembre 1781.

Aveu et dénombrement du Révérend Père Jean-Joseph Casot, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus, procureur des missions de la dite Compagnie, pour le fief et seigneurie de Sillery.

Aveux et dénombremens, régime anglais, cahier 1, folio 194.

16 mars 1864.

Cadastre de la seigneurie de Sillery, appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 14).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de Monceaux

2 février 1639.

Acte de concession de sept arpents de terre de front sur environ quarante-cinq ou cinquante de profondeur en faveur des Mères Hospitalières de Québec.

Mentionné dans l'acte de vente du 18 septembre 1649.

18 septembre 1649.

Acte de vente des Mères Hospitalières de Québec à Anne Gasnier, veuve de Jean du Clément du Vault de Monceaux, d'une concession de terre située dans la seigneurie de Sillery, bornée d'un côté par les terres des PP. Jésuites, de l'autre par celles de Nicolas Pelletier, d'un

bout par le fleuve St-Laurent et de l'autre par la route qui va de Québec au Cap-Rouge.

Greffe de Laurent Bermen, notaire à Québec, 18 septembre 1649.

21 novembre 1649.

Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Anne Gasnier, veuve de Jean-Clément du Vault de Monceaux, d'un fief composé des terres que la dite dame a acquises des Révérendes Mères Hospitalières (1).

7 août 1782.

Acte de vente d'Antoine Foucher, avocat et notaire, de Montréal, au nom et comme fondé de la procuration de Nicolas Rhéaume, Alexis Rhéaume, Charles-Noël Rhéaume, etc., etc., tous héritiers de Charles-Auguste Rhéaume et de Marie-Marguerite Labelle, sa femme, à Jean-Antoine Panet, notaire et avocat, de Québec, de "la totalité du fief de Monceaux en tout ce que le dit fief peut contenir d'étendue en front entre la terre du nommé Louis Durbois, au sud-ouest, et celle des Révérends Pères Jésuites, au nord-est, sur toute la profondeur que le dit fief peut avoir depuis le fleuve Saint-Laurent, au Cap-Rouge, près Québec, en s'étendant vers le nord. . ."

Greffe de Berthelot d'Artigny, notaire à Québec, 7 août 1782. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 décembre 1789.

Acte de foi et hommage de Jean-Antoine Panet, avo-

(1) Ces terres étaient : 1° 200 arpents concédés à la duchesse d'Aiguillon au profit des Mères Hospitalières, le 18 mars 1637; 2° 16 arpents concédés aux Mères Hospitalières, le 16 novembre 1640; 3° 120 arpents concédés aux Mères Hospitalières, le 1er août 1646. Madame de Monceaux avait acheté ces trois concessions le 18 septembre 1649.

cat, au Père Louis de Glapion, supérieur des Jésuites du Canada, et Jean-Joseph Casot, procureur du collège de Québec, pour l'arrière-fief de Monceaux, dépendant de la seigneurie de Sillery, dont les Pères Jésuites sont propriétaires, le dit arrière-fief de Monceaux acheté par le dit Jean-Antoine Panet des héritiers de feu Charles-Auguste Rhéaume et de Marie-Marguerite Labelle, représentée par Antoine Foucher, par acte de Berthelot d'Artigny du 7 août 1782.

Greffe de Louis Deschenaux, notaire à Québec, 15 décembre 1789. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 septembre 1791.

Plan exacte (sic) de la seigneurie de Monceaux appartenante à Monsr. A. Panet, écuyer, seigneur; la dite seigneurie est size et située dans la seigneurie de Sillery appartenante aux Revds Pères Jésuites, bornée en front par le fleuve St-Laurent, et en profondeur par la route ou chemin St-Michel, au nord-est par les terres des Moffets et de l'hon. Samuel Holland, écuyer (relevant de la seigneurie de Sillery) et par le domaine de Sillery, et bornée au sud-ouest par les terres de Pierre de Rouer de Villeré repré. st. Louis Durbois et les héritiers Petitclerc, le dit fief et seigneurie contenant 566 arpents en superficie, levé par le soussigné député arpenteur provincial à la requisition des Revds Pères Jésuites, seigneurs de Sillery, et du sr A. Panet, écuyer, seigneur de Monceaux, conformément à leur plein pouvoir à moi, le 26 septembre 1791. (Signé Jeremiah McCarthy).

Archives de la province de Québec.

24 octobre 1791.

Acte de conventions entre les Révérends Pères Tho-

mas de Villeneuve Girault, supérieur général des Jésuites du Canada, Jean-Joseph Casot, procureur du collège de Québec, seigneurs de Sillery, et Jean-Antoine Panet, avocat, de Québec, propriétaire de l'arrière-fief de Monceaux, situé dans la dite seigneurie de Sillery, qui fixe les bornes et l'étendue du dit arrière-fief de Monceaux.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 24 octobre 1791. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 mai 1831.

Acte de foi et hommage de Charles Panet, avocat, à lord Aylmer, pour l'arrière-fief de Monceaux, relevant du manoir seigneurial de Sillery.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 389.
27 décembre 1863.

Cadastre de l'arrière-fief de Monceaux, appartenant à Charles Panet, clos le 27 décembre 1863, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 18).

Archives de la province de Québec (1).

Arrière-fief de Sainte-Ursule

11 février 1654.

Acte de concession du Père Le Mercier, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, aux Mères Ursulines de Québec d'un arrière-fief d'une consistance de deux cent cinquante-trois arpents de terre ou environ dans la seigneurie de Sillery.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

(1) On trouvera toute l'histoire de l'arrière-fief de Monceaux dans l'ouvrage de M. le chanoine H.-A. Scott, *Une paroisse historique de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Sainte-Foy*, pp. 256 et seq.

Publiée dans *Une paroisse historique de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Sainte-Foy, de M. l'abbé Scott*, p. 256.

2 août 1677.

Aveu et dénombrement des Mères Ursulines de Québec au Révérend Père Claude Dablon, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France pour l'arrière-fief de Sainte-Ursule, relevant de la seigneurie de Sillery et situé en la côte de Sainte-Geneviève, sur la route de Saint-Michel.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 2 août 1677. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 décembre 1793.

Aveu et dénombrement des Mères Ursulines de Québec au Révérend Père Etienne-Thomas de Villeneuve Girault, supérieur général des Jésuites en cette province, pour l'arrière-fief de Sainte-Ursule, relevant de la seigneurie de Sillery.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 7 décembre 1793. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 mars 1844.

Acte de vente des Révérendes Mères Ursulines de Québec à Messire Antoine Parant, supérieur du séminaire de Québec, de l'arrière-fief de Sainte-Ursule, relevant de la seigneurie de Sillery.

24 décembre 1859.

Cadastré du fief Sainte-Ursule, appartenant aux héritiers A. Parant, clos le 24 décembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 18).

Archives de la province de Québec.

Note — On peut consulter sur la seigneurie de Sillery l'appendice R des *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, année 1823-1824, *Une paroisse historique de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Sainte-Foy*, de M. le chanoine Scott et l'étude de M. Léon Gérin publiée dans les *Mémoires et Comptes-rendus de la Société Royale du Canada*, année 1900, p. 73.

FIN DU PREMIER VOLUME